

22 juin 2018

**Séance plénière
du Conseil départemental**

**Budget
supplémentaire 2018**

PROCÈS-VERBAL



SOMMAIRE

	Approbation du procès-verbal du Conseil départemental des 20 et 21 mars 2018	96
--	---	----

Commission Finances, Ressources, Administration générale

1	Compte administratif 2017	12
2	Compte de gestion 2017	30
3	Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2017 Annexes du Compte administratif 2017	31
	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	32

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

4	Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées	36
5	Garantir une offre de soins de proximité	42
	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	43

Commission Insertion et Logement

6	Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA	51
7	Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité	52
	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	58

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

8	Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique	60
	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	61

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	82
--	--	----

Commission Infrastructures routières

9	Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements	62
23	Aide exceptionnelle à l'attention des communes et communautés de communes sinistrées par les inondations du mois de juin 2018 Grosses réparations de chaussées et travaux urgents suite aux inondations du mois de juin 2018	66

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

10	Préserver notre environnement et notre cadre de vie	68
11	Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique	69
12	Accompagner les communes et les intercommunalités	70
13	Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau	71
	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	72

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

14	Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur	77
15	Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques	78
	<i>Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021</i>	80

Commission Finances, Ressources et Administration générale

16	108 métiers au service des sarthois	85
17	Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité	86
18	Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation	87
19	Informations relatives aux marchés publics conclus en 2017	90
20	Protéger l'équilibre financier du Département	91
21	Contrat financier avec l'Etat 2018-2020	92
22	Budget supplémentaire 2018	97

La séance est ouverte à 9 heures 50, sous la présidence de M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Thierry Lemonnier.

M. Patrick Desmazières, M. Christophe Rouillon et Mme Martine Crnkovic sont absents et excusés.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je ne pourrais pas commencer cette séance sans rendre un hommage particulier à Jean-Claude Boulard, qui a siégé dans cette Assemblée durant 25 ans en tant que Conseiller général du canton de Ballon.

Trente-cinq ans Président de la Communauté urbaine du Mans, où il avait succédé à Roland Becdelièvre, dix ans Député de la 5^e circonscription, trois ans Sénateur et Maire pendant 17 ans de la ville du Mans où il avait succédé à Robert Jarry, il aura marqué notre Département de son talent politique et de sa passion pour la culture et le patrimoine.

Je vous propose d'observer quelques instants de silence.

Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.

Mes chers collègues, les graves conséquences des pluies torrentielles qui ont frappé une partie de notre Département nous l'ont encore rappelé : le Conseil départemental est, en tout temps et en tous lieux, une collectivité de proximité au service de nos concitoyens.

Ainsi, dès les premiers épisodes diluviens, les agents du Département, les équipes du SDIS, mais aussi tous les élus – je pense notamment à Véronique Cantin, Frédéric Beauchef et Thierry Lemonnier – sont immédiatement intervenus sur le terrain, de jour comme de nuit.

Nos sapeurs-pompiers sont heureusement parvenus à empêcher qu'il y ait des victimes alors que certaines situations semblaient désespérées. Nos agents ont contribué à prévenir ou à réparer les dégâts dans des conditions souvent difficiles. Nos équipes de communication ont contribué à vous informer par le biais de la presse et des réseaux sociaux. Et vous tous, élus, Conseillers départementaux, Maires, Présidents de Communautés de Communes, habitants, êtes naturellement venus en aide aux Sarthois touchés par cette catastrophe naturelle.

Je tiens donc aujourd'hui à saluer le travail de nos équipes, en pensant également à ceux de nos concitoyens les plus éprouvés qui, pour certains, ont tout perdu ou presque.

Le Conseil départemental est à leurs côtés par l'intermédiaire des dispositifs de solidarité que nous contribuons à gérer, à animer quotidiennement pour accompagner les Sarthoises et les Sarthois.

Le Département est aussi solidaire à l'égard des communes les plus touchées.

C'est d'ailleurs en ce sens que je vous proposerai tout à l'heure de voter une délibération accordant une aide exceptionnelle de 150 000 € aux communes qui seront reconnues en état de catastrophe naturelle, à laquelle s'ajoutera déjà près de 1 M€ de réparations des routes endommagées. Je me félicite d'ailleurs que la Région des Pays de la Loire ait voté hier une subvention d'1 M€. Les communes concernées bénéficieront ainsi d'un dispositif comparable à celui mis en place dans des circonstances similaires, en 2016.

Proche et solidaire, notre Département l'est aussi au quotidien vis-à-vis de l'ensemble des Sarthois.

Alors oui ! comme le disait récemment le Président de la République, « les aides sociales, cela coûte un pognon de dingue », sauf que la charge pèse davantage sur nous que sur l'Etat.

Oui, il s'agit d'un système complexe et lourd à gérer.

Oui, il s'agit d'un système imparfait.

Pour autant, il répond à un réel besoin pour tous nos concitoyens.

Depuis plusieurs années, j'ai engagé une réflexion de fond sur les missions de notre Département, afin de concentrer nos moyens sur l'essentiel. L'essentiel – notre priorité à tous – ce sont les Sarthois.

Il est évidemment hors de question de faire des économies sur le dos des plus démunis, sur ceux qui ont le plus besoin de nous.

Lorsque j'entends le Gouvernement annoncer une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, je dis à l'exécutif :

Commencez par cesser d'amputer les compétences et les moyens des Départements ! Car ne vous y trompez pas, ce sont bien les Départements qui sont les principaux acteurs sociaux dans les territoires !

Il est encore temps de s'en apercevoir, à moins que l'idée funeste soit de faire disparaître les Départements.

Pourtant, jamais nos concitoyens n'ont eu autant besoin de proximité.

Jamais les collectivités territoriales n'ont eu à faire face à une telle pression sur leurs ressources et leurs moyens.

Indissociables, ces deux réalités pèsent au quotidien sur l'action de notre collectivité départementale.

Elles résultent l'une et l'autre de la crise généralisée dans laquelle se débat depuis trop longtemps notre pays : une crise économique, une crise sociale, une crise de défiance envers la politique et ses institutions.

Cette équation, nous, élus locaux, avons l'obligation de la résoudre.

Pour rétablir la confiance, il faut que les principes républicains s'affirment dans chaque grande ville mais aussi dans chaque village de France. Plus que jamais, nous devons faire de l'humain et de l'efficacité les lignes directrices de l'action départementale.

Nous devons non seulement accompagner les Sarthois dans leur quotidien, mais aussi, j'allais dire « en même temps », leur offrir le maximum d'opportunités pour bâtir leur futur.

C'est en ce sens que notre collectivité départementale a construit son projet stratégique pour la Sarthe autour de cinq grands engagements, qui ont toute leur importance :

Fédérer les énergies et les compétences,

Agir pour tous les Sarthoises et les Sarthois et lutter contre la fracture territoriale,

Maintenir un haut niveau d'investissement,

Poursuivre une gestion financière responsable et rigoureuse,

Enfin, susciter la participation des Sarthoises et des Sarthois.

Au travers de ces engagements, nous faisons de la Sarthe un Département innovant qui construit son avenir, un Département solidaire qui accompagne nos concitoyens à tous les âges de la vie, et un Département fédérateur qui agit pour le développement de tous ses territoires.

Mes chers collègues, c'est un véritable défi ! Cela l'est d'autant plus que, jamais depuis les lois de 1982 et la décentralisation, nous n'avions connu une telle situation.

La baisse constante des dotations, le pacte financier voulu par l'Etat pour contraindre les collectivités sans discernement à limiter leurs dépenses de fonctionnement – auquel je souscris

dans l'esprit – sans toutefois tenir compte des efforts déjà accomplis pour certains, l'explosion des coûts liés à l'accueil des mineurs étrangers isolés ; enfin, la réforme de la fiscalité locale. Autant de nouveaux obstacles qui se dressent désormais sur notre chemin.

Ces contraintes nous obligent à modifier encore en profondeur l'action de notre collectivité et surtout ses modes de travail. Nous nous sommes efforcés de conduire cette mutation conséquente au travers de plusieurs pistes.

Nous avons fait en sorte qu'elle s'effectue sans réduction des services aux Sarthois.

Je veux croire que nous y sommes parvenus, même si l'ampleur du chantier impliquait nécessairement de prendre des décisions parfois difficiles. Mais nous revendiquons ces efforts, notamment avec la baisse cumulée de nos budgets de plus de 50 M€. Nous les avons entrepris volontairement dans le cadre des principes constitutionnels d'autonomie financière et de libre administration des collectivités.

Je tiens à réaffirmer notre attachement à ces principes fondateurs de la décentralisation qui, au gré des initiatives de l'Etat et de la haute administration – certains auraient dit de la technocratie – sont régulièrement menacés lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement remis en cause.

L'Etat, les grandes métropoles et les grandes Régions se sont pendant trop longtemps abandonnés au culte de la dépense publique comme solution à tous les maux de notre société. Cela n'a jamais été notre attitude.

Responsables et efficaces, nous devons également être ambitieux et créatifs, avec toujours à l'esprit la Sarthe et les Sarthois au cœur de nos engagements. Ces engagements constituent la trame de notre projet stratégique pour la Sarthe. Je vous avais promis d'en tenir chaque année l'inventaire, d'en faire, une fois l'an, le bilan, en toute transparence et sans concession.

J'ai donc proposé qu'à l'issue des rapports présentés par chaque commission, nos présidents vous présentent un bilan des actions entreprises dans le cadre de leur délégation.

Je souhaite que ces présentations qui vous seront faites à cette occasion nous permettent d'échanger et de débattre de nos priorités pour la Sarthe.

Je retiendrai six grands chiffres qui illustrent l'avancée de notre programme stratégique.

264 M€ : c'est le montant du programme pluriannuel d'investissement réalisé ces trois dernières années au profit du développement de nos territoires.

Parmi les projets structurants inscrits au schéma routier révisé, trois opérations ont été réalisées et mises en service : le doublement de la rocade nord-est et de la rocade Est du Mans, ainsi que le giratoire RD 104/306 La Flèche. Commencée en 2012, la première tranche de la déviation de Vaas, entre la route du Lude et la route de Mayet, a été mise en service en octobre 2016 alors que la section Est de la déviation de Saint-Calais est en service depuis juillet 2017. Les travaux en cours se poursuivent sur la section ouest.

L'autre grand poste d'investissement pour notre collectivité, ce sont, bien sûr, les établissements d'enseignement secondaire. Cinq collèges ont déjà fait l'objet de rénovations conséquentes (quatre de ces rénovations ont été livrées en 2015 et une en 2016), tandis que huit constructions et restructurations sont en cours. Vingt-deux collèges ont également fait l'objet du renforcement de leurs accès afin d'en assurer plus efficacement la sécurité. Qui plus est, 100 % des collèges sarthois sont désormais raccordés au réseau fibre dans le cadre du volet numérique du plan « Collège performant ».

À ces réalisations conséquentes viendront s'ajouter les sommes investies par « Maine Collèges 72 » dans le cadre du contrat de partenariat de reconstruction de quatre collèges sarthois, qui seront mis à disposition en septembre 2019.

Ces investissements, j'ai souhaité que l'ensemble du territoire sarthois en bénéficie. C'est un choix que j'assume, une orientation que je revendique, des réalisations dont nous pouvons être fiers.

Agir au cœur des territoires, agir pour l'ensemble des Sarthois supposaient évidemment d'être à l'écoute de nos partenaires, d'entendre les besoins de nos concitoyens. Car agir au cœur des territoires, ce n'est pas seulement investir directement. C'est aussi soutenir les investissements des communes et des EPCI. De la sorte, en supplément du programme d'investissement départemental, les investissements propres aux collectivités ont ainsi été abondés à hauteur de 5,70 M€ par des subventions que nous leur avons attribuées.

Agir au cœur des territoires n'est en aucun cas synonyme d'un désintérêt du Département à l'égard de sa principale agglomération. Je l'ai trop souvent entendu ces derniers mois, il est vrai plus souvent par voie de presse que dans cette enceinte. Il est essentiel de rappeler que la Ville du Mans a bénéficié de près de 60 % du total des allocations versées en Sarthe. Sur la seule année 2017, les dépenses de fonctionnement d'intervention sur Le Mans Métropole se sont élevées à 124 M€ au titre des allocations RSA, des dépenses Personnes âgées / Personnes handicapées, de l'aide sociale à l'enfance ... M. Lorne vous en donnera le détail.

Par ailleurs, en tant qu'employeur, la collectivité départementale s'acquitte du versement transport, taxe destinée au financement des transports urbains gérés par Le Mans Métropole, pour un montant de 0,62 M€ par an.

Oui, agir au cœur des territoires, de tous les territoires, n'est pas pour nous un vain mot. Nous nous y étions engagés, partout dans la Sarthe et en coopération avec nos collectivités partenaires, nous maintenons un haut niveau d'investissement.

Deuxième chiffre, moins 18,7 M€ : c'est la baisse de notre encours de dette depuis 2015. Effectué au travers du redressement de notre épargne brute et d'une gestion active du stock de dette, ce travail remarquable a permis à notre Département de retrouver des marges de manœuvre, tout en sécurisant notre encours en cas de remontée des taux. Je remercie le Président de la Commission ainsi que les services et le Directeur général des services.

La maîtrise de notre masse salariale, inchangée depuis 2015, a également contribué à contenir notre fonctionnement. Ce travail du quotidien destiné à réduire les coûts a ainsi permis d'absorber des dépenses obligatoires, en hausse constante : l'APA, l'APCH, le RSA et bien sûr l'augmentation régulière du nombre d'enfants pris en charge par les services départementaux. Ce sont une inquiétude et une difficulté. La progression est passée de 1 375 en 2015 à 1 486 en 2017. Il convient d'ajouter la prise en charge des Mineurs Isolés Étrangers (MIE) avec une hausse de + 140 % sur la même période.

Nous nous y étions engagés, nous poursuivons une gestion financière à la fois responsable et rigoureuse.

Le troisième chiffre s'établit à 12 000, c'est le nombre de prises activées depuis 2015 dans le cadre du plan lancé par le Département pour déployer la fibre optique chez tous les Sarthois. Je le

souligne parce que le Département de la Sarthe est Département pilote en France : les acteurs économiques ne sont pas en reste, puisqu'au 31 décembre 2017, 2 000 entreprises et services publics sont désormais raccordés au réseau Sartel pour des services fibre ou SDSL. Avec Sarthe Numérique, nous allons naturellement poursuivre ce projet ambitieux afin de desservir tous les territoires.

Nous nous y étions engagés, nous mettrons ainsi un terme à la fracture numérique, qui tend à amplifier la « fracture territoriale » exposée par Christophe Guilluy lors de notre dernière Conférence des territoires.

Quatrième chiffre : 150. C'est le nombre de contrats d'engagement signés par des internes en médecine et professionnels de santé, dans le cadre du plan départemental « démographie médicale ».

Si ce chiffre est encourageant, nous devons cependant poursuivre les efforts entrepris pour répondre aux besoins croissants des Sarthois. Avec quatre contrats en 2015, seize en 2016 et vingt en 2017, il existe une réelle dynamique que nous allons perpétuer au travers le partenariat avec les autres collectivités locales et la ville du Mans, pour obtenir un maillage médical plus étroit dans chacun de nos territoires. Je remercie d'ailleurs les membres de la Commission Solidarité, Marie-Thérèse Leroux, Marie-Pierre Brosset et Véronique Cantin de leur action dans ce domaine.

Lutter contre la désertification médicale va souvent de pair avec une autre lutte, celle contre la désertification agricole des campagnes. C'est en ce sens que le Département continue à aider les agriculteurs.

Cinquième chiffre : 244 : c'est le nombre de jeunes agriculteurs qui ont ainsi bénéficié de notre aide lors de leur stage de préparation à l'installation, tandis que nous nous efforçons de faire appel aux producteurs locaux en privilégiant les circuits courts dans les collèges. Je m'y étais engagé : ce faisant, nous fédérons les énergies et les compétences au profit de nos concitoyens.

Sixième chiffre : 568 000 Sarthoises et Sarthois, une population en croissance. Ils constituent la force, l'enjeu, la valeur ajoutée de notre territoire. Ils participent au quotidien à son développement économique, social et humain.

Chaque jour et tout au long de leur vie, le Département veille sur eux : routes, collèges, culture, patrimoine, social, vieillesse, handicap.

Au-delà du versement du RSA qui, par nature, constitue le socle de notre activité dans le domaine social, l'action du Département a permis de générer plus de 206 000 heures d'insertion permettant le retour à l'emploi de 1 140 personnes qui en sont éloignées. Merci à Samuel Chevalier pour son action à la tête de la commission !

De même, dans le domaine de la solidarité avec nos aînés, le Département de la Sarthe s'est engagé dès 2015 dans la définition d'une politique de prévention en direction des plus de 60 ans, participant à la préfiguration des conférences de financeurs avec vingt-six autres Départements.

Il a également contribué à la création de nouvelles places d'EHPAD et s'est porté volontaire pour expérimenter une technicothèque, dispositif innovant de mise à disposition et d'achat d'aides techniques pour favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Là aussi, notre Département est pilote.

Il participe enfin à l'accès de tous les Sarthois à la culture, au travers du SDEA, dont l'offre d'enseignement artistique est passée de 222 communes en 2015 à 312 communes en 2017. Désormais, plus de 23 000 Sarthois suivent un enseignement artistique dans le réseau départemental.

Enfin, j'ai l'intime conviction que la citoyenneté se vit au quotidien. C'est le sens des différentes manifestations qui se déroulent actuellement sur notre territoire. Je remercie M. Vallienne pour son application. C'est en ce sens que j'ai adjoint le terme de citoyenneté à la commission réussite éducative.

C'est en cela que le Département s'efforce d'associer les Sarthois, par le biais de leurs représentants élus ou associatifs, à un nombre croissant de projets. Il s'engage à leurs côtés dans leurs initiatives qui font vivre nos territoires, mais aussi dans leurs combats. Vous avez été plusieurs au sein de cette assemblée, à droite comme à gauche, notamment pour lutter contre les nuisances de la LGV qui impactent nombre des habitants de notre territoire.

Grâce à l'implication de tous les Conseillers départementaux, le Département informe nos concitoyens de nos projets, de l'avancée de nos travaux, mais aussi, comme nous le faisons ce matin, de l'utilisation des deniers publics. Je me félicite à cet égard de la qualité reconnue du site de notre collectivité.

Nous nous y étions engagés, nous avançons en transparence et en faisant participer les Sarthois à nos initiatives.

Cette exigence de transparence, cette obligation de rendre compte, ce souci de bonne gestion se traduit également aujourd'hui par la présentation de notre compte administratif 2017. Celui-ci s'inscrit pleinement dans la ligne directrice que je viens d'évoquer.

Le compte administratif présente un taux de réalisation particulièrement élevé de 96,7 %, qui témoigne tout à la fois de la sincérité des inscriptions budgétaires comme du pilotage efficace de leur exécution : nous faisons ce que nous disons.

Il se caractérise également par une maîtrise remarquable des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 % d'augmentation) dans un contexte exogène pour le moins délicat.

Aussi, malgré les facteurs de hausse subis – je pense notamment aux dépenses liées aux MIE et aux AIS –, la Sarthe est l'un des Départements de sa strate qui voit ses dépenses de fonctionnement augmenter plus faiblement.

Cette maîtrise repose sur une baisse des charges support ainsi que sur une gestion raisonnée des dépenses de personnel : avec + 0,4 %, nous réalisons la meilleure performance de tous les Départements ligériens.

De la sorte, ces mesures permettent à notre Département de continuer à investir au profit des Sarthois : ainsi, 82 M€ ont été injectés dans l'économie grâce au Département en 2017.

L'année 2017 se caractérise également par la poursuite du rétablissement de l'épargne brute. Celle-ci résulte de la mise en œuvre du plan que nous avons voté de préservation des capacités d'investissement pour faire face aux baisses de dotations de l'Etat et à l'accroissement du « reste à charge » social, et du rendement des DMTO.

Enfin, notre stock de dette a diminué à nouveau, achevant une période de désendettement qui prépare ainsi les prochaines années d'endettement positif lié à notre contrat de partenariat.

Cette gestion à la fois transparente, rigoureuse et équilibrée, se retrouve également dans le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis, que je laisserai le soin de présenter en détail à Fabien Lorne.

Ce projet se traduit en effet par un ajustement à la marge, avec une hausse de +1,4 M€ en recettes et de + 0,20 M€ en dépenses.

Le Conseil départemental présente des finances saines et solides. Elles ne sont, bien sûr, pas à l'abri des turbulences d'un nouveau grand chambardement de la fiscalité locale que semble esquisser le Gouvernement. Mais sans ces incertitudes, elles nous permettent de poursuivre les objectifs de notre projet stratégique.

Elles nous permettent d'agir efficacement au service des Sarthoises et des Sarthois.

Elles nous permettent, enfin, de continuer ensemble à construire notre avenir. Je vous propose d'en débattre dès maintenant. *(Applaudissements.)*

J'ouvre le débat.

M. CHEVALIER. Monsieur le Président, nous vous soutenons et vous remercions pour l'aide exceptionnelle accordée aux communes et aux communautés de communes sinistrées par les inondations. En amont de ces dispositifs exceptionnels de sécurité et d'aide, je voudrais que nous insistions et que nous n'oublions pas que ces problématiques doivent être traitées longtemps avant les événements. Nous sommes conscients que ces épisodes passeront par la préservation d'expansion des crues, la participation à la sensibilisation du risque « inondation », mais aussi par la restauration des zones humides, la réhabilitation du maillage bocager, une meilleure gestion des haies, des pratiques culturelles qui sont déjà effectives, sans que ce soit réalisé de manière drastique. Cela l'est aujourd'hui d'une manière expérimentale et a prouvé ses effets.

L'ensemble de ces actions doivent se coordonner en amont des épisodes d'inondations sans toutefois nous prévenir en cas d'épisodes orageux. Avec les modifications du climat, nous connaissons des pluies quasi tropicales. Il nous faut résoudre ces difficultés, mais il faut mettre tous les atouts de notre côté. Il est du devoir du Département de s'associer à ceux qui aujourd'hui portent ces maîtrises d'ouvrage, en particulier l'établissement public Loire et le syndicat du bassin de la Sarthe dont une vingtaine de communautés de communes ont désiré très fermement que la problématique des inondations soit débattue au sein de cette instance. Le Département, face à une vingtaine de communautés de communes, ne peut que s'associer et être sensible au sujet. Je sais que vous continuez à aider le syndicat bassin dans le cadre de sa transformation. À terme, sans que pour autant le Département soit porteur des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre concernant les inondations, car ces maîtrises sont très lourdes, il doit être l'un des partenaires des deux instances que sont l'EPL et le SBS.

M. Le PRÉSIDENT. Merci de votre intervention. Nous y reviendrons au cours du débat.

Je propose à mes collègues qui viennent de s'inscrire de laisser la parole à M. Lorne pour présenter son rapport et de reprendre le débat à la suite. *(Approbation de l'Assemblée.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

(Rapport n° 1)

M. LORNE, rapporteur. Chaque année, à l'occasion du budget supplémentaire, il vous est proposé d'approuver les résultats du compte administratif de l'exercice passé que le Président vous soumettra au vote.

Les réalisations budgétaires sur l'exercice 2017, auxquelles le Président a fait allusion dans son propos liminaire, sont fidèles au budget voté par l'assemblée départementale. Ainsi les dépenses autorisées ont été exécutées à hauteur de 97,4 % en fonctionnement (après 97,3 % en 2016) et 93,6 % en investissement, en amélioration de 3 points par rapport à 2016. Des taux de réalisation en investissement de cette nature sont rares. Cela prouve la sincérité des budgets primitifs que nous présentons. Nous essayons d'approcher au plus près les réalisations à venir. Les chiffres aujourd'hui le démontrent.

En recettes, le taux de réalisation de la section de fonctionnement est supérieur à 100 % grâce essentiellement au rendement des DMTO, supérieur à celui escompté. Il est prudent de minimiser les recettes et d'avoir de bonnes surprises !

Observons l'équilibre du compte administratif et l'évolution de notre épargne.

Le graphique présente l'épargne brute en couleur vert foncé, l'épargne nette en vert clair, la courbe représentant le taux d'épargne brut de 2007 à 2017.

C'est un exercice en phase avec la stratégie du Département qui permet de maintenir notre capacité d'investissement et de préparer l'avenir grâce à la confirmation du rétablissement de l'épargne brute comme l'atteste la courbe du graphique.

Ce rétablissement est le résultat de la mise en place du plan de préservation des capacités d'investissement suite aux baisses de dotations et à l'accroissement des dépenses sociales non compensées.

Il est aussi permis par un niveau élevé des droits de mutation (+ 10 M€ par rapport au niveau 2015, soit 16 % de l'épargne 2017).

Ainsi, après avoir atteint son plus bas niveau en 2015, l'épargne brute (histogramme en vert foncé sur le graphique) se rétablit en 2016 et se maintient en 2017 sous l'effet :

- ✓ D'une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement (effort de la collectivité) ;
- ✓ Du relèvement du taux de foncier bâti (effort des contribuables) ;
- ✓ D'un rendement exceptionnel du produit des DMTO et du bénéfice accru des recettes de péréquation.

L'épargne brute s'élève ainsi à 61 M€, soit un taux d'épargne de 11 % (qui reste malgré tout en deçà du taux d'épargne structurel des Départements, de l'ordre de 12 %). Pour autant, cette amélioration, en partie conjoncturelle, ne compense pas l'effet observé depuis 2012. Dans les

années 2010, 2011 et 2012, nous avons atteint un pic. Le taux d'épargne n'a cessé de diminuer, avec un creux manifeste en 2015, un relèvement en 2016 et en 2017, mais ce taux n'est pas aussi élevé que nous pourrions l'espérer.

Ce niveau d'autofinancement permet de soutenir notre effort d'investissement qui s'élève, pour l'exercice 2017, à 82 M€, niveau conforme à la cible de la programmation pluriannuelle des investissements et de poursuivre notre désendettement. Le stock de dette au 31 décembre s'élève ainsi à 205 M€, soit un niveau permettant de sécuriser l'intégration de la dette relative au contrat de partenariat et des emprunts à venir pour le financement de notre programmation d'investissement. C'est en 2019 que nous inscrirons plus de 70 M€ dans le cadre du PPP souscrit au titre des collègues.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 563 M€ sur l'exercice 2017, en hausse de + 1,3 % à périmètre constant.

Avant d'évoquer les faits majeurs en matière de recettes de fonctionnement, je vous rappelle que ces recettes sont constituées de trois postes essentiels :

- ✓ La fiscalité directe pour un montant de 161 M€ : produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et produit de la cotisation sur la valeur ajoutée ;
- ✓ La fiscalité indirecte pour 73 M€ et transférée pour 115 M€ qui regroupent les taxes indirectes telles que les droits de mutation, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe spéciale sur les contrats d'assurance.
- ✓ Les dotations pour 129 M€ et fonds de péréquation pour 17 M€.

La structure des recettes de fonctionnement a été fortement modifiée en 2017 avec :

- ✓ la poursuite de la baisse des dotations accentuée par celle des compensations fiscales (moins 10,50 M€) ;
- ✓ le transfert de plus de la moitié de la CVAE à la Région, qui se traduit avec le transfert de la compétence transport par une attribution de compensation versée par la Région à hauteur de 5,20 M€. La fiscalité professionnelle (CVAE et IFR) baisse ainsi de 24,20 M€ ;
- ✓ une période de transition liée à un transfert de la compétence transports scolaires en cours d'année modifiant les volumes liés aux produits d'activité (+ 16,00 M€) ;
- ✓ des cessions exceptionnellement importantes en 2017 expliquant l'évolution du poste « Autres recettes » (+ 6,00 M€).

Les faits majeurs à souligner sur les recettes de fonctionnement :

Une quatrième année de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : après un prélèvement de 3,40 M€ en 2014, de 8,10 M€ en 2015 et de 8,30 M€ en 2016, un nouveau prélèvement de 8,40 M€, accentuée par une baisse de 2 M€ sur les compensations fiscales.

L'histogramme présente l'évolution des dotations globales du Département en baisse régulière depuis 2014.

- Il est à noter un nouvel accroissement du produit des DMTO de 4 M€ par rapport au produit 2016 (+ 7,5 %), l'évolution de ce produit résulte du dynamisme du marché de l'immobilier en France. En moyenne les collectivités ont connu un accroissement de + 16,4 % sur l'exercice 2017. L'évolution moyenne est plus importante que la nôtre. Cela s'explique par le fait que des Départements ont des DMTO plus dynamiques. Dans certains Départements, l'immobilier

est très cher. C'est ainsi que les Départements du littoral connaissent un flux de transactions élevé.

- Une augmentation du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties de + 9 % grâce à l'évolution du taux mais aussi à la revalorisation des bases et à leur augmentation physique.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 493 M€, en hausse limitée de + 0,7 % ; cette évolution est la plus faible des Départements ligériens et de la strate.

Elle est le résultat de la volonté de maîtrise constante de dépenses de fonctionnement, notamment celles liées aux dépenses de personnel (+0,4 %) et à celles des charges support ; les dépenses sociales sont, quant à elles, toujours en progression, exception faite des allocations RSA qui sont en baisse sur l'exercice.

Si l'on décompose poste par poste :

- ✓ Les dépenses d'intervention représentent plus de 70 % des dépenses de fonctionnement, soit un montant de 346 M€, dont 252 M€ au titre des dépenses sociales d'hébergement et d'allocations, dépenses incompressibles en hausse en 2017 (+1,3 %), 60 M€ de subventions et 34 M€ de charges directes (dépenses d'entretien routier, transports interurbains...).
- ✓ Les charges de personnel qui représentent 20 % des dépenses de fonctionnement avec un montant total de 97 M€. Sur ce point, il convient de relever les efforts de maîtrise de la collectivité sur la gestion de la masse salariale avec un taux de croissance limité à + 0,4 % quand la moyenne nationale, toutes collectivités locales confondues, est de l'ordre de 2 % et celle de l'Etat de + 3,9 %. La Sarthe continue donc à être une collectivité qualifiée d'exemplaire dans la gestion des dépenses de personnel sans pour autant abaisser le niveau de service à l'utilisateur.
- ✓ Les autres postes de dépenses sont les charges support liées aux bâtiments ou encore aux systèmes d'information ; les charges d'intérêt et enfin les opérations de gestion (écritures de régularisation et de provision).

A la section d'investissement, il convient d'inscrire en recettes 34 M€ hors emprunt ; en dépenses 104 M€ dont 22 M€ de remboursement de dette.

La section d'investissement regroupe les opérations d'équipement de la collectivité en lien essentiellement avec ses projets structurants (routes, collèges, aménagement numérique, électrification, soutien aux communes et intercommunalité) et les recettes d'investissement associées (dotations d'équipement, FCTVA, subventions d'équipement) ainsi que les opérations de dette (remboursement et emprunt).

Les volumes de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

- ✓ Hors mouvements de dette, 34 M€ de recettes hors emprunt et en dépenses, 82 M€ de dépenses d'équipement ;
- ✓ Pour les mouvements de dette, 22 M€ de remboursement de capital et 7 M€ d'emprunt destinés à couvrir le besoin de financement des opérations collèges. Le désendettement correspond à la différence entre les 22 M€ de remboursement de capital et 7 M€ d'emprunt.

Les principaux points à relever sont :

- ✓ Des dépenses d'équipement en hausse de 5 % par rapport à 2016, hausse essentiellement liée au calendrier de réalisation des opérations Collèges et bâtiments départementaux, dont les opérations pour la Bibliothèque départementale de la Sarthe, et des acquisitions/aménagements des sites routiers et sociaux ; les travaux de voirie et d'électrification sont, quant à eux, stables dans leurs volumes financiers.
- ✓ Des dépenses de subventions en baisse (- 8,5 %) en lien avec l'évolution des compétences départementales (- 0,5 M€ de subventions versées dans le domaine de l'économie) et du rythme d'investissement des structures soutenues (- 0,7 M€ de subventions versées dans le cadre du logement social ; - 0,3 M€ pour les subventions aux établissements médico-sociaux).

Les dépenses d'investissement sont financées :

- ✓ D'une part, par les recettes propres d'investissement, en hausse sur l'exercice de 2,3 M€,
- ✓ D'autre part, par l'épargne brute, en hausse sur l'exercice de 5 M€,
- ✓ Et par un emprunt de 7 M€, inférieur au remboursement du capital de la dette (22 M€), se traduisant donc par un nouveau désendettement de la collectivité.

A noter l'opportunité en matière de gestion de dette d'un remboursement anticipé de 2,5 M€ dont s'est saisie la collectivité.

L'évolution de la dette.

Après avoir atteint un niveau très élevé en 2009, la dette n'a cessé de décroître en remontant légèrement en 2014 et 2015 pour atteindre en 2017 un niveau de 205 M€ d'encours de dette au 31 décembre 2017.

La hausse observée de l'encours en 2015 était liée à un pic d'investissement à 100 M€ et une épargne brute dégradée.

Cette réduction de l'encours, couplée avec le rétablissement de l'épargne brute, conduit à une évolution favorable de la capacité de désendettement de la collectivité qui s'élève à 3,4 ans. Il convient de relever après cette présentation que le caractère exceptionnel du produit des droits de mutation impacte fortement les ratios financiers clés de la collectivité : à produit de DMTO constant (niveau 2015), le taux d'épargne brute aurait été de 9,2 % (soit près de 2 points de moins) et la capacité de désendettement serait stabilisée à 4,2 ans.

Globalement, il faut retenir de l'exercice 2017 :

Un exercice en ligne avec la stratégie financière de la collectivité, à savoir un plan d'économies permettant de stabiliser les ratios financiers de la collectivité et un niveau d'investissement élevé mais dimensionné à nos capacités d'endettement en tenant compte notamment des engagements relatifs au contrat de partenariat 4 collèges dans les années qui viennent.

Par ailleurs, les équilibres financiers de l'exercice 2017 des budgets annexes, Foyer de l'Enfance et Parc Départemental n'appellent pas de commentaire particulier. Les données chiffrées sont annexées au rapport de présentation du compte administratif.

Voilà pour la présentation du compte administratif 2017.

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur le président de la Commission des finances, merci d'avoir rendu compréhensibles les dépenses incompressibles !

Le débat est ouvert.

M. LEPROUST. J'ai écouté avec grande attention la présentation de M. Lorne.

Je reviens sur la déclaration préliminaire de M. le Président. Vous avez évoqué très rapidement la signature ou non du pacte financier avec l'Etat. Une proposition de délibération qui me paraît importante nous sera soumise.

A ce jour, 77 % des Départements ont décidé de ne pas signer ce pacte financier. La longue histoire entre les Départements et l'Etat atteste de l'habitude de travailler en commun et de prendre des décisions dans l'intérêt des habitants. Mais en l'occurrence, il s'agit de tout autre chose. Ce pacte financier remet en cause la libre administration des collectivités et la décentralisation. Si le Département ne le signe pas, il sera considéré comme un mauvais élève et on le punira. Cela dit, même s'il le signait, il sera sanctionné.

Le débat est important car la décision qui sera prise aura des conséquences cette année et les années à venir. Y compris pour rester dans la limite du « 1,2 % » imposé dans le contrat par l'Etat, l'une des marges de manœuvre réside dans le budget du personnel.

Nous le savons, dans nos collectivités, la plupart d'entre nous sommes des élus territoriaux. A ne pas le voter, le Département marquerait sa détermination. Certes, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais cette volonté qui nous anime de continuer à travailler au plus près des attentes et des besoins des habitants devrait nous pousser à refuser de signer ce contrat assez terrifiant et terrible en l'état comme, du reste, le plus grand nombre de Départements s'appêtent à le faire.

Nos séances se déroulent en même temps que les débats parlementaires. La loi logement de 2018 ou loi Elan qui vient d'être votée et qui intéresse l'ensemble des territoires, petits ou grands, de notre Département portera un coup au logement social. Le Conseil départemental dispose d'un outil qu'est Sarthe Habitat. Nous en débattons lors de la présentation du rapport sur le logement abordable. Mais la gravité des conséquences est susceptible de remettre en cause la volonté de notre Département de répondre du mieux possible aux travaux de rénovation de logements sur l'ensemble du territoire et de construction de logements, y compris pour relever des défis dans le cadre de plans nationaux.

Ce matin, je suis un Conseiller départemental et un maire très en colère, non contre cette assemblée, mais contre la décision de l'ARS de limoger le directeur de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe basé à Allonnes. Il s'agit là d'un acte antidémocratique et insupportable, d'autant que le Conseil départemental compte des représentants au Conseil de surveillance. Depuis des mois, le directeur, les médecins, les personnels, les organisations syndicales, les élus des différentes collectivités se sont mobilisés pour refuser d'être intégrés au groupement hospitalier du territoire, le GHT.

Appelons un chat un chat : l'ARS est le bras masqué de la politique de santé du Gouvernement ! J'ajoute que le fait n'a pas commencé par le présent Gouvernement. Il existe une continuité.

L'ARS a fait pression en informant qu'elle ne paierait plus les médicaments destinés aux soins du quotidien dans l'établissement, une position que je trouve intolérable et insupportable. J'en ai fait part au Président avant la séance, car j'agis toujours dans la transparence. Je pense que notre collectivité devrait prendre un vœu ou une déclaration de soutien au directeur, au-delà au Conseil de surveillance et à l'ensemble du personnel dans sa diversité pour s'élever contre cette décision insupportable et pour réaffirmer qu'à l'instar du conseil de surveillance, nous pensons qu'un

établissement public de santé mentale de plein exercice dans le Département est un élément important pour notre Département et surtout pour les usagers.

M. CHAUDUN. Je prends la parole au nom de notre groupe.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'hommage rendu à M. Boulard et au travail qu'il a mené au bénéfice de la collectivité.

Nous avons été sensibles aux événements dramatiques qui se sont déroulés en lien avec les inondations. J'ai bien entendu l'intervention de M. Chevalier. Bien que le Département soit un peu mis de côté en raison des évolutions de compétences de la politique de l'eau, il ne peut se contenter d'accorder des enveloppes en cas de sinistres et de dommages même s'il s'agit d'une bonne chose. Il est essentiel que le Conseil départemental s'implique car il est directement concerné. En cas d'inondation, l'eau impacte les habitants et les routes. Vous avez proposé une mesure. Il est important que nous nous impliquions dans ce dossier.

Nous sommes réunis pour étudier le budget supplémentaire et le compte administratif.

Vous avez abordé des sujets sur lesquels nous sommes d'accord. Nous pouvons, en effet, demander au Gouvernement de nous donner les vrais moyens d'agir pour accomplir efficacement notre action de proximité et de solidarité. Nous connaissons aujourd'hui des difficultés puisque la place des Départements, en tout cas les dotations que leur attribue l'Etat, sont insuffisantes pour réaliser leurs compétences, en tout cas elles ne sont pas à la hauteur des difficultés et des sujets que nous avons à traiter à notre niveau. Nous ne pouvons que partager le même constat et déplorer que les choses n'avancent pas depuis plusieurs années.

M. Leproust est intervenu sur le contrat passé avec l'Etat. Nous avons prévu une intervention sur le sujet. Nous sommes, en effet, très réservés sur la signature et le vote de ce contrat. Nous nous abstenons sans doute car nous avons l'impression que l'Etat nous contraint à gérer vertueusement – c'est plutôt positif – nos dépenses de fonctionnement quand, dans le même temps, il abaisse nos dotations sans nous dire de combien et quelle année. À la suite des mesures gouvernementales, notre autonomie fiscale ne cesse de diminuer. Cela crée une forme de contradiction qui transparaît dans le contrat. Nous voyons bien que nous n'avons pas le choix. Il faudra le voter. C'est ce que vous proposez ou du moins un débat sera-t-il ouvert. Peut-être une action de l'ensemble des Départements serait-elle utile. Mais sans doute la question ne se pose-t-elle pas de la même façon pour les collectivités rurales et pour les villes, en tout cas, les Départements sont soumis à des contraintes fortes. Nous devons aborder ce sujet avec pragmatisme et vigilance.

Sur le compte administratif proprement dit, oui, le taux de réalisation est intéressant. Lorsque l'on gère des modifications rectificatives, on ajuste au fil de l'exercice. C'est bien normal. Le compte administratif affiche un constat. Toutefois, nous avons noté, comme nous vous l'avons indiqué en amont, une reprise des DMTO. C'est une réalité qui se concrétise par l'inscription de près de 9 M€ liée à l'augmentation forte des impôts que vous avez proposée sur le foncier l'an dernier. La recette supplémentaire est de 9 M€.

Je m'arrêterai sur les investissements, qui s'élèvent à près de 100 M€. Vous avez insisté à plusieurs reprises sur le fait que la réalisation était prévue et importante. Sur 100 M€, 22 M€ sont liés au remboursement de la dette. Si je retire cette somme de 100 M€, il ne reste plus que 80 M€. Les travaux d'électrification et d'enfouissement s'élèvent à 19,5 M€ et sont financés par la taxe sur

l'électricité. Si nous retirons les subventions pour les collectivités, en réalité, l'investissement réel d'équipement se monte à 60 M€. C'est la réalité. Ces chiffres figurent dans le document présenté.

Aujourd'hui, nous avons désendetté le Département. C'est un constat, une réalité des chiffres. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, il s'agit de préparer un endettement bien plus élevé lié à l'endettement « positif », c'est le terme que vous avez utilisé, pour les PPP. Un coup de massue va s'abattre lorsque nous commencerons de rembourser. Il était utile de s'y préparer. Je pense que les chiffres ne seront pas les mêmes dans les années qui viennent.

Nous avons trouvé que ce budget supplémentaire n'en était pas vraiment un. Nous avons plutôt le sentiment d'un ajustement, une sorte de décision modificative ainsi que nous procédons à différentes reprises au cours de l'année. Il n'y a pas de bouleversement, il s'agit d'ajustements budgétaires dus à des actes financiers, conséquences d'imprévus. Nous ne ressentons pas l'apport d'un nouveau, d'un second souffle répondant à la fonction du budget supplémentaire. A mi-année, des actions peuvent être amplifiées, accélérées, renforcées. Le présent budget supplémentaire ne le traduit pas, ce qui est un peu dommage, car sans doute certains sujets mériteraient que l'on fasse davantage parce que des marges se sont dégagées. Nous le relevons avec les DMTO notamment. Nous aurons l'occasion d'en débattre.

S'agissant du bilan de mi-mandat sur votre projet stratégique. Nous avons retenu les grands axes de développement. A notre niveau, nous avons étudié en quoi nous avons pu contribuer à vous aider sur certains points. Ce sera le fil de nos interventions aujourd'hui. Nous y reviendrons au cours de la séance.

Dans la mesure où nous jouons un rôle de minorité, parfois d'opposition, nous formulerons des observations. Vous avez dressé un état de votre bilan ; à cet égard, nous pouvons mettre en garde sur ce que vous n'avez pas entrepris. J'ai relu votre programme avec attention. Vous aviez indiqué que vous conserveriez les conventions de développement local. Or, je note qu'elles ont été supprimées.

Par ailleurs, vous avez indiqué que vous n'augmenteriez pas les impôts. Ce n'est pas le cas, puisqu'ils ont progressé de 7 %. La conditionnalité ne sous-tendait pas votre annonce. La progression n'est pas liée à la baisse des dotations de l'Etat, ce que tout le monde sait depuis toujours. Je me souviens que certains candidats aux présidentielles prévoyaient bien davantage.

On parle de la citoyenneté. À ce titre, Monsieur le Président, vous avez évoqué les valeurs républicaines inculquées aux jeunes par la voie du Conseil départemental des jeunes. Nous n'avons pas de visibilité aujourd'hui sur ce sujet.

Vous aviez évoqué la création d'un numéro Vert pour être à l'écoute des électeurs.

Il reste trois ans de mandat. Notre rôle consiste à vous rappeler vos engagements et à vous dire que vous aviez un engagement devant les Sarthoises et les Sarthois. Le président de la Commission des finances a déclaré que nous étions le Département de la Région des Pays de la Loire le plus vertueux s'agissant de la gestion du budget. Vous êtes les meilleurs gestionnaires, dites-vous, pour avoir contenu les dépenses. Mais ne pas dépenser peut signifier que l'on ne fait pas le nécessaire. Il faut atteindre le bon équilibre.

S'agissant de statistiques ligériennes, le Département de la Sarthe connaît le taux de pauvreté le plus élevé des Pays de la Loire, à plus de 13 %. Nous devrions nous interroger. Le budget

supplémentaire est l'occasion d'essayer de faire mieux. Nous avons un rôle à jouer et des responsabilités : que mettre en face ? Comment remédier à la situation, comment apporter des réponses face à ces difficultés ? On ne peut se contenter de citer les raisons de cette situation insatisfaisante. Manifestement, ce que nous faisons reste insuffisant, il faut aller plus loin.

Dans votre programme, vous citez des chiffres sur l'évolution de la démographie. Depuis, ils se sont un peu tassés en raison d'un problème de désertification rurale, les populations migrant du milieu rural vers les villes moyennes et grandes. À hauteur de 0,2 %, l'évolution démographique au cours des dernières années n'est pas très dynamique, plus lente que chez nos voisins.

Nous avons souvent débattu de l'attractivité du Département. Vous aviez indiqué la nécessité de soutenir l'université du Mans. Nous nous sommes régulièrement exprimés sur l'université qui est un exemple de l'attractivité de notre Département. Il faut en débattre pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je ne parlerai pas de vos engagements sur les chèques Collèges qui sont passés de 72 à 50 €. Les Sarthois seraient-ils devenus manchots ? Je ne dis pas cela par méchanceté puisque je suis moi-même né dans la Manche !

Ce sont là des éléments que nous avons découverts et qui sont dommageables.

Monsieur le Président, mon propos donne la ligne sur laquelle se fondent nos interventions au cours de la présente séance. Comme je l'ai dit, nous avons pu vous accompagner et appuyer certaines décisions, que nous avons parfois amendées. C'est vrai dans le secteur du social.

Il faut dire les choses en toute transparence. C'est le second axe que je voulais définir. Lorsque l'on informe les Sarthois, il faut tout leur dire, ne pas oublier que vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts et que vous ne l'avez pas fait. Nous avons défendu certains sujets. Il est important que nous soyons entendus et que nous progressions, car il reste encore beaucoup à faire.

Nos interventions se veulent constructives pour faire avancer les choses. C'est l'état d'esprit dans lequel nous continuerons de travailler.

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur Chaudun, je ne vois rien dans vos propos qui ne sorte du cadre qui est celui d'une opposition qui contrôle et questionne. J'accepte tout à fait vos remarques. Je vous rassure : nous n'avons pas prévu de réaliser en trois ans ce que nous souhaitons réaliser en six ans. Nous sommes à mi-mandat. Moi qui siége au sein de cette assemblée depuis un certain temps, je puis vous dire que depuis la décentralisation, nous n'avons jamais connu une situation aussi difficile. Nos nouveaux collègues aujourd'hui réunis dans cette assemblée et qui siègent pour la première fois doivent se demander dans quelle galère ils se sont engagés quand ils comparent la situation actuelle au passé.

Encore une fois, les difficiles, mais salutaires mesures que nous avons prises figuraient dans notre programme. Nous indiquions que nous n'augmenterions pas la fiscalité – aujourd'hui, c'est un dogme bien établi ; je le rappelle car les secondes lignes échappent toujours – si l'Etat n'augmentait pas les charges et ne diminuaient pas les dotations aux collectivités. Nous aurions pu accepter une légère diminution comme nous pouvions nous y attendre, ainsi que ce fut le cas par le passé. M. Counil l'a rappelé et le rappellera sans doute encore. L'Etat a toujours rogné. Mais je rappelle qu'il s'agit de 291 M€ qui ont été prélevés dans les poches du Département de la Sarthe,

soit plus de 1 180 € par foyer sarthois. À l'époque, je ne soutenais pas ce gouvernement, j'étais dans l'opposition. J'entends vos critiques aujourd'hui. C'est la lecture que vous faites aujourd'hui. Que ne l'avez-vous faite à l'époque lorsque vous souteniez le gouvernement, comme chacun le fait quand on appartient à une majorité – sans doute sans beaucoup de conviction ?

Un dernier mot sur la situation financière. Vous avez détaillé et c'est très juste – c'est conforme à l'orthodoxie financière – les dépenses d'investissement. Oui, 100 M€ représentent deux fois plus que les investissements des Départements de notre strate et de l'environnement régional. Si nous poursuivons le désendettement, il nous libérera de sommes que nous n'aurons pas à déboursier et que nous pourrons utiliser.

L'enfouissement des réseaux est en cours. Vous dites qu'il correspond à une recette. C'est comme pour le reste, il faut des recettes pour faire des dépenses. Au bout du compte, ce sont 100 M€ qui sont investis dans l'intérêt du Département parce que le désendettement actuel représente l'investissement de demain. Nous ne sommes donc pas loin d'être d'accord. C'est une façon de voir les choses, l'image du verre à moitié vide ou à moitié plein. Nous préférons le voir à moitié plein et parfois nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il est à moitié vide. Merci en tout cas de votre intervention.

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur les premiers échanges de la matinée.

Ainsi que vous l'avez fait, Monsieur le Président, je salue la mémoire de Jean-Claude Boulard. M. Boulard a siégé vingt-cinq ans sur les bancs de cette assemblée, de 1976 à 2001. Nous sommes trois élus à avoir siégé à ses côtés dans cette assemblée. Peut-être convient-il de retenir une leçon : il était à la fois un élu rural puisqu'il représentait le canton rural de Ballon et un élu urbain, Président de Le Mans Métropole, puis maire du Mans. Il convient de retenir cette capacité à prendre les enjeux locaux dans leur globalité, aussi bien urbains que ruraux, non en opposition comme cela est fait trop souvent, mais en complémentarité, chacun se nourrissant de l'autre. C'était une ligne directrice de l'action de Jean-Claude Boulard. Lorsque les Manceaux lui ont témoigné leur confiance en 2001 en l'élisant maire du Mans, il a quitté notre Assemblée tout en conservant cette même vision. La réussite du Pays du Mans qui allie aujourd'hui cette action en milieu urbain et en milieu rural est, de ce point de vue, exemplaire.

J'en viens au compte administratif. Vous venez de l'évoquer avec M. Chaudun. Indéniablement, il comprend des points positifs. Ce n'est pas parce que l'on est dans la minorité ou dans l'opposition qu'il faut le nier. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est réelle, nécessaire et la capacité d'épargne, rétablie, est plus confortable qu'à certains moments.

Le désendettement se poursuit, même si nous savons que ces prévisions de dépenses se concrétiseront avec la prise en charge des PPP pour les quatre collèges qui sont reconstruits. Cela montre une bonne maîtrise financière du Département. La gestion de la collectivité est saine. Notre groupe ne l'a jamais remise en cause. Cela s'est fait, comme l'a rappelé le Président, dans un contexte qui n'a pas été pas simple. Nous avons encaissé plusieurs décisions nationales coup sur coup. D'abord, depuis 2004, les transferts de charges liés à la décentralisation, puis à des transferts de fiscalité – en 2017, ils s'opèrent au bénéfice de la Région ; enfin, à la baisse des dotations.

Dans ce contexte difficile, nous arrivons à tenir, malgré tout, au prix de décisions douloureuses. Premièrement le reniement de l'engagement de ne pas toucher au taux d'imposition. Je m'inscris

totallement en faux, Monsieur Le Mèner, sur les petites lignes qu'il y aurait eu dans le contrat que vous avez passé avec les Sarthois. Je l'ai toujours avec moi à chaque session. C'est une sorte de bible, en tout cas pour les élus de l'opposition ! J'aimerais qu'elle le soit de la même façon pour les élus de la majorité départementale. Mais je ne vois pas de petites lignes, je vois en revanche, souligné : « Premier point de l'action Sarthe : ne pas augmenter les taux des impôts locaux durant le mandat afin de préserver le pouvoir d'achat des Sarthoises et des Sarthois. » Que ce soit à la page 5 ou la page 6, aucun alinéa n'envisage la possibilité de les augmenter.

L'engagement était clair. Vous ne l'avez pas tenu. Mais vous avez assumé de ne pas le tenir. Cela dit, il est de notre devoir de le rappeler car il ne convient pas de travestir la réalité.

La gestion s'inscrit dans le bon sens, mais au prix de décisions difficiles qui se traduisent par la réduction de lignes de crédits. Des choix sont contestés, d'autres sont contestables, notamment celui de la baisse au soutien aux collectivités.

A la page 6 de votre projet pour la Sarthe, figuraient des engagements très précis à cet égard. À cet égard, sur le compte administratif 2017, nous constatons un recul du soutien aux collectivités de 8,5 %, soit près de 2 M€. Ce budget comporte incontestablement des points positifs, mais cela s'est fait au prix de décisions qui vous ont conduit à renier le contrat que vous avez passé avec les Sarthois. Même si c'est difficile à entendre, il faut le rappeler.

Cette exigence de bonne gestion financière ne doit pas être un frein au dynamisme des politiques départementales. Peut-être est-ce mon ancienneté qui me donne ce sentiment, mais j'ai connu des budgets supplémentaires qui étaient de vrais budgets supplémentaires. Dans le cadre des rapports présentés, nous pouvions mettre en place des politiques nouvelles et aller plus loin dans certains domaines. Le présent budget supplémentaire procède à de simples ajustements financiers qui passent avant la solidarité aux collectivités inondées et qui mobilisent 200 000 €. Au regard d'un budget aussi important que celui du Département, cela confirme ce que je dénonce depuis plusieurs années : les Départements ont perdu une partie de leur marge de manœuvre.

Je rejoins Christophe Chaudun et Gilles Leproust sur la question du contrat financier à passer avec l'Etat qui me laisse dubitatif. Je n'ai pas forcément de problèmes quant à la méthode et à l'objectif. Passer un contrat avec l'Etat pour maîtriser nos dépenses revient à suivre la politique que nous menons depuis longtemps. Signer un contrat nécessite un pacte de confiance. Or cette confiance avec l'Etat est rompue depuis un long moment. Le fait n'est pas dû au Gouvernement actuel. Au cours du mandat passé, vous avez dénoncé la politique du gouvernement que nous soutenions. Cinq ans avant, nous dénoncions la politique du gouvernement que vous souteniez. Cette année, c'est plus simple, nous ne soutenons, ni les uns ni les autres, le Gouvernement. J'ai même failli applaudir à certains moments de votre discours. Je ne l'ai pas fait pour des raisons que je vais exposer.

La confiance en l'Etat n'existe pas, parce que nous ne maîtrisons pas une part de plus en plus élevée de notre budget. Nous ne maîtrisons pas nos recettes aujourd'hui, car nous avons perdu notre autonomie financière et nous ne maîtrisons pas une grande partie de notre dépense qui nous est imposée par l'Etat en raison des transferts de charges et de la centralisation depuis 2004. Finalement, nous passons un contrat sur quoi ?

Imaginons demain une forte dégradation de la situation du pays. Nous n'en sommes pas à l'abri, la situation reste instable. Nous connaissons une explosion du nombre de demandeurs du RSA. Nous

aurions, de ce fait, une explosion d'une partie du budget social et nous ne pourrions plus respecter notre contrat. Pour passer ce contrat avec l'Etat, il faut que cela se fasse en confiance et avec une certaine forme d'autonomie. J'ai tendance à penser que nous n'avons pas cette confiance et que nous n'avons plus cette autonomie. Il en irait un peu différemment dans une commune, parce que les marges de manœuvre sont différentes, moins de dépenses sont imposées par l'Etat. Ici, nous sommes sur quelque chose qui est fortement différent. Je suis gêné de signer ce contrat alors que, d'une certaine façon, nous n'avons aucune assurance sur la capacité de l'Etat à respecter les collectivités que nous sommes.

Je voudrais réagir à deux propos qui ont été tenus avant moi. D'abord, une réaction aux propos de M. Chevalier sur les inondations. Bien sûr, la solidarité avec les personnes touchées, avec les communes qui ont été victimes de ces intempéries doit être totale. Le vote de la délibération que vous proposez ne posera pas de problème. Je me suis moi-même rendu à Souigné-sous-Ballon samedi dernier après-midi. J'ai pu constater la violence qui a sévi. Mais il convient d'être attentif à notre expression. À cet égard, je ne partage pas un certain nombre des propos de M. Chevalier. J'espère que les événements climatiques que nous connaissons sont exceptionnels. Nous ne sommes pas confrontés aux inondations classiques qui se caractérisent par la montée progressive des eaux. Nous avons dû faire face à une violence des éléments inouïe. Ils ont été aggravés, c'est vrai, Monsieur Chevalier, par des pratiques d'imperméabilisation des sols, des modifications paysagères... Mais ne faisons pas croire à nos concitoyens que nous serions en mesure d'empêcher de nouveaux événements de cette violence par la mise en place de centaines de mesures. Il faut avoir l'honnêteté de dire à nos concitoyens que face à un certain nombre d'éléments, nous sommes un peu démunis. Les solutions à ces problèmes ne sont pas locales, elles sont internationales, c'est la question du réchauffement climatique et du dérèglement climatique. La fonte des glaces conduit à modifier la salinité de l'océan atlantique nord, à modifier le parcours du Gulf Stream et à modifier le climat en Europe. Ce ne sont pas nous, petits Conseillers départementaux, avec la meilleure volonté du monde, qui seront en capacité d'empêcher ces événements climatiques. En revanche, nous avons une capacité à jouer un rôle dans cette question du dérèglement climatique en accompagnant des politiques. Je ne reviens pas aux échanges que nous avons eus sur l'éolien, par exemple, où nous sommes beaucoup trop frileux.

Je voudrais maintenant réagir aux propos de Gilles Leproust sur le limogeage du directeur du centre hospitalier spécialisé – oui, désolé, je l'appelle encore ainsi. Je ne suis pas totalement d'accord avec vous. Si je condamne la méthode, je ne m'associerai pas à un éventuel vœu de défense du directeur du centre hospitalier spécialisé. Je ne m'y associerai pas, car, ainsi que rappelé dans la presse ce matin, pendant des années, il n'a pas trouvé à redire à la politique qui a été imposée par l'Etat au milieu psychiatrique, de destruction, de casse de ce service public dont nous mesurons chaque jour les manques.

En ma qualité d'adjoint à la sécurité publique de la ville du Mans, je mesure chaque jour combien nous manquons d'actions fortes en matière de psychiatrie. Pendant des années, ce directeur a appliqué sans aucun problème la politique de casse de l'hôpital psychiatre qu'on lui demandait. Et aujourd'hui, il faudrait le défendre ? Je ne suis pas d'accord, je ne défendrai pas quelqu'un qui a appliqué la politique de casse de l'hôpital psychiatre sarthois !

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur Council, je vous ai entendu. Le directeur n'est pas là pour se défendre. Je voudrais donc que l'on prenne quelque précaution pour ne pas le mettre en accusation. Il a défendu des positions qui lui semblaient conformes à son état d'esprit. Nous y reviendrons plus avant.

Je partage votre point de vue sur le réchauffement climatique. Il serait, en effet, malhonnête de dire à nos concitoyens que nous avons des solutions locales pour résoudre des situations où, comme à Bonnétable, 140 millimètres de pluie sont tombés, 140 litres d'eau au mètre carré en l'espace de quelques heures. C'est impossible à traiter. Il est certain que des moyens locaux permettraient de ralentir les vitesses de crue. Des pratiques peuvent conduire à ralentir la vitesse de crue, mais elles sont malheureusement déjà en place ; elles ont été dépassées par la violence des précipitations.

Vous avez évoqué le pacte avec l'Etat. Il convient de se demander ce qui est le moins dommageable pour les finances départementales et pour le Département plutôt que de s'engager dans un bras de fer où il y a toujours quelque chose à perdre ou à gagner. Je préfère opter pour une réponse que je connais plutôt que d'une réponse que je ne connais pas.

Enfin, j'ai été sensible à votre énumération des éléments de promotion de notre campagne et de notre programmation des élections départementales.

Je vais vous adresser ainsi qu'à tous vos collègues un document où je fais expressément référence à cette condition suspensive et que nous avons été obligés de lever pour une année et seulement cette année-là afin que l'Etat n'ajoute pas au Département des compétences et des charges supplémentaires. C'était expressément écrit. J'ai même la copie de l'article d'Ouest *France*, le plus grand quotidien régional de France. Je m'empresse de vous l'adresser pour que vous ayez la collection complète de nos engagements.

Nous l'avons dit et répété. Peut-être n'était-ce pas écrit sur le document dont vous disposez, en tout cas, j'en ai la preuve et je vous la transmets.

Mme HEUZÉ. Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux pas ne pas intervenir sur la problématique des inondations. Cela me permet de faire le lien avec M. Boulard dont vous avez salué sa mémoire, ce dont je vous remercie. J'étais sa suppléante au Syndicat mixte des protections éloignées. Jean-Claude Boulard a beaucoup œuvré en faveur de la lutte contre les inondations. Je crois que ce sera la vingt-troisième assemblée générale des sinistrés inondés en janvier prochain. Il me manquera ; il n'a jamais été absent.

M. Counil a déclaré qu'il avait à cœur de faire le lien entre le rural et le urbain. Par rapport à toutes les actions liées aux risques de crue, il a échoué. Je l'entends et ceux qui ont siégé à l'assemblée générale entendent dire que nous avons fait notre travail au Mans, puisqu'il était là en tant que représentant de Le Mans Métropole. En amont, il ne s'est rien passé et quand je reviendrai il ne se sera toujours rien passé.

Je remercie M. Chevalier. Peut-être arrive-t-il quinze ans trop tard. Si vous aviez été là il y a quinze ans, Monsieur Chevalier, vous auriez siégé avec nous et vous auriez essayé de mettre en œuvre cette solidarité entre les territoires.

Le nord de la Sarthe a souffert. Je suis impressionnée, je sais ce que cela représente pour les sinistrés : de la violence, en effet. On n'empêche pas les catastrophes naturelles, mais si nous avons avancé, une piste aurait été intéressante. Nous avons pensé travailler sur le chevelu, c'est-à-dire les petits ruisseaux. La cause principale des dernières inondations est l'engorgement des petits ruisseaux qui n'ont pas fait face à la crue. Bien sûr, il y a aussi des fossés qui sont obstrués, des sols imperméabilisés.

Nous voterons un crédit pour faire face aux dégâts liés aux infrastructures, qui sont au moins évalués à un million d'euros. C'est encore de l'argent que nous allons consacrer après alors que nous avons déjà consacré énormément d'argent à des études et à des projets qui n'ont pas abouti. M. le Président Rioux vous le dirait, mais faites les comptes. Nous avons tort. Bon courage à Daniel Chevalier pour le Gemapi ! Je suis prête à lui donner un coup de main, mais je ne suis que mancelle !

Prévention et protection sont nécessaires. Au Mans, nous avons vu que le déversoir de l'île aux Planches situé sur notre canton a fait son œuvre. Nous venons de fêter ses dix ans. Il a été inondé puisqu'il a une fonction de délestage ; il permet que l'eau se déverse dans une moindre mesure dans les rues.

Je voudrais intervenir maintenant sur un sujet qui concerne la Commission Infrastructure. Je salue le travail des équipes du SDIS, des équipes départementales qui ont œuvré en crise d'urgence et qui ont très bien agi et ont été présents. C'est important. Lorsque l'on est sinistré, les personnes subissent un traumatisme fort au début, suivi d'un état post-traumatique qui dure pendant des mois. Lorsque l'on a les pieds dans l'eau, la situation est dure, mais le plus dur ce sont les mois qui suivent. La solidarité et l'aspect social relevant de nos compétences, pensez dans vos communes aux sinistrés qui sont désespérés tant qu'ils n'ont pas reconstruit, regagné leur maison et revenus à leurs habitudes. Je sais que les maires auront à cœur de s'en préoccuper. Prenons garde aux habitants, continuons à être prudents et à nous protéger en amont et en aval.

M. VALLIENNE. Monsieur le Président, dans votre propos liminaire, vous avez évoqué les collèges. C'était une priorité de notre programme de 2015. Des paroles nous sommes passés aux actes. Combien de chantiers, de grues et de travaux entrepris depuis trois ans jusqu'à aujourd'hui ! Et la programmation pour les trois prochaines années est déjà établie. Je pèse mes mots : depuis que le Département a acquis cette compétence en 1986, jamais il n'y a eu autant de travaux dans nos collèges et cela va se poursuivre !

Je voudrais répondre également à M. Chaudun qui a tenu des propos mathématiques en évoquant les investissements : nous investissons 100 M€. 20 M€ sont destinés au remboursement du capital des emprunts, 8 M€ pour l'électrification rurale. Mais, Monsieur Chaudun, vous avez oublié les PPP ! Vous avez oublié les 75 M€ de travaux que nous allons réaliser dans les deux années qui viennent. Si vous ajoutez 37,5 M€ de cette année, nous arrivons à 100 M€. Voilà, les investissements du Département s'élèvent bien à 100 M€ !

Je rappelle que ce sont 37,5 M€ et 75 M€ réalisés. Lorsque je les rencontre, les entreprises du bâtiment de la Sarthe me remercient. La Sarthe réalise des travaux dans les collèges et c'est bon pour elle et pour l'emploi. Je sais que des difficultés existent dans notre Département. Vous l'avez dit, nous en sommes tous conscients. Mais ces investissements permettent de maintenir les emplois dans les entreprises du bâtiment. Nous ne pouvons que nous en féliciter ! Je voulais le souligner, Monsieur le Président !

M. Le PRÉSIDENT. Soulignons également que nous ne sommes pas dans le culte de l'investissement, mais dans la volonté d'investissements nécessaires et utiles. C'est essentiel. Certaines collectivités ont annoncé des montants d'investissement très élevés. En y regardant bien, on comprenait qu'ils ne se réaliseraient pas forcément. D'ailleurs, le taux de réalisation des comptes administratifs prouvait que c'était simplement une annonce et un affichage. Disant cela,

je ne vise personne en particulier, on pourrait penser qu'il y a des arrière-pensées, mais ce sont des faits que vous êtes capables de vérifier par vous-mêmes.

Nous avons opéré des choix difficiles. Il est très juste de rappeler la politique mise en œuvre avec la construction des quatre collèges. Trois principalement sur l'agglomération mancelle. Nous avons aujourd'hui un effet d'investissement non négligeable en supplément de ce que nous réalisons déjà. Il est important de le rappeler. Encore une fois, je ne cherche pas à faire le concours de l'investissement le plus élevé, mais je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours c'est une volonté d'avoir une dépense efficace et utile. C'est essentiellement cet aspect qui nous guide.

M. BEAUCHEF. Je ne commenterai pas l'intervention de notre collègue Chaudun qui se contente de proposer toujours plus de dépenses. Sans logique apparente, il s'en est tenu à l'apologie de la politique du panier percé. À son opposé, il nous faut une gestion maîtrisée et responsable de nos finances départementales.

Madame Heuzé, il ne faut pas croire que rien n'a été fait dans le Nord Sarthe. La question des chevelus est essentielle. Je tire ma première expérience professionnelle du syndicat intercommunal de gestion du bassin de l'Orne Saosnoise. Le syndicat intervient depuis très longtemps sur ces chevelus, notamment sur le Tripoulin qui a débordé à Bonnétable, sur la Dive, sur l'ensemble du réseau. Quatre millions de travaux figurent au programme actuel et répondent aux problèmes.

Cela fait vingt ou trente ans que des actions importantes sont menées sur les bassins amont de la Sarthe. Elles visent à la restauration des berges et à la régulation par des trappes. Tout a été submergé, saccagé, emporté par des pluies qui sont sans commune mesure avec ce que nous avons connu. Les pluies qui se sont abattues n'avaient jamais été référencées par Météo France, elles sont tombées comme s'abat la mousson. Ce fut particulièrement éprouvant et les conséquences ont été désastreuses.

Christophe Counil a levé les bras au ciel tout à l'heure en mettant en avant le réchauffement climatique. Une légende amérindienne, souvent rappelée par Pierre Rabhi, expliquait que lors d'un feu de forêt en Amazonie, tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul un petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! arrête cela ne sert à rien ! » Et le colibri de répondre : « Je le sais, mais je fais ma part. » Il nous appartient, quant à nous, de faire notre part sur nos territoires, en zone urbaine comme en zone rurale, dans une recherche de complémentarité. Ce n'est pas parce que l'orage est tombé au nord du Mans qu'il ne tombera pas un jour sur Le Mans. Nous devons tous être en position de nous interroger sur les décisions à prendre dans nos collectivités, y compris en matière d'imperméabilisation.

Je m'inquiète des autorisations qui sont données concernant des dizaines de milliers de mètres carrés imperméabilisés en Sarthe. Tout cela mérite d'être extrêmement bien pensé.

Je m'inquiète quand je lis un rapport d'un commissaire enquêteur qui oublie la question de la gestion des eaux.

Je m'inquiète quand on oppose l'argument du réchauffement climatique et le fait que l'on n'y puisse rien. Au contraire, nous pouvons tous, là où nous sommes en responsabilité, nous adapter à une tendance lourde. Nous savons que le dérèglement climatique provoquera des épisodes de cette nature, nous devons nous y préparer, engager les travaux nécessaires et raisonner en termes de gestion de l'espace des pratiques agricoles. Les territoires ruraux ne doivent pas être pointés du doigt. La responsabilité est conjointe. Il en va ainsi de l'imperméabilisation des sols. Les eaux de pluie sont tombées, engendrant des crues et des coulées de boue. Autant de phénomènes qu'il faut analyser à l'échelle d'un bassin pour redimensionner nos équipements.

Nous ne parviendrons jamais à arrêter l'eau, mais essayons de faciliter au maximum les écoulements et d'organiser des arrêts d'expansion de crue les plus naturels et intelligents possible. En la circonstance, il ne s'est pas agi d'inondations de rivières mais des conséquences liées à des orages inédits et qui se reproduiront.

Mon collègue de Bonnétable a connu à deux reprises en trois jours des événements qui normalement ne doivent se produire que tous les siècles. Et de tels phénomènes se reproduiront avant deux siècles. Il est donc important de s'organiser à l'échelle du bassin et de chacune de nos collectivités. Il nous revient de faire notre part.

Il faut enfin rendre hommage à la réactivité et à la disponibilité des élus sur place, des maires qui se sont fortement impliqués, et de nos agents départementaux, en particulier ceux des services des routes qui ont attesté d'un sens du service public profond. Plus de trente routes ont été coupées simultanément, deux le sont encore. Et il reste beaucoup à faire.

Au-delà de l'émotion, vient le temps de la reconstruction. Elle sera longue, car elle appelle le temps de la reconnaissance de la catastrophe naturelle, le temps des expertises des assurances, le temps du rétablissement d'ouvrages d'art qui sont affectés. Certains ouvrages nous inquiètent pour lesquels ne disposons pas encore de l'ensemble des éléments d'expertise pour déterminer s'ils pourront être rouverts. Nous nous interrogeons sur la situation des ouvrages d'art à Souigné-sous-Ballon. A Bonnétable, le pont ne sera pas rouvert avant la fin du mois de juillet. Une telle situation peut se reproduire dans bien d'autres secteurs du Département et beaucoup plus fréquemment qu'on ne le pense.

M. Le PRÉSIDENT. Merci de cette contribution qui allait au-delà de celle du Colibri !

M. HUBERT. Je voudrais revenir sur le pacte financier proposé par l'État. Viser la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une noble ambition. Toutefois, poser un cadre contraignant peut nous empêcher de saisir quelques opportunités futures. Imposer ce cadre est susceptible d'engendrer une certaine méconnaissance de la vie de l'assemblée locale.

Il suscite également une question pratique : à quel moment les partenariats public-privé commenceront-ils à peser sur le budget de fonctionnement et ce poids sera-t-il compatible avec l'augmentation autorisée des dépenses ?

M. Le PRÉSIDENT. La réponse est 2019. Nous avons intégré cette date depuis que nous avons souscrit nos engagements. Tel est bien l'objectif du désendettement qui nous permet ensuite d'atteindre un équilibre conforme à nos prévisions. Les ratios que nous nous sommes fixés nous permettent d'intégrer ces remboursements. Si la maîtrise d'œuvre avait été publique, nous aurions eu bien des difficultés à réaliser cet objectif, nous aurions bénéficié de conditions financières moins intéressantes et supporterions une charge d'emprunt à peu près équivalente. Nos objectifs sont conformes à ce que nous avons défini au lancement des partenariats public/privé. Au surplus, c'est surtout notre capacité à réaliser de tels ouvrages qui nous posait problème plus que la charge financière.

M. Daniel CHEVALIER. J'enfile ma cape de superman de la lutte contre les inondations que Nelly Heuzé a certainement brodée !

M. Council me reproche de penser que l'on pourrait lutter contre les orages avec un effet immédiat. Je veux lui répondre que si l'on peut faire des choses, il faut rester sur cette dynamique : on le peut et on le doit. La population ne peut accepter l'idée que nous ne pourrions rien faire. Nous pouvons agir en amont et réduire les effets des pluies. Si les rivières avaient été moins pleines des épisodes précédents, les orages auraient eu moins d'effet. C'est scientifique.

Cela dit, toute action a ses limites et ces orages se répéteront et s'amplifieront. Il faut absolument que nous travaillions cette situation en amont et tous ensemble.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne demandant plus la parole, je la cède au Président de la commission des finances.

M. LORNE, rapporteur. L'intervention de M. Leproust portait sur la signature du pacte qui nous est proposé par l'État. C'est une vraie question. Pour le reste, les questions débordaient le cadre de la commission des finances, je ne m'y étendrai donc pas.

M. Chaudun a posé une question relative aux comptes administratifs et aux taux de réalisation, laissant accroire que ces taux se situeraient dans la norme ; non, je crois au contraire qu'ils sont exceptionnels. Quand on observe les taux de réalisation après étude des comptes administratifs, bien des collectivités n'atteignent pas 70 %. Nous atteignons, quant à nous, 93 % car les budgets primitifs ont été d'une grande sincérité. Le budget était sincère, nous avons annoncé ce que nous allions faire et nous avons fait ce que nous avons annoncé.

Monsieur le Président, vous êtes revenu sur la recette complémentaire de 9 % sur le foncier bâti, l'imputant à l'augmentation des taux. Ce n'est pas tout à fait exact. Dans ces 9 %, sont intégrées la revalorisation automatique des bases qui est décidée par l'État, ainsi que l'augmentation physique de ces bases puisque chaque année de nouvelles constructions voit le jour.

S'agissant de l'investissement, M. le Président vous a répondu. Vous faites état des 20 M€ destinés au renforcement et à l'effacement des réseaux. Alors, certes, nous avons une recette en face, mais ce qui importe c'est l'injection de ces 20 M€ dans l'économie sarthoise car ce sont essentiellement des entreprises sarthoises qui font le travail.

Concernant l'endettement, peut-être est-ce parce que nous sommes très précautionneux que nous nous sommes préparés longtemps à l'avance, faisant en sorte que cet endettement diminue pour absorber les 75 M€ liés au PPP qui impacteront notre endettement dès 2019. Nous nous y sommes préparés car nous avons pris un autre engagement qui était de ne pas dépasser les 300 M€ d'endettement. Grâce à cet effort de désendettement, nous allons rester en deçà de ces 300 M€ malgré l'ajout des 75 M€ liés au PPP.

Je m'excuse de devoir faire une petite leçon d'orthodoxie budgétaire pour répondre à Christophe Counil. Le budget supplémentaire, comme son nom l'indique, c'est l'ajout au budget primitif des résultats de l'exercice passé et des exercices précédents contrairement à une décision modificative où l'on décide de modifier le budget primitif en fonction d'éléments nouveaux. Des décisions modificatives interviendront à l'automne et peut-être à la fin de l'année pour modifier le budget. Mais il est vrai qu'en Sarthe, ces DM interviennent toujours à la marge. Nous essayons d'être extrêmement précis dans l'élaboration du budget primitif ; dès lors, nous avons peu à le modifier au cours de l'année budgétaire. Il est préférable d'avoir des décisions modificatives mineures – elles confirment que le budget primitif était proche de la réalité – plutôt que de présenter un primitif fantaisiste qui imposerait des modifications d'importance en cours d'année. En tout état de cause, ne confondons pas budget supplémentaire et décision modificative.

Nous avons fait auditer nos actions par rapport aux engagements pris. Le Président a rappelé que nous n'étions qu'à mi-mandat et qu'il nous restait du temps pour agir. Il a été dit que nous avions évoqué le maintien de la CDL alors que cette CDL n'existerait plus. Ce n'est pas tout à fait exact,

cette CDL nous avons décidé de l'appeler « CTI », contrat territorial innovant, nous avons décidé de l'axer sur le déploiement de la fibre et d'être partenaire des communautés de communes qui ont retenu ce choix. Les contraintes budgétaires étant ce qu'elles sont, nous ne pouvons pas engager tout à la fois le CTI et le CDL. J'assume ce choix politique car, en effet, le déploiement de la fibre sur notre territoire est un élément essentiel d'attractivité. Quand M. Chaudun explique que la démographie progresse en Sarthe moins vite que dans d'autres Départements, je pense, quant à moi, que le déploiement de la fibre est susceptible d'être un des éléments qui redonnera de l'attractivité à notre Département et qui permettra une démographie plus dynamique.

Nous nous sommes attardés sur notre satisfecit, dites-vous, sur le fait que l'évolution des dépenses de fonctionnement était sans doute moins élevée que celle d'autres Départements de la strate ou de notre Région. Ce point a été évoqué au titre des ressources humaines. Nous avons mis en avant le taux d'évolution des dépenses de la masse salariale. Il ne s'agit pas de toutes les dépenses de fonctionnement à l'égard desquelles nous sommes pourtant très vigilants. Ce focus ne portait que sur les ressources humaines.

Il est également possible de mettre en avant le fait que le montant des chèques a été réduit de 72 € à 50 €. S'adapter à des baisses de dotation de l'État de 291 M€ sur la période nécessite effectivement de faire des choix budgétaires. Celui-là est significatif et 20 € restent une somme non négligeable pour un élève. Mais cela fait partie des efforts que nous avons produit et nous l'assumons.

Revenons aux propos de Christophe Counil relatifs aux dotations aux communes. La baisse de 8,5 % est liée pour l'essentiel à la perte de compétences des collectivités, en particulier, la perte de la compétence liée au développement économique. En octobre, nous serons peut-être conduits à revoir ce montant d'aide aux collectivités.

Concernant le pacte financier, je dois dire, Monsieur Counil, que j'aurais pu tenir vos propos. En effet, il y a des éléments extrêmement dommageables que Gilles Leproust a évoqués. Le fait de placer notre Département sous tutelle est difficilement acceptable, car la loi prévoit que chaque collectivité se gère de façon autonome, mais le point le plus criant est que l'on nous propose un pacte alors que nous avons perdu la main sur nos recettes, à l'exception de la taxe sur le foncier bâti qui ne représente plus que 17 % et qui pourrait au surplus nous échapper. Le Département n'aurait, dans ce cas, plus aucune autonomie fiscale et nous ne dépendrions alors que du seul bon vouloir de l'État pour toutes les autres ressources. Mais, et c'est là où l'ensemble devient intolérable, nous n'avons plus la main sur les dépenses. Parfois, des décisions prises au niveau de l'État auront un impact sur le Département. Il serait scandaleux que nous soyons pénalisés par des décisions étatiques qui impacteraient le niveau de nos dépenses de fonctionnement et qui nous feraient dépasser le taux prévu.

Ce serait un piège qui nous laisserait pieds et poings liés alors même que le non-respect de ce pacte ne nous serait pas imputable, mais serait dû à l'État. Aussi, je partage votre position. Je ne sais pas si nous allons signer ce pacte. Je présenterai tout à l'heure dans un rapport ce qu'il en est à l'issue de tractations qui ne sont pas encore tout à fait arrivées à terme. Il y a lieu de s'interroger.

Je sors de ma compétence « finances » pour revenir sur les événements climatiques hors norme qui se sont produits. Tous les arguments exprimés sont valables et je m'associe à l'élan de solidarité en faveur de ceux qui ont vu en quelques heures leur vie basculer et ont connu cette horreur de voir l'eau monter dans leur maison sans pouvoir agir. En même temps, je voudrais aller dans le sens de ceux qui indiquent qu'il y a des événements climatiques qui, de toute façon, se

produiront et contre lesquels, avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra pas lutter. Sur ce point, je rejoins Daniel Chevalier et Frédéric Beauchef. Si l'on pourra éventuellement limiter les conséquences, des événements climatiques exceptionnels se renouvelleront qui nous confronteront à des situations dramatiques.

Ces événements se sont produits à une période de l'année où la consommation d'eau par les végétaux est à son maximum. Il faut alors 200 litres d'eau par jour à un chêne pour alimenter sa croissance. Ce peut être un mètre cube d'eau pour un gros bouleau. Voyez les masses en cause. 2 000 à 5 000 tonnes d'eau à l'hectare qui peuvent être absorbés par an par un peuplement forestier. Malgré ces besoins très importants, et parfois on se demande où les arbres vont chercher de telles ressources, on ne comprend pas toujours que la terre est une éponge qui retient autant de litres d'eau. Malgré cela, c'est à l'époque où, contrairement à l'hiver, quasiment tous les champs sont végétalisés que nous avons connu cet épisode dramatique caractérisé par la réception de 150 litres d'eau par m² en l'espace de quelques heures. Nous pourrions sans doute limiter l'effet de tels phénomènes par des travaux sur le chevelu ou les fossés.

Nous avons cru bien agir en curant et en redressant les fossés, mais nous n'avons fait qu'accélérer la vitesse de l'eau. Un fossé un peu tortueux et encombré de végétations retient plus d'eau qu'un fossé rectiligne qui se jette directement à la rivière. Je serai prudent, il faut reconnaître que devant des événements climatiques de cette nature, nous sommes confrontés à une forme d'impuissance. Cela n'enlève en rien ce qui peut être fait pour limiter leur impact.

Dernier point. Laurent Hubert a tenu des propos très précis sur l'impact du PPP sur nos dépenses d'investissement et de fonctionnement. Le Président a répondu sur l'investissement. Au titre du fonctionnement, ce seront 3 M€ par an en vitesse de croisière à partir de 2020. Bien sûr, nous avons intégré ce montant dans nos prospectives avant de signer le pacte.

M. Le PRÉSIDENT. Je demande à Mme Pavy-Morançais de venir présider au vote du compte administratif.

Mme Pavy-Morançais, Vice-Présidente, remplace M. Le Mèner au fauteuil présidentiel.

Mme PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente. Je mets aux voix le compte administratif. *(Adopté, par 25 voix pour et 15 abstentions.)*

M. Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe, reprend le fauteuil présidentiel.

COMPTE DE GESTION 2017

(Rapport n° 2)

M. LORNE, rapporteur. Je vous informe que le compte de gestion du payeur est identique au compte administratif qui vous a été présenté. Il fait état d'un excédent global de 29,440 M€, d'un excédent de 263 800 € pour le Foyer de l'enfance, d'un excédent de 1,670 million d'euros pour le Parc départemental.

M. le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le compte de gestion (*Adopté, par 41 voix pour*).

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNEE 2017
ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

(Rapport n° 3)

M. LORNE, rapporteur. Les éléments figurent en annexe du rapport. Ce bilan est une simple information de droit.

M. Le PRÉSIDENT. Le Conseil départemental est informé.

Nous abordons une question plus importante : le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021 qui appelle une présentation synthétique à mi-mandat.

LE PROJET STRATÉGIQUE POUR LA SARTHE 2015-2021

M. LORNE, rapporteur. Concernant les finances, nous avons mis en exergue deux points : maintenir un haut niveau d'investissement et poursuivre une gestion responsable et rigoureuse.

Pour le haut niveau d'investissement, il est important d'indiquer que, sur la période, 264 millions ont été dépensés, soit une moyenne de 87,8 M€ par an auxquels devra s'ajouter l'investissement de 75 M€ dans le cadre du partenariat public privé pour les quatre collèges.

Le taux moyen de réalisation des dépenses d'investissement sur la période a été de 92 %. Il faut insister sur cet aspect des choses.

On peut s'attarder sur une répartition de l'investissement. Soixante-six pour cent sont effectués sous maîtrise d'ouvrage départementale. Trente-quatre pour cent sont des subventions d'équipement au profit de nos partenaires.

Au titre d'une gestion financière responsable et rigoureuse, il convient de mettre en avant la progression du taux d'évolution de la masse salariale de 0,01 %. La masse est stabilisée à hauteur de 94,5 M€.

Les effectifs permanents et non permanents ont diminué de 1,9 % sur la période 2014-2017. Il convient de citer quelques autres indicateurs, dont une évolution du taux d'intérêt de la dette qui a baissé de 2,7 % à 2,6 %.

L'évolution du stock de la dette, je le rappelle, est de moins 18,7 % d'encours depuis le 1^{er} janvier 2015 pour s'établir à 205 M€ au 31 décembre 2017.

Enfin, la maîtrise de la masse salariale est caractérisée par la maîtrise du glissement vieillesse technicité, GVT, avec une politique d'avancement des grades et de promotion interne encadrée, la maîtrise des remplacements par enveloppes attribuées aux directions et la gestion rigoureuse et ajustée des recrutements grâce à un plan prévisionnel d'évolution des effectifs.

Enfin, le redressement de l'épargne brute est la principale source de financement de nos investissements. Le graphique présenté dans le rapport montre le redressement du taux d'épargne brut qui atteint 11 % à la fin 2017, ce qui est très positif et nous permet de maintenir une politique d'investissement ambitieuse.

Voilà ce que nous pouvions dire au titre de la Commission des finances pour le bilan à mi-mandat.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. Je n'aurai qu'une question à la marge dans la mesure où ce qui est présenté a déjà été largement développé lors des précédentes interventions. Dans votre programme, vous aviez évoqué l'idée de favoriser et de faire évoluer le nombre d'apprentis et de stagiaires au sein de l'administration départementale. Dispose-t-on de données sur cet élément de programme ?

M. LORNE, rapporteur. Tout à fait. Notre collectivité compte entre quinze et vingt apprentis par an et nous avons augmenté ce nombre de quatre unités. On peut toujours faire mieux, mais l'augmentation est déjà actée

M. Le PRÉSIDENT. Nous poursuivrons en ce sens.

M. LEPROUST. Sur ces questions de personnel qui sont importantes et sensibles en ce qu'elles sont souvent le lieu d'ajustements dans des périodes budgétaires compliquées, je note que la Chambre régionale des comptes évoque des « charges de personnel » là où je parle de « l'investissement en personnel » car pour « faire du service public », il faut des femmes et des hommes sur le terrain : on ne remplacera pas tout par des robots. On peut constater parfois la façon dont se traduisent des remplacements humains par des machines et les drames que cela peut générer.

Je reste très attentif à ce que le Département ne s'inscrive pas toujours dans cette logique de croissance zéro en personnel à des fins budgétaires. Nous y sommes confrontés dans nos collectivités. Je ne ferai pas de démagogie et j'appelle l'attention sur deux dossiers d'actualité. Les personnels des routes se rassembleront cet après-midi à l'entrée du Conseil départemental. C'est un dossier que j'évoque souvent avec M. Beauchef. Nous avons reçu des réponses et un travail a incontestablement été mené, mais, aujourd'hui, l'on constate que le dossier n'a pas été totalement soldé. Nous aimerions un point sur ce sujet.

Seconde question. J'ai écrit récemment avec quelques collègues du Conseil départemental au sujet du service Semafor et la formation des centres maternels. Nous disposons de ressources de qualité et je trouve dommage de ne pas utiliser pleinement les capacités dont nous disposons pour réfléchir aux voies et moyens permettant à ce personnel féminin d'être mieux utilisé dans le cadre de la formation des assistantes maternelles. La question est sensible et je regrette que l'on n'ait pas encore fixé à ces femmes – il s'agit d'une profession essentiellement féminine – une date de rendez-vous avec le Président de notre collectivité, alors que, dans le même temps, un appel d'offres est lancé pour « externaliser », dit-on, mais je dirais plutôt « privatiser » le secteur éminemment important de la formation des personnels.

M. LORNE, rapporteur. À propos du service Semafor, je vais me renseigner, c'est un point particulier. Il s'agit de la prise en charge des enfants des assistants familiaux au cours de leur formation. Il semblerait que la demande soit faible ; c'est la raison pour laquelle le service a été stoppé.

M. LEPROUST. Semafor présentait deux aspects : la halte-garderie utilisée pendant que les assistantes étaient en formation et, surtout, la question de la formation des personnels. C'est en raison de ce second aspect que nous souhaitons sa réouverture. Nous savons que la formation de ces personnels a des effets bénéfiques importants sur les enfants accueillis. Nous avons du potentiel qu'il serait dommage de ne pas valoriser. Il faut donc réfléchir aux voies et moyens utiles de l'exploiter. Les assistantes maternelles ont des projets.

M. LORNE, rapporteur. C'est important car nous pourrions nous demander pourquoi il n'y a plus de formations pour les assistantes maternelles. À une époque, la formation était assurée en interne ; il a été décidé de l'externaliser et toutes les catégories d'assistantes maternelles peuvent en bénéficier. Nous avons constaté qu'il n'y avait que très peu de demandes de garde d'enfants pendant les formations. C'est pourquoi nous avons fermé le service et réparti autrement les personnes qui s'en occupaient.

Mme Pavy-Morançais, Vice-Présidente, remplace M. Le Mener au fauteuil de la présidence.

M. BEAUCHEF. Monsieur Leproust, nous aurons probablement l'occasion d'en reparler cet après-midi. Il est prévu que je rencontre les organisations syndicales à 14 heures, j'ai déjà rencontré leurs représentants cette semaine.

La réorganisation du service des routes conduira à terme à une réduction des effectifs. Le maintien n'est pas d'actualité ; en raison de gains de productivité liés à une organisation différente, nous prévoyons une baisse des effectifs qui s'opérera au fur et à mesure des départs à la retraite, et ce de la manière la plus concertée possible. La négociation connaît un point dur relatif au passage de deux agents à un agent pendant la viabilisation hivernale en période de neige.

Suite à l'expérimentation de l'hiver dernier, la proposition qui a été faite vise à généraliser le passage à une viabilisation hivernale à un agent. Nous allons en parler avec les organisations syndicales en CHSCT afin de respecter le temps du dialogue social. Je rencontrerai ensuite l'ensemble des agents concernés. C'est un point du débat qui rejoint paradoxalement la discussion que nous avons eue précédemment. La VH est de moins en moins mobilisée. Nous avons connu plusieurs hivers doux qui participent du dérèglement climatique. En revanche, nous avons fortement mobilisé la veille qualifiée renforcée tout au long de l'année. Je comprends les craintes d'un certain nombre d'agents car, en cas d'astreinte, il existe un intérêt financier pour ceux qui le veulent bien et qui se rendent disponibles pour les astreintes.

La VH à deux semble moins indispensable ; toutefois, suite à l'expérimentation, nous conservons la possibilité de l'activer si les circonstances l'imposent. Par ailleurs, nous œuvrons à la mise en place d'une veille qualité tout au long de l'année. Elle correspond, plus raisonnablement, aux épisodes climatiques que l'on enregistre et aux difficultés que l'on peut rencontrer désormais à tout moment, ce qui était plus rare auparavant. Je reste à votre disposition pour en reparler.

M. CHAUDUN. Je comptais intervenir cet après-midi à 14 heures sur le sujet. J'ai entendu les propos du Président de la commission. Il est vrai que vous vous étiez engagé à veiller à la qualité du dialogue social avec les organisations syndicales qui représentent les 2 400 agents du Département. Je m'interroge. Le conflit dure depuis plusieurs mois. M. Beauchef parlait ce matin de la grande mobilisation et de l'esprit de service public dont ont fait preuve les agents des routes lors des inondations. Nous bénéficions de services d'agents pleinement investis dans leur travail. Quand nous avons besoin d'eux, ils répondent présents dans des conditions parfois extrêmes. Leur mobilisation aujourd'hui correspond peut-être à l'émergence d'un problème.

Le dérèglement climatique induit des épisodes climatiques très dangereux. Cet hiver, près de chez moi, la neige s'est accumulée de façon imprévisible. Une expérimentation a eu lieu cet hiver, dont nous n'avons pas eu le retour d'expérience.

Des engagements ont été pris par le Département relatifs à la réaffectation de personnes à plus de quinze kilomètres. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il semble que d'autres réponses leur ont été apportées lors de réunion auxquelles nous ne participons pas. Nous avons besoin d'un éclairage sur le sujet.

M. BEAUCHEF. Dans les faits, deux conflits se sont succédé. Le premier portait sur la fermeture des centres d'exploitation. Il s'agit de la réaffectation des personnels. Tous les engagements ont été tenus, en termes de kilométrage comme d'indemnisation des agents. On connaît toutefois une situation individuelle sur laquelle les interprétations divergent. Un agent qui sert dans un centre d'exploitation souhaite, pour des raisons personnelles, aller travailler dans un autre centre, encore plus éloigné de son domicile. J'en ai parlé au directeur des services. Je souhaite qu'une réponse

favorable soit donnée à cet agent. C'est le seul cas qui pose problème, tous les autres ont été gérés selon les règles que nous avons coconstruites avec les syndicats.

Le nouveau conflit porte sur la VH. En cas de neige ou de risques avérés qui peuvent être dangereux pour les agents, la VH à 2 sera réactivée. Nous avons procédé à une expérimentation en lien étroit avec la médecine du travail pour déterminer des protections individuelles ou des process qui permettent de sécuriser la VH à 1 qui est la règle hors alerte météo. La VH à 1 est la norme quand on pense qu'il ne neigera pas. En dehors du risque de neige, sortir un camion avec un seul agent n'est pas dangereux. Dès lors que se présentent des risques avérés de chutes de neige ou de verglas, les chefs de centre décident de réactiver la VH à 2. Tel était le sens de l'expérimentation.

Le dialogue n'est pas rompu, je rencontre les organisations professionnelles régulièrement, mais elles sont fâchées car elles ne souhaitent pas la généralisation de la VH à 1 malgré les résultats positifs de l'expérimentation que je pourrais vous présenter en commission. Nous avons à débattre des modalités de la généralisation de la VH à 1 sachant qu'elle inclut le recours à la VH à 2 quand les conditions météorologiques l'exigent.

Mme PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente. Je vous propose de clore ce débat qui pourra être repris en Commission des infrastructures.

Suite à une alerte, la séance est interrompue à 12 heures 10.

La séance est reprise à 14 heures 5 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est reprise. Elle a été interrompue ce matin par une sonnerie qui a retenti suite à une fausse manœuvre de l'alarme au cours de l'installation de l'exposition dans l'abbatiale. Nous avons constaté que l'alarme fonctionnait parfaitement.

Nous avons suivi les ordres d'évacuation dans les meilleures conditions ! Nous voilà parés si nous devons être confrontés à un événement, ce que j'espère, n'arrivera pas.

La parole est à Mme Leroux, rapporteur et Présidente de la Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale.

Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES PAR UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION RENFORCÉES

(Rapport n° 4)

Mme LEROUX, rapporteur. Entre les dépenses « incompréhensibles » et l'alarme, j'ai pensé que l'on en voulait à la solidarité du Département !

En termes budgétaires, ce rapport est court. L'élément important tient dans la présentation à mi-mandat du projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021.

Mme Cantin évoquera le dossier relatif à la démographie médicale, sur le thème « Garantir une offre de soins et de secours de proximité ».

La proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif « Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées » s'élève à +429 774 € en dépenses de fonctionnement.

Au titre de l'investissement, une inscription vous est proposée, abondée par l'excédent du compte administratif. Cette inscription porte sur les besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté. Le dispositif expérimental « passerelle » ne se mettra en place qu'à la fin de l'année, ce qui nous permet de reprendre les crédits dédiés à cette opération pour les déployer en faveur du Foyer de l'enfance-centre maternel. Il est proposé une inscription supplémentaire de 299 774 €. Cet ajustement net de la dotation globale est consécutif aux données suivantes :

- 252 383 € en dépenses qui s'expliquent notamment par les dépenses liées aux besoins hôteliers internes, aux transports et au gardiennage de la maison du « Coq Grillant » à Yvré-l'Évêque, ainsi qu'au surcoût lié à la prévision du recrutement de six « renforts été » pour 3 mois.

- 177 000 € en dépenses de personnel, dans un premier temps, pour l'externalisation à compter du 1^{er} juillet d'une unité de six jeunes adolescents et d'une seconde unité de six jeunes à compter du 1^{er} septembre 2018. Cette externalisation sera gérée par le Foyer de l'enfance, dans l'attente d'un appel à projets pour la prise en charge spécifique de ces jeunes. Elle s'avère indispensable. Cette action visant à externaliser la gestion des préadolescents et adolescents est annoncée dans la feuille de route du Foyer de l'enfance. Cela pose problème pour recentrer le foyer de l'enfance sur sa mission de protection de l'enfance et des plus jeunes.

En investissement, le budget supplémentaire est de +159 633 €, constitué en recettes, par l'excédent de 134 220 € constaté au compte administratif, complété par des recettes d'ordre liées aux amortissements de 19 783 € et du FCTVA à hauteur de 5 630 €. La Commission de surveillance de l'établissement a émis un favorable à ces propositions le 7 juin 2018.

Nous soutenons l'environnement socio-éducatif, scolaire, sportif et sanitaire.

Dans l'attente de la mise en place du projet expérimental « Passerelle », porté par le secteur associatif, en lien avec l'Agence Régionale de Santé qui vise une prise en charge globale des enfants, en situation de handicap et/ou affectés de troubles psychiques, il convient de poursuivre l'accompagnement sanitaire spécifique qui sera maintenu le temps de la mise en place du dispositif dont le démarrage est prévu en novembre 2018.

En effet, depuis novembre 2017, le Département accueille à la Maison appartenant au Département « le Coq Grillant » sur la commune d'Yvré-l'Evêque des jeunes en situation de handicap. Il accueille quatre jeunes au cours de la semaine et deux jeunes supplémentaires au cours du week-end. Un éducateur et une maîtresse de maison du Foyer de l'enfance interviennent également.

Telle est la présentation de ce rapport n° 4.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. COUNIL. Je profite de cette intervention sur le budget social pour tirer la sonnette d'alarme et exprimer une inquiétude forte s'agissant de l'accueil des mineurs isolés étrangers qui pose une vraie difficulté à laquelle notre collectivité est confrontée. Nous assumons une mission qui ne relève pas de notre compétence, et ce sans réels moyens supplémentaires. Il est demandé à tous les Départements de France d'assumer les conséquences d'un choc migratoire que connaît l'Europe depuis plusieurs années.

Je mesure la difficulté de cette mission, la charge financière et les efforts déjà engagés par le Département. Pour autant, je suis très inquiet car l'impact de cette problématique ne concerne pas uniquement le Département. La ville dont je suis l'élu doit y faire face. Ce sont plus de deux cents jeunes qui sont concentrés sur un seul et même territoire, le quartier de la Gare au Mans. La grande majorité de ces jeunes ont des parcours extrêmement difficiles : ils ont quitté leur famille, traversé, pour la plupart d'entre eux, la Méditerranée dans les conditions que nous savons, ils ont échoué au Mans où ils sont pris tant bien que mal en charge. Si la grande majorité de ces jeunes ne pose pas de difficultés, nous constatons malheureusement qu'une minorité d'entre eux posent problème dans l'espace public.

Ils sont désœuvrés, ne sont pas vraiment pris en charge, sont démunis face à la vie qui s'offre à eux, et zonent dans l'espace public.

Ils génèrent un sentiment d'insécurité, aujourd'hui très fortement ressenti par les Manceaux, mais pas uniquement un sentiment d'insécurité. Toutes les semaines, je suis alerté d'un certain nombre de phénomènes qui, aujourd'hui, nous échappent. Ces jeunes sont sans contrôle.

Malgré le talent qui est le sien et l'énergie qu'elle déploie, la police nationale ne parvient pas endiguer certains phénomènes : une recrudescence de dégradations et de vols avec violence. La dernière grande tendance est l'arrachage de colliers des vieilles dames dans la rue et des rixes.

Les interpellations que je reçois en tant qu'adjoint au maire en charge de la sécurité publique sont de plus en plus nombreuses. Mon courrier des quinze derniers jours sur les questions de sécurité au Mans porte exclusivement sur cette situation sur ce territoire. C'est ainsi que je suis interpellé au quotidien par les responsables des établissements scolaires, par les habitants, par les commerçants, parfois de façon très virulente, et par des visiteurs dont le premier contact qu'ils ont avec la capitale de notre Département lorsqu'ils arrivent à la gare est d'être agressés par des

jeunes. Je suis également interpellé par un des élus sur un phénomène sur lequel je n'ai aucune maîtrise.

Monsieur le Président, dans la gestion de cette question, la mairie du Mans est laissée un peu seule. J'ai beaucoup hésité à prendre la parole sur ce sujet aujourd'hui, car il est complexe. Je sais aussi que mon intervention peut alimenter des discours que nous rejetons collectivement, ces discours qui assimilent immigration et délinquance. Pour autant, je ne peux plus me taire sur la difficulté à laquelle nous sommes collectivement confrontés au Mans. Je suis très inquiet pour les semaines à venir, parce que les vacances se profilent.

Certains de ces jeunes sont occupés dans la journée car ils sont dans des établissements scolaires. Dans les semaines qui viennent, libérés de cette obligation scolaire, le phénomène prendra de l'ampleur.

Le désœuvrement de ces populations en grande difficulté, en grande souffrance, aura forcément un impact pour la ville du Mans. Je pense qu'il est nécessaire d'étudier ensemble la façon de faire plus et mieux pour gérer une telle situation. Je mesure la difficulté que cela représente pour le Département, je mesure l'engagement financier que cela induit, mais je demande que le Département mesure également la difficulté que cela représente pour les élus du chef-lieu de Département qui doit gérer cette concentration sur un seul et même site. Il nous faut travailler collectivement sur ce dossier. Je ne me place pas dans une démarche où je pointerai du doigt le Département, je n'obéis nullement à une telle logique, en tout cas, telle n'est pas ma façon habituelle de travailler. En tant qu'élus de la ville du Mans, je suis prêt à assumer toute ma part de responsabilité, mais je ne peux la prendre seul. Nous avons besoin de travailler collectivement. Je pense qu'il nous faut réfléchir à des pistes pour faire mieux. Par exemple, à une meilleure répartition. Devons-nous forcément concentrer ces jeunes, essentiellement de jeunes garçons, sur un seul et même territoire ?

Comment mieux travailler avec l'Etat ? S'il y a quelqu'un à qui il faut jeter la pierre aujourd'hui, ce n'est pas au Département que je la jetterais, mais aux services de l'Etat qui se défont sur les Départements d'une politique qu'ils ne devraient pas avoir à gérer.

Se pose également la question de la justice. Régulièrement, des mineurs – peu nombreux – sont arrêtés pour des faits graves et sont relâchés parce que la justice pour mineurs est ce qu'elle est. Elle manque aussi de moyens.

Le travail de partenariat avec l'Education nationale doit progresser. Peut-être faut-il également aller plus loin dans le cadre de partenariats existants, avec le milieu associatif, par exemple, la Sauvegarde Sarthe-Mayenne qui réalise en lien un travail considérable sur ce thème. Nous l'avons évoqué au cours de notre dernière réunion de commission, avec les équipes de la mairie. Je suis prêt à y prendre toute ma place.

Aujourd'hui, je ne peux plus me taire sur cette question qui nous explose à la figure au Mans. Je veux bien prendre des coups, j'en ai pris beaucoup et je continuerai d'en prendre. Mais en tant qu'élus, je ne peux, sur cette thématique, gérer seul cette situation. Je vous le dis, Monsieur le Président, j'ai l'impression aujourd'hui que les élus du Mans sont seuls.

Je regrette d'avoir eu à prendre la parole, mais si nous ne tirons pas la sonnette d'alarme, si nous ne disons pas les choses, j'ai le sentiment que nous n'avancerons pas. Je vous le dis, Monsieur le Président, nous avons besoin de vous !

M. Le PRÉSIDENT. Je vais laisser la Présidente de la Commission répondre. Quelques mots au préalable. S'il est normal d'aborder ce sujet, il convient toutefois de préciser plusieurs points. Les mineurs relèvent de la compétence du Département, dont font partie les mineurs étrangers isolés, de moins de dix-huit ans.

Sur les quelque 200 mineurs que nous avons accueillis, quatre jeunes sont concernés par les problèmes que vous évoquez. Ils ont commis des dégradations ou des vols dans les voitures. Ils ont été pris en charge par les services de police, le Parquet et les tribunaux. Quant à nous, nous sommes confrontés à une situation de délinquance que nous ne maîtrisons pas, car bien qu'ils soient mineurs, ils sont délinquants.

Nous avons évoqué plusieurs pistes. Je rappelle qu'à partir de dix-huit ans, la compétence revient à l'Etat, à la Direction de la cohésion sociale. Nous n'avons ni la volonté ni les moyens de nous y substituer, ce que l'on ne nous demande pas.

Je veux bien appuyer votre démarche, Monsieur Council, auprès de l'Etat pour rappeler les obligations des uns et des autres. Il est important de dire, pour être le plus clair possible, que les phénomènes de délinquance progressent d'année en année. Ils ne sont pas propres à la ville du Mans, il s'agit d'un phénomène national auquel la ville du Mans n'échappe pas. Il est lié à la présence de migrants adultes, une situation au titre de laquelle nous ne pouvons pas intervenir. Il s'agit de majeurs, de personnes en situation de totale autonomie. Nous n'avons donc pas les moyens d'intervenir.

Nous engageons des moyens pour les mineurs. Un jeune mineur particulièrement « turbulent » a été identifié ; la justice a engagé des procédures. Trois autres jeunes ont commis des méfaits de moindre importance, mais il convient de les prendre en compte. Nous jouons notre rôle.

S'il s'agit d'échanger davantage avec vous sur les questions qui relèvent de notre compétence, bien évidemment, nous y sommes favorables. J'ai eu l'occasion, personnellement, de participer à un conseil avec le Procureur de la République, le Préfet, le Maire du Mans et vous-même. Nous sommes toujours prêts à le faire.

Compte tenu de vos déclarations, en ma qualité de représentant de la collectivité départementale, je suis prêt à appuyer votre démarche auprès de l'Etat dont c'est la principale compétence, même si nous concevons la difficulté que cela représente. Vous avez usé de toutes les précautions oratoires pour que votre intervention ne soit pas interprétée comme une façon de renvoyer la balle aux uns ou aux autres. Il s'agit de trancher une question, d'obtenir une réponse à un problème de sécurité et de tranquillité publiques.

Chacun d'entre nous constate que la gare du Mans est un endroit particulier ; c'est lié à des moyens mis à disposition comme le wifi gratuit.

M. COUNIL. Il a été coupé.

M. Le PRÉSIDENT. Il a été, à un moment donné, une occasion de regroupements importants. Évoquons également l'occupation du quartier de l'avenue Leclerc, celui du boulevard de la Gare Robert Jarry, voire des commerces qui peuvent être réexaminés. Je suis prêt à étudier l'ensemble des points de vue, mais sachez que pour ce qui nous concerne, notamment les mineurs dont nous avons la charge, qu'ils soient étrangers isolés ou mineurs, nous avons la volonté de trouver les solutions d'accompagnement.

J'ai alerté le Préfet voilà plusieurs mois sur la nécessité d'avoir plus de centres d'éducation fermés. Des personnes, malheureusement, sont éloignées de tout raisonnement et de toute capacité d'intégration pour lesquels il convient d'envisager des mesures thérapeutiques plus fortes. Cela relève parfois tout simplement de psychopathologies graves. Nous avons des exemples inquiétants de personnes qui ont une totale absence de repères auxquels s'ajoutent des problèmes psychiatriques.

Voilà quelques exemples qui montrent que nous pouvons travailler tous ensemble. Je suis tout disposé à le faire, une fois encore en rappelant que nous exerçons notre compétence, qu'elle est limitée à un individu qui s'est illustré de manière particulière et trois autres, dans une moindre mesure, concernés par des agressions et des vols. L'ensemble des faits que vous évoquez ne sont pas à porter à leur débit.

Je tenais à préciser l'ensemble de ces éléments avant de céder la parole à Mme Leroux.

Mme LEROUX, rapporteur. Je comprends l'importance de ce sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer lors de la réunion de prévention spécialisée.

Actuellement, le territoire sarthois compte 260 mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés, dont 70 % sont scolarisés. Malgré les différents lieux d'accueil, 111 mineurs vivent à l'hôtel. L'hébergement à l'hôtel, la prise en charge dans la journée restent insuffisants d'autant que les faits que vous révélez et dont les services départementaux sont informés interviennent le soir et les week-ends. Nous sommes bien d'accord, nous avons échangé sur ce sujet.

Le Président a fait référence au centre d'éducation fermé. Un jeune a défrayé la chronique. Nous ne pouvons que regretter que le magistrat ait pris une mesure de placement d'une durée insuffisante de quinze jours. C'est le même que nous avons retrouvé. Malheureusement, dans le quartier de la gare, je pense qu'il y a des majeurs. Différentes structures traitent du sujet qui est transversal, que ce soit le Département qui a la compétence des mineurs, la Ville du Mans ou la DDCS.

Le Président a fait référence à la rencontre avec le Préfet. Au-delà des constats, les différents échelons doivent prendre leurs responsabilités. Il me semble que le Département fait le maximum, il faut aussi que l'Etat prenne ses responsabilités sur ce plan. Je fais référence aux moyens humains et financiers.

Depuis trois mois, nous constatons moins de primo-arrivants. Sur l'année 2017, environ 550 MIE se sont présentés avec des pics certains mois, notamment au cours des mois d'été. Vingt-trois sont arrivés en avril, 19 sont repartis ; 22 sont arrivés au mois de mai et 21 sont repartis. Les prévisions sont difficiles à gérer.

Le quartier de la gare est le lieu de rassemblement. Qui dit concentration implique risques de dérives.

Mme RIVRON. Le sujet est ô combien délicat. Je ne voudrais pas que l'on réduise l'insécurité au Mans aux mineurs étrangers et que l'on mette en accusation quelques personnes qui ne représentent pas toutes les difficultés que nous rencontrons au Mans.

M. Council est en charge de la sécurité. Il n'est pas toujours suivi par sa majorité et les mesures qu'il préconise ne sont pas toujours mises en place. Peut-être est-ce la raison pour laquelle la ville ne compte que 24 policiers municipaux alors que des villes comme Tours ou Angers en comptent plus de cent. Nous avons pris du retard. Personne n'est coupable. La société a évolué, la violence est présente. Je ne voudrais pas incriminer qui que ce soit, mais ce retard est dû à une majorité qui n'a pas voulu et qui a empêché les bonnes prises de décision. Ces mesures efficaces auraient dû être prises pour éviter aujourd'hui des dommages. Cela dit, nous n'éviterons jamais tout. Le cas cité est celui qui peut se produire dans toutes les villes de France.

Les enfants parfois souffrent de pathologies sévères. La consommation de drogues développe des tendances schizophréniques chez les jeunes et les empêche de gérer correctement leurs pulsions.

Une collaboration est instaurée entre le Département, Patrick Desmazières et le Foyer Mandela sur la base d'un projet départemental au Foyer Arc-en-Ciel qui permettra sans doute de diminuer les hébergements en hôtel. Cette collaboration est efficace avec la Ville du Mans sur plusieurs thèmes.

On ne peut stigmatiser une population. J'ai rencontré des mineurs étrangers au Foyer de l'enfance. Ce sont des enfants qui ont souffert et qui sont en attente de s'intégrer. Comme pour toute population, des cas sont pathologiques.

Nous avons à connaître des agressions à la sortie de collèges. Il ne s'agit pas forcément des mineurs étrangers. Jeudi dernier, j'ai rencontré Yan qui est en arrêt parce qu'il s'est fait agresser. Son épaule est abîmée et il suit des séances pour qu'elle soit remise en état.

Nous sommes dans une situation qui évolue.

Je suis contente que nous en parlions et que la majorité en ait conscience. J'espère que la majorité de la ville du Mans aidera M. Council à prendre les bonnes décisions.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 4. *(Adopté par 38 voix pour).*

GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ

(Rapport n° 5)

Mme CANTIN, rapporteur. J'interviens sur le rapport n° 5 à caractère financier. J'interviendrai ensuite sur la démographie médicale plus précisément.

La proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif « Garantir une offre de soins de proximité » est de +487 421 € en recettes de fonctionnement dans le cadre du contrat qui nous lie au Service Départemental d'incendie et de Secours (SDISS) qui s'est engagé, en cas d'excédent de fonctionnement constaté à son compte administratif, de procéder à un reversement au profit du Département.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 5. *(Adopté par 38 voix pour)*.

PROJET STRATÉGIQUE POUR LA SARTHE 2017-2021

PRÉSENTATION A MI-MANDAT

Mme LEROUX, rapporteur. Dans la mesure où vous avez été destinataires du rapport, je ne m'appesantirai pas sur le bilan 2015-2017. Je me limiterai aux points forts.

Premièrement, sur la thématique « Soutenir les parents et les jeunes face à la fragilisation de la famille », dont les indicateurs et le bilan sont présentés page 58 du rapport, je relève que le nombre d'allocations mensuelles est en augmentation, qu'il s'agisse de contrats jeunes majeurs en cours de validité au 31 décembre, d'actions éducatives à domicile (AED) exercées par les services du Département, de jeunes bénéficiant d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) judiciaire confiés aux services du Département. Cela explique les différentes actions mises en œuvre et développées au cours de ces deux années.

Le nombre d'assistants maternels agréés est une préoccupation pour le Département, car il est en diminution au cours de la période 2015-2017 de 397 assistants maternels et assistants familiaux alors que les besoins sont toujours là.

Ce matin, nous avons évoqué l'association SÉMAFOR qui développe la formation des assistantes maternelles. Nous avons annoncé à l'occasion de la présentation du budget que la totalité de la formation serait externalisée : 50 % étaient externalisés depuis plusieurs années. Le bilan étant positif, il avait été décidé d'externaliser l'autre partie à partir du 1^{er} janvier. C'est chose faite. Les personnels ont tous retrouvé des missions en lien avec leur expertise. Il est heureux pour nous que nous ayons ces personnes riches de cette expertise puisque nous allons avoir un travail conséquent à faire. Notamment ils sont missionnés sur les agréments pour les futurs assistants/es maternels/elles.

Nous devons développer des actions de sensibilisation pour de nouveaux recrutements, ces agents seront sollicités pour nous faire profiter de leur expertise et de leurs compétences dans ce domaine.

Dans la mesure où il y a moins d'assistantes maternelles, la capacité d'accueil a légèrement diminué.

Nous faisons le point sur les capacités d'accueil au sein des maisons d'assistants maternels et sur la PMI.

Parmi les différentes actions phares, le Département s'est engagé dans l'élaboration du schéma départemental des services aux familles.

Ce schéma unique d'organisation sociale et médicosociale a été signé le 20 décembre 2016 avec l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la MA, l'UDAF et l'Association amicale des Maires et adjoints de la Sarthe.

Des orientations stratégiques par thématique ont été retenues, notamment en matière de parentalité et de petite enfance. Les axes développés figurent dans le rapport.

Il est prévu un accompagnement partenarial des projets MAM (Maison d'assistants maternels) et d'accueil collectif. Une charte de qualité pour les maisons d'assistants maternels a été signée entre

la CAF, le Département et la MA.

Une autre action phare a porté sur l'élaboration d'un nouveau référentiel des Maisons d'assistants maternels. L'an dernier, le Département a fait évoluer son guide départemental.

Autre action Phare, des expérimentations menées dans le cadre des consultations et des actions de prévention médico-sociale de la Protection Maternelle et Infantile.

La Protection maternelle et infantile (PMI) mène deux actions spécifiques de prévention :

Depuis 2015, les cinq sages-femmes du Département participent au dispositif PRADO, Programme d'accompagnement au retour à domicile. En 2017, 98 accompagnements de retours à domicile ont été réalisés (99 en 2016).

Le Département expérimente, depuis 2016, le projet PANJO (promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents) sur la Vallée du Loir. Il prend de l'ampleur. L'ensemble des situations suivies figurent dans le rapport.

Au titre de la protection des plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées, une centaine d'enfants en plus sont accueillis à l'ASE (hors MIE).

Parmi les mineurs isolés étrangers non accompagnés pris en charge par le Département, on compte des contrats jeunes majeurs. Nous l'avons évoqué au cours d'une rencontre réunissant différentes associations. Elles semblaient reprocher au Département de laisser les jeunes au bord de la route dès lors qu'ils deviennent majeurs. Ce n'est pas le cas. En 2015 nous comptions 27 contrats jeunes majeurs ; ils sont 52 en 2017.

Nombre d'assistants familiaux salariés du Département connaissent une légère diminution, plus à la marge.

Le nombre de situations prises en charge dans le cadre du dispositif « Intervenants sociaux » en commissariat et en gendarmerie est en progression. L'initiative avait été prise par le Département en 2007, soit voilà plus de dix ans. Elle a toute son utilité, elle est connue et reconnue par les associations qui prennent en charge les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Les services de gendarmerie et de police sont les premiers à se féliciter de ce dispositif qui avait été mis en place et qui va aussi dans le sens de l'évolution sociétale. Le nombre d'informations préoccupantes transmises à la CRIP concernant l'enfance en danger dans l'année et les jeunes vulnérables est en progression.

Le nombre d'enfants accueillis à l'ASE (hors MIE) a augmenté de 8 % entre 2015 et 2017.

Le Département a mis en place des dispositifs d'accueil, évaluation et mise à l'abri de 50 mineurs primo-arrivants et hébergement et accompagnement social de 70 mineurs isolés étrangers, le dispositif est porté par les Apprentis d'Auteuil ; l'hébergement et l'accompagnement social de 30 jeunes majeurs isolés étrangers, portés par l'AGLA Nelson Mandela.

Un autre appel à projets est en cours, auquel Mme Rivron a fait allusion.

Le Département a créé de nouvelles places en lieux de vie et d'accueil sur la période 2015-2017. Par ailleurs une expérimentation sur le placement éducatif à domicile (PEAD) a été lancée. Vingt mesures ont été créées dans le cadre de cette expérimentation : 10 pour les 3-10 ans et 10 pour les 11-17 ans.

Une expérimentation sur le placement éducatif à domicile a été lancée.

Enfin, une réorganisation du Foyer de l'enfance a été mise en place en 2017 avec l'externalisation du centre maternel et la création d'un pôle autonomie qui est opérationnel et de nouveaux dispositifs qui se créeront.

J'en viens à la thématique sur l'autonomie des personnes âgées et personnes porteuses de handicaps. Le rapport fait état du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissements, du nombre de bénéficiaires de la PCH, de l'augmentation du nombre de places créées en établissements et services PA, des créations de places en EHPAD pour des prises en charge spécifiques dans les UPAD, du nombre de places créées en établissements pour les personnes porteuses de handicaps, de l'accompagnement financier du Département des investissements des EHPAD qui souhaiteraient apporter des améliorations.

Parmi les actions phares, figure le travail réalisé par la Conférence des financeurs. Le Département de la Sarthe s'est engagé dans la définition d'une politique de prévention en direction des plus de 60 ans et plus, participant la préfiguration des conférences de financeurs avec 26 autres Départements. Le dispositif travaille positivement ; il a permis de développer moult projets. L'ensemble des financeurs sont présents autour de la table depuis l'origine et ce malgré le changement de différents responsables au sein des institutions.

Depuis la dernière conférence des financeurs, nous sommes quelque peu inquiets en raison du pacte financier. Le développement des actions se situait à cheval sur deux ans. Certaines des actions qui ont été validées en début d'année prendront fin en 2019. Compte tenu des crédits d'ores et déjà mobilisés et engagés, des projets ont été retenus lors de la dernière conférence, mais que nous reporterons sur 2019. D'où notre inquiétude, car nous impactons le budget de l'année 2019.

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par la Conférence des financeurs, les actions de prévention des résidences autonomie ont fait l'objet d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens) permettant d'allouer le forfait autonomie et de fixer les objectifs en matière de prévention de la perte d'autonomie. Les résidences autonomie sont les anciens foyers logement. Elles représentent 1672 places dans le Département. Plusieurs CEPOM ont été contractualisés.

Le financement s'élève à 972 700 €, dont 375 600 € pour le forfait autonomie en 2016 et 1 228 800 €, dont 461 200 € pour le forfait autonomie en 2017.

Un soutien important a été apporté aux services d'accompagnement à domicile.

Une action phare se concrétise par l'accès aux aides techniques dans le cadre de l'expérimentation de la technicothèque qui est intervenue début 2018 et par une réponse accompagnée pour tous en faveur des personnes en situation de handicap. La MDPH s'est fortement mobilisée pour mettre en place cette nouvelle approche, opérationnelle depuis la fin 2017.

L'action Phare « Une réflexion sur un projet innovant en faveur des jeunes en aménagement Creton » a fait l'objet d'un partenariat en lien avec l'ADAPEI, la PAJH 72-53 et est en cours de mise en place.

Une réforme de la tarification de la dépendance pour les EHPAD a entraîné une évolution des modalités de fixation du budget alloué. Elle aurait été défavorable à certaines structures. Une mise en application stricte de cette nouvelle tarification aurait été bénéfique à seulement 50 % des structures. Les services départementaux ont souhaité accompagner l'ensemble des établissements, notamment tous ceux qui s'étaient inscrits dans les axes du schéma départemental. Les budgets ont été étudiés dans le détail. C'est ainsi que 85 % des établissements bénéficient d'une augmentation contre 50 % au départ.

Je remercie mes collègues de la Solidarité : Mme Cantin et Mme Brosset avec qui je partage le travail et l'ensemble des membres de la Commission Solidarité. L'ensemble du travail réalisé dans le cadre des commissions *ad hoc* a permis de réels échanges, un travail de coconstruction et un réel partenariat. Ce travail de meilleure compréhension de l'ensemble du travail réalisé par les services ne peut être que bénéfique à l'ensemble des Sarthois.

Un grand merci à tous les services pour l'important travail entrepris !

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

Mme LEMEUNIER. Mes propos portent sur le service de formation SÉMAFOR. Nous nous joignons à l'intervention de M. Leproust sur la fermeture de ce service.

Madame Leroux, vous avez expliqué que la formation était jusqu'à aujourd'hui externalisée, les 50 autres pour cents assurés par le service SÉMAFOR. J'imagine que chacun intervenait plus spécifiquement sur un secteur. SÉMAFOR devait intervenir davantage sur le secteur du Mans et l'externalisation porter sur les territoires ruraux.

Ce service jouait un rôle important auprès des assistantes maternelles, y compris même au-delà de la formation. Les personnes connaissaient les situations des familles, des enfants et pouvaient, ainsi, répondre à des questionnements des assistantes maternelles.

Quels sont les arguments qui viendraient en appui de cette fermeture de Sémaphore ?

Mme ELSHOUD. Mon intervention sera courte, car nous avons déjà exposé notre position et manifesté notre satisfaction au cours de la dernière Commission Solidarité.

Je prends la parole au nom de mes collègues de la Commission Solidarité, mais globalement de mon groupe pour souligner un rapport sincère de présentation du bilan à mi-mandat, sincère sur les avancées réelles apportées à de nombreux concitoyens – personnes handicapées, personnes âgées – tirant sa source dans l'innovation, en tout cas, une recherche d'innovation dans les politiques menées par le Département. De ces aspects nous sommes très fiers et nous espérons – je le dis avec humilité – avoir pu contribuer, à notre niveau, à ces avancées réelles, par nos contributions en Commission et les alertes émises sur les situations compliquées. Ce fut le cas du Foyer de l'enfance, cela le reste encore sans doute pour l'aide à domicile, avec la volonté au cours de ces trois dernières années de voir la prise en charge des interventions d'aide à domicile évoluer au bénéfice des Sarthoises et des Sarthois.

Nous sommes conscients que vous ne perdez pas de vue l'humain dans cette grande mission qu'est la solidarité pour le Département de la Sarthe. Nous vous en remercions véritablement et nous espérons pouvoir poursuivre au cours des trois prochaines années, dans le souci d'être

constructifs. Comme nous vous l'avions dit, nous nous sommes engagés pour cette raison ; nous n'avons pas d'autres raisons de travailler à vos côtés.

M. Le PRÉSIDENT. Mme Leroux doit rougir de satisfaction !

Mme LEROUX, rapporteur. Je ne vais pas rougir ! J'ai eu le temps de rougir à l'occasion de la dernière réunion de la Commission Solidarité.

Je reviens sur la fermeture de SÉMAFOR et à l'externalisation. Les formations s'adressent aux futures assistantes maternelles.

Nous pourrions évoquer la question au cours d'une prochaine réunion de commission. J'ai eu l'occasion d'en débattre à l'occasion d'un rendez-vous avec des représentants d'association, mais nous pourrions amener le sujet devant la Commission Solidarité en toute transparence.

Mme LEMEUNIER. Merci de cette proposition de débat ensemble comme nous débattons sur d'autres sujets. Nous avons sollicité une rencontre pour débattre avec le Président de cette fermeture et envisager les points susceptibles d'être améliorés dans ce service.

M. Le PRÉSIDENT. Merci de cette intervention.

La parole est à Mme Cantin pour présenter le rapport d'étape à mi-mandat sur la démographie médicale.

Mme CANTIN, rapporteur. Je vais vous présenter un rapport d'étape à mi-mandat sur la démographie médicale, il s'agit quasiment d'un bilan de dix ans d'intervention du Département de 2007 à 2017. Il fait également écho à la réunion que nous avons tenue le 31 mai dernier.

Dans le mandat que vous nous aviez confié, figuraient « faire » et « faire savoir ». Il était souhaité d'accentuer la communication portant sur les actions départementales avec le succès que je vais quantifier avec vous. Il s'agit de se démarquer. Nous sommes sur un sujet dont tous les Départements se sont saisis. Il est de bonne discipline en matière de communication, si ce n'est de faire le buzz, du moins de se démarquer. De concert avec les services qui ont beaucoup travaillé et une très bonne coordination entre les services administratifs et les services de la communication, nous sommes en mesure de présenter à l'aune de ce bilan de dix ans et de ce mi-mandat une nouvelle campagne de communication à destination des professionnels de santé, en particulier de ces jeunes internes en médecine et de ces jeunes futurs professionnels de santé, très sensibles à ce qui fait la différence.

Avant de revenir à la soirée du 31 mai organisée à l'université, je vous livrerai les chiffres phares du bilan à mi-mandat.

Le Département affirme sa volonté d'intervenir sur les champs de l'humain, de signer des contrats d'engagement, d'intervenir auprès des stagiaires, de préparer les conditions d'exercice de demain, d'intervenir en faveur des maisons de santé et, d'une manière générale, d'être présents dans tous les lieux où il est question de démographie médicale et où l'on peut séduire de futurs professionnels de santé. Nous pouvons nous satisfaire des chiffres emmagasinés au cours de ces deux dernières années.

À ce jour, le Département, sur le plan de la médecine générale, a signé 77 contrats d'engagement avec de jeunes internes en médecine générale, dont 40 signés entre 2015 et 2017.

Près de trois maisons de santé ont bénéficié d'aides sans compter les sept précédentes pour arriver à près de quinze maisons pluridisciplinaires qui constituent les lieux d'exercice de demain. Aujourd'hui au nombre de quinze, les territoires partenaires Santé permettent de favoriser l'accueil des stagiaires.

Le 31 mai, nous avons organisé une réunion à l'université parce qu'il est établi que l'organisation de la première année pluriPASS au Mans est l'un des leviers d'une formation qui nous échappe, puisqu'elle est principalement réalisée à Angers pour la médecine générale et à Nantes pour l'odontologie. C'était une façon également de marquer le succès de cette organisation qui a aujourd'hui près de cinq ans et de réfléchir avec le Président de l'université à une duplication sur d'autres années.

Je tiens d'ailleurs à signaler que le major de la première année de médecine à Angers est une jeune Sarthoise qui a suivi la première année à l'université du Mans.

Cette réunion a marqué l'intérêt que tous portaient à ce sujet, aussi bien les ordres – dentisterie, médecine – que l'université, les professeurs en médecine générale, les jeunes contrats avec lesquels nous avons signé des engagements et qui ont pu témoigner de l'attractivité pour la Sarthe, des relations que nous entretenons avec les jeunes internes, en tous les cas, l'occasion pour nous de cette nouvelle communication est une campagne qui sera déclinée dans tous les supports propres à la médecine : *Le Quotidien des médecins*, avec un tiré à part ce même jour et de supports dématérialisés qui font le succès, en tout cas créé une empathie envers notre territoire et son attractivité.

Je vous le dis simplement, je veux rester extrêmement positive. Du chemin reste à faire !

Je voudrais également témoigner de ce qui se passe sur notre canton, puisque, en moins de deux mois, nous avons accueilli deux jeunes collaboratrices médecins à la maison de santé de Ballon et à la maison médicale de La Bazoge. Les installations sont possibles. Il convient de continuer à travailler sur les différents leviers que sont les lieux d'exercice, les maisons de santé et les territoires qui étaient très présents.

Je remercie également tous les élus départementaux présents ce même soir à l'université. Il était encourageant de voir l'assemblée nombreuse et l'intérêt qu'elle portait au sujet. Après les présentations officielles, nous avons pris du temps pour partager et avons reçu un bon écho de la campagne. Toute la grande famille qui travaille autour de l'installation de médecins, de kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes était présente.

Nous avons encore bien des idées à partager : le plan s'illustrera par des éléments qui peuvent être poursuivis sur l'accueil des stagiaires. Indéniablement, c'est en favorisant la venue sur le territoire, en créant de l'empathie avec les professionnels mais aussi avec les élus et les acteurs du territoire que les professionnels formalisent ou définissent leur installation. Cette campagne de communication surfe sur des territoires qui valorisent notre Département où il sera bon être soigné, avec ce petit clin d'œil à la départementale 72 où il fera bon rouler à 80 km/heure !

Nous avons également imaginé un petit jeu que je tenais à vous faire partager avec ces déclinaisons intéressantes dans la Sarthe comme « la quinte de toux » ou « la santé Bernard » !

Le travail est important mais grâce aux modèles mis en place le Département – les contrats, l'animation, la présence sur les territoires – M. Franco a témoigné, il a pris du temps, mobilisé un acteur de santé pour venir sur un salon au mois de mai dernier et nourrir des contacts. Il est important qu'élus et professionnels travaillent main dans la main. C'est à ce prix que nous

œuvrerons sur les bons leviers, en partenariat avec l'ARS et l'ensemble des institutions qui réfléchissent en ce sens.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. ROUILLON. Un enjeu est devant nous. Les déserts médicaux constituent une vraie menace de santé publique. Dans quelques années, des personnes ne seront plus soignées, y compris en ville car la désertification touche également la partie mancelle. Il serait nécessaire de mener une communication orientée en termes de visuels sur la ville du Mans. Il est temps de cesser les différences de traitement quant à l'implantation des médecins ; de nouveaux patients ne trouvent plus aujourd'hui de médecins et se voient refuser l'accès à des cabinets médicaux en ville. Souvent, il s'agit de personnes qui appartiennent aux milieux les plus défavorisés. Il faut réfléchir au niveau du Département pour mener une action volontariste. Je salue le travail de Mme Cantin qui fait le maximum.

Que ce soit tant en termes d'implantations, de soutien, d'aide aux étudiants en médecine, il faut cesser les différences de traitement qui n'existent quasiment pas dans les faits d'ailleurs, mais je pense qu'il faut dire clairement que nous aiderons tous les jeunes médecins, qu'ils se destinent à aller en ville ou à la campagne tant pour des spécialités que pour des tâches de médecine générale. À Coulaines, nous avons un projet de maison médicale. Nous travaillerons peut-être avec Sarthe Habitat pour créer une maison de santé, qui est un beau projet. Ah ? Vous n'êtes pas au courant ? ce sont souvent les premiers concernés qui sont souvent les derniers informés.

La première année de médecine est un succès. Nous sommes très fiers que la major soit mancelle. Ma fille est arrivée troisième. *(Bravo ! et applaudissements)*.

C'est la preuve que cette première année dans la Sarthe est très intéressante. Pour des raisons matérielles et financières, il n'est pas aisé pour des étudiants de s'expatrier dès la première année à Angers. C'est aussi une façon de faire revenir des étudiants par la suite. De ce point de vue, nous travaillons avec Rachid El Guerjouma à un rapprochement des universités du Mans et d'Angers avec en particulier des filières médicales plus intégrées et avec la perspective de l'implantation d'une antenne de CHU au Mans. Il nous faut, en effet, réfléchir, à terme, sous une forme ou sous une autre, à l'implantation d'un CHU sur le territoire de l'université du Mans. Le processus de rapprochement des universités s'accéléra dans les années à venir. Je pense que nous avons une occasion forte. Les médecins ont tendance à s'installer dans les endroits où ils font leur internat. Travaillons donc collectivement. Inscrivons d'ailleurs le terme de « commune » plutôt que celui de « ville », évitons la distinction entre villes et villages. Il convient d'harmoniser l'incitation entre la ville et la campagne parce que l'enjeu de la désertification médicale est un enjeu qui concerne l'ensemble du territoire, y compris le secteur du Mans. Depuis toujours, le Conseil départemental travaille en faveur de l'ensemble du Département.

Vous disiez que souvent ce sont les plus avertis qui sont les moins bien renseignés. Je vous rappelle que nous avons acté et délibéré sur le fait que tous les contrats étaient fléchés, quels que soient les territoires.

De nombreux contrats d'engagement ont abouti à des installations sur la ville et la métropole. En revanche, le Département a passé un contrat intitulé « l'aide à la première installation », d'un montant de 15 000 €. À ce titre, le Département verse 7 500 € et la collectivité accueillante le même montant. Cela n'a posé aucun problème à aucune collectivité. Aujourd'hui, nous attendons une réponse de la ville du Mans pour installer deux médecins qui attendent ce partenariat. Il faut savoir mobiliser les instances responsables et qui ont la réponse. Il y a bien longtemps que le

Département travaille sur ce sujet et que tous ces contrats sont fléchés. Nous le savons bien. Des professionnels viendront sur le territoire, sur la ville, sur la métropole et sur les territoires ; c'est ainsi que l'ensemble de la Sarthe sera mieux doté en médecins, en chirurgiens-dentistes et en kinésithérapeutes.

M. Le PRÉSIDENT. Dans le cadre des discussions que j'ai engagées avec nos collègues des Départements voisins, mon collègue du Maine-et-Loire, Christian Gillet est très ouvert à l'idée d'un rapprochement de nos universités. Je suis convaincu que l'université comme la faculté de médecine ont un intérêt à travailler plus étroitement, à la fois en termes de valeur ajoutée pour les étudiants, de passerelles qui peuvent exister, de la reconnaissance du site du Mans comme étant un site à part entière, notamment pour l'accueil des internes.

C'est en cours. Les deux présidents d'université y réfléchissent. Nous sommes favorables à cette démarche. Ce projet rejoint notre préoccupation de mutualiser un certain nombre d'actions de nos Départements, que ce soit avec la Mayenne, le Maine-et-Loire, voire l'Indre-et-Loire, puisque le cadre d'Inovalys est un peu plus large. Nous allons pousser la démarche d'ici à la fin du mandat. Nous devrions pouvoir le faire avec succès – en tout cas, c'est ce que je souhaite et je voulais réaffirmer ma volonté sur ce sujet.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie.

La parole est à M. Samuel Chevallier, Président et rapporteur de la Commission Insertion et Logement.

Commission Insertion et Logement

RENFORCER NOS DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

(Rapport n° 6)

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Il vous est proposé d'ajuster l'enveloppe de recettes de fonctionnement de +293 818 € en faveur du dispositif partenarial pour l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi. Lors du budget, nous ignorions ce montant ; c'est pourquoi nous inscrivons aujourd'hui ces recettes supplémentaires permettant de valoriser nos actions d'insertion, notamment la création d'un poste lié au suivi des clauses sociales.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport. *(Adopté par 33 voix pour).*

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DE QUALITÉ

(Rapport n° 7)

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Le Département a fait l'actualité avec l'action « Pour le Logement d'abord ». Il a emporté cet appel à projet. Nous ajustons l'enveloppe de recettes de fonctionnement de +304 000 €, qui représentent le montant annoncé. Nous allons encore travailler avec les services de l'Etat pour affiner le projet, afin de valoriser des actions qui sont détaillées dans ce rapport et qui montrent toute la performance du territoire sarthois pour la partie logement, notamment avec les services de l'Etat, ce qui a été mis en avant dernièrement.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. MARCHAND. Je reviens au rapport précédent, nous souhaitons nous abstenir en cohérence avec le vote du budget primitif ! Vous avez été très rapide !

M. Le PRÉSIDENT. Il est voté. Nous ne pouvons pas revenir sur le vote. Personne ne s'est manifesté, il n'y a pas eu de demande de parole.

Je veux bien admettre que j'ai été rapide. Vous me l'auriez demandé, j'aurais abondé dans votre sens, mais, en l'occurrence, nous débattons d'un autre rapport.

Mme LABRETTE-MÉNAGER. Je reviens sur l'actualité, notamment la loi Elan qui a été votée. Je remercie le Département de la Sarthe qui, depuis très longtemps, mène une politique du logement exemplaire, notamment des plus défavorisés. C'est le seul Département des Pays de la Loire qui aide encore les bailleurs – il est important de le rappeler.

En complément, l'agglomération du Mans soutient les bailleurs sociaux, ce qui leur permet de construire dans la ville et l'agglomération, ce qui n'est pas le cas partout, notamment dans l'agglomération nantaise où on ne peut plus avoir accès au foncier en raison des prix au mètre carré qui sont exorbitants.

M. Boulard a été un grand défenseur du logement social. Quinze jours avant qu'il ne décède, nous avons signé ensemble une lettre au ministre Jacques Mézard. Je ne peux que souligner l'engagement de M. Boulard. J'espère que le prochain Président de Le Mans métropole Habitat aura le même courage, en tout cas, la même propension à défendre le logement social.

Je reviens sur la loi Elan car ce qui s'est passé est très important. Depuis un an, le modèle économique du logement social est très perturbé. L'an dernier, vous avez entendu parler de la baisse de 5 € des APL. Ce n'était qu'un détail. Le plus grave consiste en la réduction du loyer solidarité qui s'est appliquée à l'ensemble des bailleurs sociaux. Nous avons dû baisser les loyers pour compenser la baisse de 5 € d'APL.

Aujourd'hui, le logement social est non seulement perturbé, mais il est malmené. C'est la première fois depuis 1945, depuis que l'on a reconstruit la France après-guerre, qu'il est malmené de cette manière.

Ce qui se passe actuellement en France s'est déroulé aux Pays-Bas et en Allemagne. Nous reproduisons les mêmes erreurs que celles qui expliquent qu'il n'y a plus de modèle social dans ces pays aujourd'hui. On assiste à une gentrification. Dans la mesure où le logement social n'a plus accès à des mètres carrés dans les villes, notamment les grandes villes – Paris, Lyon, Nantes, Lille – qui ne sont pas en vente à moins de 5 000 €, on n'a plus accès au logement social. C'est-à-dire qu'on laissera les centres-villes aux très riches et aux très pauvres là où il y aura des dents creuses et où l'on pourra éventuellement construire, car il faut que ce soit rentable. Il ne faut pas se leurrer, nous aussi avons besoin de rentabilité quand on emprunte sur quarante ou cinquante ans, les loyers doivent être payés.

Pour avoir accès à ces quelques mètres carrés, les logements construits seront des studios T1 ou T2, excluant les familles, engendrant donc des fermetures de classes, voire des fermetures de collèges et surtout une propension à envoyer les familles loin des villes, ce qui pose problème car cela oblige les municipalités à instaurer des politiques de mobilité, sans compter que des familles qui n'ont pas forcément envie d'être loin de la ville seront reléguées. C'est très grave. Il faut comprendre le phénomène qui est aujourd'hui prégnant. Le mètre carré à Nantes est à 5 000 €, voire 6 000 €. Il n'est plus possible de construire.

On préconise aux bailleurs de se regrouper pour atteindre le seuil de 15 000 logements. Construire 15 000 logements n'a jamais fait une politique. Ce n'est pas parce qu'un bailleur envisage 15 000 logements qu'il est plus opérationnel qu'un autre. Dans les villes, nous avons des organismes qui ont atteint 15 000 logements. C'est le cas de Sarthe Habitat, par exemple. Ceux qui n'ont pas atteint 15 000 logements devront se marier avec d'autres petits bailleurs et fusionner. Cela dit, des groupes financiers auront la capacité financière de racheter du logement social. Les centres de décision ne seront plus au plan local ou sur les territoires, ils seront parisiens. La loi Elan a été faite par les Parisiens, pour les problèmes de Paris, mais elle n'est absolument pas adaptée à nos territoires étendus.

Nous avons émis un vœu pour essayer de faire changer deux ou trois éléments, ce dont je remercie mes collègues. La loi sera débattue devant le Sénat. Nous allons interpellier les Sénateurs, car quelques points sont importants, notamment les attributions. Les bailleurs sociaux continuent à attribuer les logements en bonne intelligence avec les élus locaux. Demain, le système deviendra vertical et les attributions ne seront plus possibles. S'agissant de quotas, on décidera que tant de personnes dans tel ou tel quartier s'installeront. On assistera à une gentrification. Les territoires seront habités par des personnes très riches et des personnes très pauvres. Cette loi est la pire que j'ai jamais connue en matière de logement social.

Nous perdons pied, nous ne savons pas à quoi nous serons mangés ! Je suis Présidente de l'USH des Pays de la Loire. Nous nous voyons régulièrement avec mes collègues à Paris, nous pensons que nous ne pouvons plus rien faire d'ici le futur gouvernement en 2022 !

Perdre autant de finances c'est ne plus pouvoir investir sur les territoires. Quand on perd 1 M€, ce sont 6 M€ d'investissement que l'on ne réalise pas. Sarthe Habitat a perdu 4 M€ ; nous ignorons ce qu'il en sera l'an prochain. Sur quatre ans, ce seront 24 M€ que nous ne réaliserons pas. J'entends qu'il y a des projets. C'est très bien ! Mais nous ne pourrons pas continuer à investir si, derrière, on nous en empêche ! Je sais bien que M. Franco interviendra sur la partie relative à l'architecture. Nous ferons toujours du logement de qualité parce que c'est dans nos gènes, mais construire plus vite et moins cher signifie toujours que cela se fait au détriment de l'esthétique. Il convient de faire attention. On peut construire bien, pas trop cher mais nous devons avoir l'appui des

collectivités. Or, de nombreuses collectivités se désengagent, ce que l'on peut comprendre : nous sommes tous exsangues. Aujourd'hui, l'Etat nous conseille d'emprunter sur plus longtemps. Mais nous ne pourrions pas emprunter sur soixante ans. C'est de la folie ! Achetez-vous une maison sur soixante ans ? C'est impossible. Au bout de trente ans, il faut changer la chaudière, les fenêtres, le sol, la salle de bain. Autrement dit, les locations ne seront jamais rentables. Au surplus, on nous demande de vendre du logement social. Il nous est demandé de doubler la proportion des ventes. Sarthe Habitat vend difficilement 25 logements par an, faute d'acheteurs. Il est facile de vendre une maison individuelle, mais quand il faut vendre un logement dans un collectif à Allonnes, à Coulaines, au Mans ou à Fresnay-sur-Sarthe, on ne trouve pas un locataire qui achète un logement. Ce n'est donc pas possible. Cette loi est du grand n'importe quoi !

Au Sénat, nous essayons de faire au mieux. Les députés ne nous ont pas entendus, ils ont voté comme un seul homme. Nous avons de très bons contacts avec les Sénateurs de tous bords ; peut-être réajusteront-ils le projet. Mais nous sommes très inquiets. J'ai conseillé à mes collègues de Paris de prendre garde, parce que la loi de finances arrive en juillet. On nous a pris 800 M€ l'an dernier, cette année, 1,2 Md€. Je puis vous dire d'ores et déjà que des organismes mettront la clé sous la porte très rapidement. Le bâti sera racheté par des financiers.

M. Le PRÉSIDENT. Merci pour ce plaidoyer assorti d'excellentes explications ! (*Applaudissements*).

M. FRANCO. L'intitulé du rapport n°7 « Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité » est bon. La loi Elan, en effet, met à mal cette production d'habitat de qualité. Je suis très inquiet au regard d'un grand nombre de dispositions contenues dans la loi, en particulier celles relatives à la production facilitée de logements.

Oui, faciliter la construction de logements est une bonne chose ; assurer leur qualité architecturale en est une autre. C'est une énorme erreur de permettre durablement que les logements sociaux ne se fassent pas dans le cadre d'un concours d'architectes, que les logements sociaux recourent à la conception-réalisation et qu'ils ne soient pas conçus par des architectes.

Je comprends la volonté d'alléger des procédures parfois lourdes – nous en connaissons tous et les subissons suffisamment – et de réduire les délais de construction, ce dont nous ne nous plaindrons pas.

En tant qu'élu et Président du CAUE, je suis inquiet des conséquences en matière de qualité architecturale. Inquiet car organiser un concours via une consultation, ouvre un temps privilégié de réflexion, de débats, d'échanges autour d'un projet d'insertion dans un quartier. Cela compte. Inquiet car l'architecture c'est aussi de l'emploi non délocalisable.

Inquiet car ce projet de loi est préoccupant en ce que la vision de l'architecture qu'il véhicule réduit cette architecture à de simples bâtiments uniformes.

Construire oui, mais non au détriment de la qualité architecturale et du cadre de vie de demain. C'est au quotidien d'ailleurs que les équipes du CAUE y travaillent. En tant qu'élus locaux dans nos différents secteurs, nous y œuvrons également car la qualité architecturale est une question de qualité de vie dans les logements et pas uniquement au Fort de Brégançon ! Heureusement que le bâtiment est classé sans quoi la piscine serait déjà installée ! Mais la qualité architecturale est aussi la qualité de vie des habitants du quartier, l'intérêt que portent les visiteurs et les touristes à notre Département auquel nous tenons tant. La qualité de l'architecture est la marque de notre culture pour des décennies, c'est notre paysage.

Pour cette raison, en effet, je m'associe aux propos de ma collègue et de certains d'entre vous qui me l'ont exprimé directement. Au regard de ce que je viens de vous indiquer oralement je demande que soit maintenu le principe du concours pour les logements sociaux. (*Applaudissements*).

M. Le PRÉSIDENT. Merci, Monsieur Franco.

Nous voyons l'intérêt que chacun d'entre nous porte à ces questions de logement. Le Département a toujours porté une attention spécifique au logement : logement social et logement pour les défavorisés. On sent bien aujourd'hui une recherche d'économie sur le dos des organismes HLM. C'est un sujet qui nous interpelle tous.

M. COUNIL. Je souscris tout à la fois aux propos de Mme Labrette-Ménager et de M. Franco sur la casse du logement social à laquelle nous assistons depuis un an. Le logement social est un vecteur essentiel de nos territoires de qualité de vie et de mixité sociale. Nous assistons, coup après coup, à une casse totale de ce dispositif qui, s'il peut être critiqué ou amélioré, ne peut être cassé de cette façon-là.

Je prends l'exemple de Le Mans Métropole Habitat : la réforme de l'an dernier autour de l'APL s'est traduite par une perte sèche de 7,5 M€, somme qu'il convient de dégager désormais sur nos propres fonds pour continuer à faire le travail qui est le nôtre. La loi Elan y ajoute l'obligation d'avoir plus de 15 000 logements. Si le nombre de logements est de 12 500, la société est condamnée soit à disparaître, soit à trouver dans l'urgence 2 500 logements que l'on ne trouvera pas, bien évidemment, sous le sabot d'un cheval !

La politique qui est menée est déstructurante pour nos territoires.

Je salue l'intervention de Mme Labrette-Ménager qui a raison sur cette question, son propos n'est ni de droite ni de gauche. Il s'agit de défendre des territoires et leurs habitants. Que ce soit la minorité ou la majorité de cette assemblée, nous serons d'accord pour nous battre.

Mme Pavy-Morançais remplace M. Le Mèner au fauteuil de la présidence.

M. ROUILLON. Il faut convaincre le Gouvernement de faire marche arrière car la baisse du loyer de solidarité est un danger pour les offices HLM et pour la rénovation des logements. En tant que maire de Coulaines je suis bien placé pour en parler, mais le maire d'Allonnes pourrait dire la même chose de sa commune qui compte 50 % de logements sociaux. La capacité des organismes HLM de construire mais aussi de rénover est extrêmement réduite car le mécanisme instauré se traduit par une ponction insoutenable sur le logement social.

Dans ses derniers moments, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec M. Boulard qui ne pouvait être suspecté d'animosité envers le Président de la République et du Gouvernement. Il était très inquiet, voire en colère au vu de cette décision qui a été mal mesurée et qu'il faut être capable de revoir, sauf à remettre en cause le principe même du logement HLM.

La vente est parfois une bonne solution, parfois un danger. En effet, les offices HLM vendent les meilleurs logements. Nous assisterons à une concentration de la pauvreté sur le reste des logements. Autre phénomène extrêmement grave, à l'origine des émeutes de la banlieue parisienne en 1985, particulièrement à Clichy-sous-Bois, celui des copropriétés dégradées. Des personnes habitent un bloc d'immeubles dont ils ne peuvent assurer la rénovation. Nous ne

sommes ni à l'Assemblée ni au Sénat, mais il faut éviter au Gouvernement de commettre cette grave erreur.

J'en viens au concours. Le fait de ne pas recourir au concours ne lève pas l'obligation d'avoir recours à un architecte, il s'agit d'une procédure parmi d'autres. Par exemple, le Département n'a pas organisé de concours pour les collèges, la procédure de PPP ne le prévoyant pas.

Il faut être honnête et dire que l'on peut produire de la bonne qualité sans obligatoirement recourir à cette formule spécifique du concours. Dans la plupart des cas d'ailleurs, les communes n'organisent pas de concours. Il faut demander de recourir à un architecte, c'est essentiel. Par ailleurs, il faut que nous demandions de maintenir l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pour les constructions aux alentours des bâtiments classés. C'est le paysage de la France, c'est notre patrimoine, mais sur la question du concours, il faut être un peu plus nuancé.

M. LEPROUST. Pour les collectivités, les habitants, les communes, la loi Elan et la loi de finances 2018 sont dramatiques. Je partage les propos des différents intervenants, notamment de Mme Labrette-Ménager, sur trois aspects.

Le premier porte sur la pression mise par le Gouvernement, à partir de la loi Elan, de la vente du patrimoine. Le secteur pavillonnaire sera mis en vente parce que c'est le moins difficile à vendre, si ce n'est qu'un problème se pose : on supprimera de ce fait les étages du parcours résidentiel. Dans nos quartiers, des habitants en logements collectifs rêvent d'être en pavillon mais ils ne pourront jamais être propriétaires parce que c'est financièrement impossible alors que dans le cadre du parcours résidentiel, ils ont toujours l'espoir de s'installer dans un pavillon ou une maison de ville ou intermédiaire de logement social.

Nous discutons avec Sarthe Habitat. J'ai mis en garde contre le fait de vendre ce qui ne constituera qu'une ressource limitée. Vendre pourrait être lourd de conséquences sur le plan « du vivre et du faire ensemble » dans nos territoires. Vendre est, selon moi, une fausse bonne idée.

La question du logement social, déjà évoquée, soulève une autre dimension. Les bailleurs sociaux du Département confortent l'emploi dans le BTP, et ce parmi une population qui n'est pas toujours la plus formée et qui trouve là des possibilités à travers les clauses d'insertion par le travail. Or, on remet en jeu l'originalité française du logement social tel que construit dans notre pays.

Le troisième point porte sur les capacités des bailleurs sociaux d'accompagner les projets ANRU. C'est une bonne chose d'être retenu – comme Coulaines, quelques quartiers du Mans et Allonnes – sur le plan national ou régional, mais si les bailleurs sociaux n'ont plus les capacités de mener et de concrétiser les projets, cela se révélera désespérant pour les habitants. Or, tout le monde sait que la désespérance n'est jamais synonyme de positivité dans la vie quotidienne.

M. BEAUCHEF. Je souscris entièrement aux interventions Mme Labrette-Ménager, de M. Chevallier et M. Leproust ; j'apporterai toutefois un petit bémol. Dans le parcours résidentiel, l'accession à la propriété peut être positive. La loi poussera à mettre sur le marché davantage de logements sociaux. Il ne faut pas que nous donnions l'impression que ce soit par défaut. Des points seront positifs, ce à quoi nous nous employons avec Sarthe Habitat. Dans le cadre du parcours, sera offerte la possibilité *in fine* au locataire de devenir propriétaire, de manière bien ciblée, sur des logements individuels. C'est un élément à valoriser.

Il est malheureux que nous subissions une situation. Mais comme l'a rappelé Mme Labrette-Ménager, nous n'y pouvons rien, nous sommes soumis à un rouleau compresseur. Mais lorsque la pression est trop forte, il faut s'employer à tirer du positif de ce qui est négatif. Je pense que l'accession à la propriété pour un certain nombre de locataires du logement social est aussi une opportunité, un projet de vie qui arrive à la fin ou au milieu d'un parcours. Il faut que nous en profitions pour positiver l'accession à la propriété par les locataires du logement social.

M. CHEVALLIER, rapporteur. Nous partageons unanimement les propos portant sur la loi Elan. Vous savez combien le Département est acteur sur la partie logement et souhaite mener les choses de façon unanime dans le Département. Il est reconnu pour cela. Le logement social est structurant dans l'investissement que nous consacrons au logement. Nous sommes l'un des Départements qui aide les bailleurs. Nous continuerons à y porter une attention particulière et à surveiller les impacts pour les bailleurs.

Sur le plan de l'architecture et des problématiques de construction, la loi Elan préconise de redynamiser les centres-villes. Nous savons que c'est structurant partout mais aussi dans les centres-villes. La patte d'un professionnel est très importante.

Mme PAVY-MORANÇAIS, Présidente. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 7. *(Adopté par 41 voix pour).*

PROJET STRATÉGIQUE POUR LA SARTHE 2017-2021 PRÉSENTATION A MI-MANDAT

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Il convient de prendre en compte à la fois le logement et l'insertion.

Sur la partie logement, nous mesurons l'importance des actions du Département qui a financé près de 500 logements en locatif social et réhabilité 1 600 logements locatifs sociaux en trois ans. 1 043 logements du parc privé ont été réhabilités et 10 690 dossiers ont été étudiés au titre du FSL, en baisse chaque année, mais sans modification du régime intérieur du FSL. Nous en avons discuté avec les membres de la commission.

Soit, chaque année, 140 nouveaux logements HLM financés, 500 logements HLM réhabilités, 350 logements du parc privé rénovés.

400 ménages en grande difficulté font l'objet d'un accompagnement spécifique FSL.

Nous avons signé un PDH 2017-2022 ; nous avons reconduit le soutien aux bailleurs sociaux, notamment à Sarthe Habitat.

Pour la partie insertion, nous sommes passés de 12 099 foyers allocataires en décembre 2015 à 10 877 en décembre 2017, soit une légère baisse.

Pour le PDI, nous enregistrons une augmentation de 4,2 % de personnes accompagnées, leur nombre passant de 3 300 à 3 443.

Le nombre d'heures travaillées réalisées grâce aux clauses d'insertion a augmenté de 44 % en trois ans.

Le nombre de contrôles effectués par les services du Département sur la partie allocation est en forte augmentation, puisqu'elle a été multipliée par trois en trois ans et a concerné notamment les recrutements des agents assermentés et les placements en emploi des bénéficiaires du RSA ; c'est ainsi qu'en trois ans, nous avons placé 1 778 bénéficiaires.

Les actions de la partie « insertion » se traduisent ainsi :

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2017-2021 a été signé avec tous les acteurs locaux.

Nous travaillons au nouveau Programme départemental d'insertion. La Commission Démographie travaillera avec la Commission Solidarité en septembre-octobre pour ordonner les charges de travail pour les années qui viennent.

Le Président l'a rappelé dans son introduction, sur trois ans, l'action départementale a permis de générer plus de 206 000 heures d'insertion permettant le retour à l'emploi via le recours aux clauses sociales dans la Sarthe.

Voilà rapidement évoqué le bilan des deux compétences « Insertion » et « Logement ».

M. Le Mèner reprend le fauteuil de la présidence.

M. Le PRÉSIDENT. Ce bilan n'était pas inutile à rappeler. Il était intéressant, dense et démontre notre engagement et notre volonté dans ce domaine.

Mme HAMONOU-BOIROUX. Monsieur le Président, vous nous avez rappelé à juste titre qu'il restait trois ans de mandat. Au vu de la proposition que j'avais faite lors de la dernière séance plénière sur la plateforme Job 41, pouvons-nous espérer que vous regardiez ce qu'il en est ou n'en

avez-vous pas envie ?

M. Samuel CHEVALLIER, rapporteur. Nous n'avons pas évoqué le sujet lors de la dernière commission, mais nous reviendrons vers vous, bien entendu.

M. Le PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas d'une fin de non-recevoir – bien au contraire !

La parole est à M. Batailler, Vice-Président et rapporteur de la Commission Développement numériques et Réseaux électriques.

Commission Développement numérique et Réseaux électriques

MODERNISER LES RESEAUX ÉLECTRIQUES ET FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

(Rapport n° 8)

M. BATAILLER, rapporteur. Au titre des réseaux électriques, trois lignes d'ajustement sont proposées au vote.

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires concernent l'annulation de titres sur exercices antérieurs non réglés dans le cadre du reversement de la TVA.

Une baisse d'un million d'euros en dépenses d'investissement est due à la diminution du nombre de clients mal alimentés dans la Sarthe, ce dont on peut se réjouir et qui implique un nombre d'opérations de renforcement moins élevé.

Dans le même registre, une diminution des recettes d'investissement de 834 000 € s'impose dans la mesure où les recettes sont liées aux dépenses.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 8. *(Adopté par 41 voix pour)*.

PROJET STRATÉGIQUE POUR LA SARTHE 2017-2021

PRÉSENTATION A MI-MANDAT

M. BATAILLER, rapporteur. Nous allons présenter un focus sur le thème « Faire du numérique un levier pour lutter contre la fracture territoriale ».

M. le Président a rappelé ce matin le chiffre de 12 000 prises ouvertes entre 2016 et fin 2017. À la fin du premier semestre 2018, 6 000 prises supplémentaires étaient ouvertes et nous avons un objectif d'ouverture de 6 000 prises supplémentaires au second semestre, soit 12 000 prises supplémentaires sur le seul exercice 2018.

Le second focus porte sur le thème « Favoriser les initiatives qui concourent à la transition numérique des territoires.

Deux Maisons de santé sont raccordées au réseau fibre optique très haut débit et un projet est en cours de réalisation.

Tels sont les deux points qu'il me semblait important de souligner pour ce point à mi-mandat.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaite émettre des observations ? ...

La parole est à M. Beauchef, Président et rapporteur de la Commission Infrastructures routières.

Commission Infrastructures routières

INVESTIR DANS LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS

(Rapport n° 9)

M. BEAUCHEF, rapporteur. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont :
En fonctionnement, de +22 000 € en dépenses ; +318 000 € en recettes ;
En investissement, de : +57 000 € en dépenses ; +30 000 € en recettes.

Je vous rappelle ce qui motive ces petits ajustements :

Une autorisation de programme liée à la RD 357 sur les études en cours. Nous avançons vite et bien. Des ajustements portent sur les travaux de la déviation de Saint-Calais que nous retournerons voir bientôt. Une date reste à fixer avec les membres de la Commission pour constater l'état d'avancement des travaux. Notons une réduction budgétaire. La déviation coûtera moins cher que le prévoyaient les appels d'offres.

Nous réduisons les recettes d'investissement concernant la RD 306 à La Flèche. Je suis passé encore récemment où j'ai vu un beau rond-point et de beaux aménagements !

Pour les dépenses d'entretien et d'exploitation, nous enregistrons une annulation de 22 000 € sur les titres de 2017 pour payer « Web enchères ». Nous en avons traité en commission. C'est un ticket d'entrée intéressant qui permet de générer des recettes plus élevées. Cela reste toujours une bonne opération.

En raison du système de vases communicants avec le budget annexe du Parc, nous proposons donc d'inscrire 300 000 € pour rembourser le trop-perçu du Parc compte tenu du solde positif qu'il a dégagé lors de son bilan 2017.

En ce qui concerne les équipements routiers, des crédits supplémentaires sont inscrits au regard d'un peu moins de 60 000 € de dépenses que devrait générer l'abaissement de la vitesse : 90 000 € sur les panneaux uniquement. Il avait été demandé à l'Etat de remplacer 157 panneaux. Nous avons peu de panneaux dans la mesure où une fois que les automobilistes seront sortis des agglomérations, il conviendra de rouler à 80 km/heure à partir du 1^{er} juillet 2018.

En revanche, l'Etat n'a pas donné suite à notre demande d'indemnisation sur la signalisation horizontale. Les enjeux portent sur la signalisation des espaces de doublement qui induisent un coût de 1,5 million d'euros pour le Département. Il n'interviendra pas sur un seul budget et sera absorbé au fil du temps et des marquages. Il n'en reste pas moins que la somme est élevée. Il s'agit d'un coût masqué de cette réforme.

Pour le reste, les dépenses sont minimales et correspondent à des participations communales ou intercommunales. Je vous ai rappelé le budget du parc et son évolution au regard du budget général.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. Mes interrogations ne portent pas particulièrement sur le rapport qui consiste à procéder à quelques ajustements pour suivre l'actualité budgétaire.

Suite au débat de ce matin, nous avons rencontré les organisations de l'intersyndicale sur le service des routes et le parc départemental. Suivant les organisations syndicales, ils étaient une centaine et cinq selon M. Beauchef. En gros, ils étaient une trentaine.

Nous avons eu un échange fructueux. Mon propos sera sans doute confirmé par les personnes présentes. Nous avons ressenti un fort besoin d'écoute des agents sur leurs pratiques et leur quotidien. Je pense que les interlocuteurs de l'exécutif et responsables de services l'ont entendu et je ne doute pas que le dialogue se poursuivra. Les situations particulières sont étudiées individuellement car quelques cas qui ont été évoqués, mais il y a un engagement pour que les choses soient ainsi et que nous puissions à notre niveau recevoir un bilan de l'expérimentation de la veille hivernale. Le sujet est important ; nous nous en sommes entretenus près d'une heure et demie. Ce qui explique notre absence lors de la reprise de séance.

M. BEAUCHEF, rapporteur. Je l'ai rappelé, certains de nos agents ont un grand sens du service public – ils l'ont démontré encore récemment – et réalisent un travail exceptionnel.

On change les organisations et les structures. L'accompagnement du changement est toujours compliqué. Néanmoins, le dialogue se poursuit, sans rupture. Nous sommes en lien régulier. Nos échanges sont parfois un peu virils mais ils restent fructueux et francs. Nous poursuivrons ce travail auprès des agents. J'en rendrai compte auprès de la Commission et de l'Assemblée, mais certains sujets seront étudiés directement par les agents au préalable, ce qui nous permettra d'avancer ensemble dans la bonne direction.

M. Le PRÉSIDENT. Un mot sur la limitation à 80 km/h. Nous étions dans une phase de discussion pour convaincre le Premier ministre, ce que j'ai moi-même entrepris lors de sa venue au Mans pour lui demander que chaque Département – c'est d'autant plus vrai dans la Sarthe que les différences de gabarit des routes le permettraient – d'avoir une conciliation entre les services de l'Etat, le Préfet et le service des routes du Département pour déterminer les secteurs où pourrait s'appliquer utilement cette limitation à 80 km/h.

Nous avons des gabarits de chaussée très différents selon que l'on a 7,50 mètres ou seulement quelques mètres, selon que les marquages sont en rive et des marquages centraux avec des zones de rattrapage, la configuration n'est pas la même.

Par ailleurs, l'un des critères est la nature des accidents et la diversité des facteurs qui conduisent à provoquer des accidents qui ne sont pas liés uniquement à la vitesse. En l'occurrence, on nous parle de séparateur central, de ligne de marquage, de séparations et de chocs frontaux. Une vitesse cumulée de 90 km/h correspond à 180 km/h, une vitesse cumulée de 80 km/h à 160 km/h. À l'arrivée, les résultats sont de nature tout aussi destructrice.

La troisième raison qu'il me semblait important de signaler, c'est que jusqu'à présent l'écart était lisible entre les différentes vitesses : 130 km/h sur autoroute, 110 km/h sur les deux fois deux voies, 90 km/h sur les départementales, 70 km/h dans les zones où il faut ralentir la circulation, 50 km/h à l'entrée de l'agglomération et des zones à 30 km/h. Avec l'instauration de cette zone à 80 km/h, nous introduisons une nouvelle distinction qui nous permettra de passer de 90 km/h à 80 km/h en redescendant à 70 km/h en rentrant à 50 km/h, en passant à 30 km/h, en rattrapant la

zone à 70 km/h en repartant à 80 km/h. Je ne suis pas certain que cela offre beaucoup de lisibilité, en tout cas, cela ne renforce pas l'attention des conducteurs. Ce ne sera d'ailleurs pas un moyen de se retrouver piégés lors d'un quelconque contrôle de vitesse lorsqu'ils seront mis en place.

Voilà des sujets sur lesquels nous aurions pu travailler intelligemment. Nous nous sommes heurtés à une position assez dogmatique du délégué à la sécurité routière qui fait fi des contraintes des zones rurales et périurbaines où chacun doit emprunter sa voiture pour se rendre à son travail, effectuer des kilomètres. M. Beauchef a réalisé une petite étude sur le temps de parcours et les délais supplémentaires. Même s'il s'agit de données moyennes, nous sommes dans une limite à prendre en compte en fonction de la distance.

Deuxième élément, le risque de procès pour excès de vitesse qui augmente au rythme de l'installation de nouvelles limitations.

Je voudrais enfin vous informer que modifier le marquage au sol coûtera 1 million d'euros à rapporter aux quelques dizaines de milliers d'euros que coûte le changement des panneaux. Tel est le coût réel de cette opération, qu'il s'agira d'effectuer puisque nous n'aurons pas trop d'autres solutions pour prendre en compte les distances de sécurité. Ce sont autant d'éléments qu'il convient de connaître. Nombre de nos collègues dans différents Départements sont intervenus pour entreprendre une démarche auprès du Premier ministre. Pour l'instant, la porte est close. Je crains malheureusement que nous devions nous interroger sur les modifications à voter pour modifier les signalisations au sol. Là encore, avec quels moyens ?

M. BEAUCHEF, rapporteur. Le sujet a largement fait réagir. Nous l'avons évoqué en commission, nous pourrions aussi faire passer aux uns et aux autres l'information relative aux portions qui restent à 90 km/h. Autant que les Conseillers départementaux ne s'y perdent pas ! Nous compterons sur nos routes départementales quelques tronçons à 90 km/h.

M. LORNE. Je ne reviens pas sur toutes les raisons qui font que je suis très hostile à cette mesure. Monsieur le Président, vous avez parlé de dogmatisme. Je crois que ce terme résume totalement la situation puisque toutes les tentatives d'ouverture ont été balayées d'un revers de la main quand bien même émanaient-elles de personnes d'horizons et de fonctions politiques différents.

Je veux simplement appeler l'attention de notre assemblée sur le fait que le Département de la Creuse a déclaré qu'il ne modifierait pas les panneaux, qu'il appartenait à l'Etat de le faire. Symboliquement, nous devrions envoyer la facture liée à la réfection de la signalisation, à hauteur de 1 million d'euros au préfet de la Sarthe pour lui demander de prendre en charge cette dépense, dont on ne sait sur quel exercice elle sera portée. Pour le pacte financier, s'il faut ajouter un million d'euros supplémentaires de frais de fonctionnement, à ce rythme-là, on dépassera 1,2 %. Je n'ai guère d'espoir d'être entendu, mais symboliquement j'enverrai la facture au Préfet !

M. Le PRÉSIDENT. Monsieur Beauchef, enverrez-vous la facture ? Voulez-vous un timbre ?

M. BEAUCHEF, rapporteur. Je veux bien. En réalité, un million d'euros est ce que nous pourrions faire sur le temps du renouvellement, sur la couche de roulement, où il existe les espaces nécessaires pour doubler. Pour recalibrer de 90 km/h à 80 km/h, dans certains cas, il faut faire des études. De toute manière, l'impact du million d'euros porte sur plusieurs années. On peut imaginer que c'est au fil du renouvellement et du nouveau marquage que nous dépenserons un tel montant. Nous allons pouvoir l'absorber. Nous pouvons symboliquement envoyer la facture au

préfet, mais je pense que ce sera difficile d'émettre un titre à son encontre, même si, au final, ce sera bien le prix payé par la collectivité mais probablement sur plusieurs années.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 9. *(Adopté par 41 voix pour).*

AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ATTENTION DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS

(Rapport n° 23)

M. BEAUCHEF, rapporteur. S'agissant de l'aide exceptionnelle à l'attention des communes et des communautés de communes sinistrées par les inondations mais aussi les grosses réparations sur les chaussées départementales, le Département sera probablement impacté à hauteur d'un million d'euros sur son propre patrimoine.

Les dégâts sur nos routes départementales sont considérables. Tout le monde a vu ce qui s'est produit dans le centre-ville de Bonnétable sur la route départementale. Des équipements sont à reprendre. *A minima*, les frais s'élèvent aujourd'hui à 500 000 €, mais nous sommes loin de l'estimation totale. Tous les jours, nous découvrons des sinistres. La réalisation des travaux à Bonnétable est estimée entre 200 000 et 300 000 € pour une réouverture partielle de la route fin juillet.

Le million d'euros est une hypothèse basse, à la charge du Département qui, comme les communes, est fortement impacté. Bien que victime, le Département s'inscrit dans une logique de solidarité et propose de constituer un fonds d'urgence de 150 000 € à destination des communes. Des dispositifs sont mobilisables en cas de catastrophes naturelles, mais des communes peuvent ne pas être classées en catastrophe naturelle parce que seules quelques maisons sont concernées. Nous nous sommes concertés avec l'Etat qui calera son dispositif de DETR.

La Région pourra intervenir en faveur des communes déclarées en catastrophe naturelle. Il s'agit de sommes conséquentes. Il est proposé d'inscrire cette aide directe aux communes et aux communautés de communes et, dès aujourd'hui, une autorisation de programme de 500 000 € pour les opérations les plus urgentes. Elle sera de 1 million d'euros sur notre propre voirie départementale, sachant qu'un système de guichet unique, en concertation entre l'Etat et le Département, est mis en place pour les communes.

Des communes doivent engager des mesures de classement en catastrophes naturelles. Si elles n'étaient pas reconnues, la DETR et l'aide départementale pourront toujours intervenir pour combler les angles morts. J'ai bien noté les problèmes survenus principalement dans les cantons de Bonnétable et de Mamers, mais aussi à La Chartre. Des incidents sont également survenus à La Flèche. Des communes sont concernées sur l'ensemble du département même si le centre des dégâts s'est produit dans le nord de la Sarthe. N'hésitez pas à solliciter les maires de vos cantons pour les inciter à remplir leur Cerfa de catastrophe naturelle.

Si vous en êtes d'accord, au nom de tous les élus concernés, au-delà de la réparation matérielle, ce serait un soulagement de constater que la solidarité départementale s'exerce sachant que de longs mois seront nécessaires avant de revenir à une situation normale des routes, mais également des équipements d'assainissement.

Nous mènerons un long combat avec les assurances afin de revenir à la normale pour les uns, pour les autres refaire leur vie ailleurs, car certains ne veulent plus retourner dans leur habitation.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 23. (*Adopté par 41 voix pour*).

La parole est à M. Boussard, Président et rapporteur de la Commission d'aménagement des territoires, de l'agriculture et du développement durable.

**Commission d'aménagement des territoires,
de l'agriculture et du développement durable**

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE

(Rapport n° 10)

M. BOUSSARD, rapporteur. Il vous est proposé d'inscrire 25 000 € en dépenses d'investissement.

Il vous est proposé de promouvoir les comportements écoresponsables.

L'usine ALSETEX implantée à Précigné est concernée par un plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui régleme pour partie les communes de Précigné, Louailles et La Chapelle d'Aligné. Le cofinancement concerne l'État (40 % via un crédit d'impôt), l'exploitant des installations (25 %) et les collectivités concernées (25 %).

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix ce rapport. *(Adopté par 41 voix pour).*

CONTRIBUER AU MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE

(Rapport n° 11)

M. BOUSSARD, rapporteur. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de 5 000 € en dépenses de fonctionnement, soit +2,52 % du budget initial de l'action.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux opérations de promotion des filières d'excellence agricole, le Département a soutenu lors du concours des quatre jours une race locale, anciennement Maine Anjou, aujourd'hui la race Rouge des Prés. À ce titre, une subvention exceptionnelle de 5 000 € est sollicitée.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix ce rapport. (*Adopté par 41 voix pour*).

ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

(Rapport n° 12)

M. BOUSSARD, rapporteur. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de +63 000 € en dépenses de fonctionnement afin de développer notre offre de services dédiée aux collectivités locales qui se traduit par des contrats de prestations proposés par l'ATESART et les contrats proposés par la Satese.

Il nous faut combler l'arrêt de l'accompagnement au titre de l'affermage qui était proposé par les services de l'Etat.

Il est proposé de confier à l'ATESART une mission d'une durée de deux ans dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, le nouveau règlement européen, le RGPD fait évoluer les règles en matière de protection des données au profit d'une nouvelle logique de responsabilisation et de « gouvernance des données. » Pour orchestrer ces adaptations, la désignation d'un « Délégué à la Protection des Données » est obligatoire dans toutes les collectivités. Sa mission peut être mutualisée. Une proposition d'accompagnement des collectivités en ce sens est en préparation pour un montant estimé à 53 000 €.

La Région Pays de la Loire a décidé, suite à la réorganisation des Régions de passer d'un bureau de représentation à Bruxelles multirégions (Pays de la Loire, Bretagne, Poitou Charente) à un bureau spécifique Pays de la Loire. Ce bureau recherche des financements. Le Département propose une inscription de 10 000 € et d'adhérer à l'association Pays de la Loire Europe.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix ce rapport. *(Adopté par 41 voix pour).*

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET VALORISER NOS COURS D'EAU

(Rapport n° 13)

M. BOUSSARD, rapporteur. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de +10 000 € en dépenses d'investissement, qui correspondent à des ajustements proposés au présent budget supplémentaire.

Dans l'objectif d'engager une réflexion sur le devenir des barrages du Loir, il est indispensable d'apprécier ce qui appartient au Département. Nous voyons les conséquences des bouleversements climatiques ; il serait bon de connaître et d'apprécier le rôle et la mission du Département au titre de ces barrages.

Pour l'engagement d'une étude, il est nécessaire d'inscrire en investissement une autorisation de programme de 60 000 € et un crédit de paiement de 10 000 € au titre de 2018.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix ce rapport. *(Adopté par 40 voix pour).*

PROJET STRATÉGIQUE POUR LA SARTHE 2017-2021

PRÉSENTATION A MI-MANDAT

M. BOUSSARD, rapporteur. Agir pour maintenir des services de proximité : le schéma et le plan d'action ont été validés au début de 2018.

Nous rappelons qu'il y a six enjeux et seize actions. Le Département en pilote certaines. Les objectifs du thème 13 sont :

- Organiser et faciliter le parcours usager en articulant les différents canaux de contacts et de communication ;
- Accompagner l'utilisateur dans l'évolution des pratiques numériques ;
- Développer une communication proactive et ciblée vers l'utilisateur ;
- Faciliter la collecte et l'identification des attentes des usagers et mesurer leur niveau de satisfaction ;
- Développer transversalement la qualité de service à l'utilisateur par l'harmonisation de la posture professionnelle, des pratiques et la mutualisation des moyens.

Le thème 14 vise à préserver notre environnement et notre cadre de vie.

Treize indicateurs stratégiques synthétiques sont labellisés et soutenus sur la période 2015-2017.

Les engagements financiers ne cessent de croître, passant de 201 000 € en 2015 à 240 000 € en 2016.

Le nombre de personnes participant aux animations organisées par le Département passe de 1 408 en 2015 à 2 156 en 2017

Le linéaire de haies subventionnées est de 37 kilomètres en 2017. Tout le monde connaît l'importance des haies pour la biodiversité et pour les écoulements d'eau. Ils jouent le rôle de filtre et d'équilibre naturel.

Le thème 15 vise au maintien d'une agriculture dynamique et créatrice de valeur.

Le pourcentage des produits issus de l'approvisionnement local dans la restauration des collèges croît régulièrement : 19 % en 2015 ; 49 % en 2017 avec pour objectif 70 % en 2021.

Le nombre d'exploitations agricoles aidées dans leurs projets d'investissement est passé de 29 en 2015 à 24 en 2017.

Le nombre de jeunes agriculteurs aidés pour leur stage de préparation à l'installation reste stable : 84 en 2015 ; 84 en 2017.

Le thème 16 vise à accompagner les communes et les intercommunalités.

Les communes et les intercommunalités sont accompagnées par le Département.

Le nombre des actionnaires Atesart s'élève à 174 en 2017.

Les conventions Satese ont un peu progressé pour atteindre 248 avec des montants d'investissement importants en nombre comme en montants. Nous y ajoutons, après une décision de notre assemblée, le soutien aux associations cantonales dont le nombre s'est stabilisé entre 2016 et 2017.

Le thème 18 vise protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau.

Les opérations ne sont pas très nombreuses mais très ciblées, et budgétairement importantes. Trois opérations lourdes du Schéma départemental de sécurisation des adductions d'eau potable s'élèvent à 1,49 M€ de subventions attribuées sur un montant de travaux votés de 10,4 M€.

Vingt-trois stations d'épurations nouvelles ont été inaugurées et 8 réhabilitées ou reconstruites pour un total de subventions versées de 2,84 M€ pour 14,47 M€ de travaux réalisés par les communes.

Six opérations ont été effectuées pour un montant de travaux de 3,47 M€, subventionnées entre 20 et 25 %, soit 594 000 € de subventions. Il s'agit d'interconnexions, de sécurisation des différents syndicats et distribution d'eau potable.

Au titre de l'assainissement, le nombre de collectivités rurales aidées en assistance technique est passé de 245 à 250 collectivités suivies par la convention Satèse.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. ROUILLON. Il est dommage que nous ayons renoncé à aider les particuliers et les agriculteurs à installer des haies bocagères. Extrêmement intéressant, le dispositif était encadré par un agent du Département qui fournissait d'excellents conseils. Aujourd'hui, alors qu'il est nécessaire de préserver la biodiversité, de favoriser en particulier la présence des oiseaux sur les terres agricoles, il s'agit d'un préjudice. On m'oppose la Loi NOTRe, mais nous pourrions contourner l'obstacle, ainsi que nous l'avons évoqué en Commission permanente, en portant le sujet sur le thème de la valorisation touristique du Département. Nous sommes un Département bocager, les paysages font partie de son écosystème économique. De ce point de vue, sur le thème à la fois de la valorisation économique, du tourisme ou de la valorisation du Département, nous pourrions inscrire une ligne budgétaire permettant les subventions à l'installation de haies dans le Département. Il est extrêmement regrettable d'avoir supprimé cette subvention.

M. Le PRÉSIDENT. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nous n'avons pas renoncé, c'est la loi NOTRe qui nous a imposé d'interrompre notre financement. Nous avons néanmoins conservé des possibilités – elles figurent à la page 121 du rapport – de subventionner des kilomètres de haies et des arbres isolés sur un linéaire de 150 mètres pour les exploitants agricoles, directement concernés par les haies et le bocage.

Nous pouvons aider dans le cadre des espaces naturels sensibles. Nous avons fait un choix qui n'est pas anodin ; c'est ainsi que nous avons augmenté notre politique de sites labellisés « espaces naturels sensibles », qui sont des espaces importants par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés. Dans les Alpes mancelles, une douzaine d'hectares a été concernée. Douze hectares sont concernés sur Vaas et quarante à Aubigné-Racan. Nos politiques sont très structurantes.

J'ai regretté cette volonté de la loi NOTRe de nous priver d'une compétence d'aménagement. Lorsque nous avons évoqué cette question, j'ai été informé que le Département se ferait déférer au tribunal administratif si nous engagions un nouveau financement des particuliers. Nous ne pouvons pas non plus passer notre temps à payer des avocats pour nous défendre à propos de causes perdues d'avance.

Il faut que vous en ayez conscience. Des collectivités territoriales, – les communes, les intercommunalités – ont conservé une compétence générale, non le Département. Nous sommes contraints. Je le regrette, j'ai à cœur de faire. M. Boussard vérifie à chaque fois. Néanmoins, sur les trois exercices que nous avons indiqués dans le bilan, page 121, nous avons bien avancé. Nous continuerons de le faire sur les haies bocagères et les arbres remarquables car telle est également une volonté de notre Département.

Mme DEBOST. Je réagis à la remarque de M. Rouillon et à votre réponse, Monsieur le Président.

Je suis assez fière du travail que le Département de la Sarthe réalise sur les zones Natura 2000 et l'effort consenti pour préserver l'environnement et la biodiversité. Je ne me suis jamais ouverte sur cette question. Défendre l'environnement et la biodiversité par le seul biais de zones Natura 2000 ou de zones protégées est un écueil parce que la nature est notre environnement à tous. On ne peut transformer notre environnement en musée, nous devons modifier les usages, privés comme publics. Cette démarche que nous avons largement généralisée dans la Sarthe, même si elle a ses vertus, recèle un écueil : elle va peut-être trop facilement vers les zones Natura 2000. Il faut apprendre aux agriculteurs, aux entreprises et aux citoyens, quel que soit notre âge, notre fonction, notre profession, à faire avec. Créer des zones protégées superposées et multiplier leur nombre sans prendre suffisamment de précautions par rapport à nos usages sur les autres territoires ne suffit pas – les événements qui se sont produits il y a une semaine nous le montrent assez largement et malheureusement.

Nombreux ont été les membres de la majorité ou de la minorité à expliquer. Je suis soulagée de constater que nous avons tous beaucoup avancé dans nos constats, nos compréhensions de ce qui cause ces problèmes. En revanche, il faut que nous progressions ensemble pour que cela ne se reproduise pas. C'est un aparté : les zones Natura sont une bonne chose, mais restent insuffisantes. Le progrès en la matière doit réellement passer à un changement d'usage. Ce qui est survenu ces dix derniers jours se reproduira selon une fréquence exponentielle. La responsabilité est collective. Il ne s'agit pas d'une question de champ politique, ce n'est pas même une histoire citoyenne mais humaine. Aujourd'hui, dans *Libération*, était publié un article de deux naturalistes sur la biodiversité et sur la disparition de différentes espèces d'oiseaux. On s'est focalisé longtemps sur la disparition des abeilles. Il se trouve que dans nos villages, nos villes, nos campagnes, il n'y a plus d'hirondelles.

Si jamais, vous avez une hirondelle, ne la naturalisez pas, essayez de la faire se reproduire. Nous sommes dans une situation dramatique. Je suis désolée d'être un peu alarmiste.

L'Etat fait n'importe quoi en matière de HLM, de glyphosate et du reste. J'ai eu un moment d'espoir aujourd'hui. Je me dis que nous arrivons à de telles aberrations au plan national et qu'il nous faut créer de l'intelligence collective transpartisane. Je le souhaite plus que tout. J'espère que dans les trois années de mandat qui nous restent à faire ensemble, nous arriverons collectivement à faire autre chose que de multiplier les zones Natura 2000 et à être plus exigeants en matière de haies. Nous sollicitons nos agriculteurs, nos entreprises et nos habitants. L'enjeu est collectif et ne relève pas d'une question de politique politicienne.

M. BOUSSARD, rapporteur. Je pense que les changements d'usage ont évolué, ne serait-ce qu'en matière d'entretien des bords de routes en instaurant le broyage tardif. Une telle mesure participe de la biodiversité et limite parfois les coulées ou les dégradations.

Autre exemple qui nous concerne directement ou indirectement : faire travailler de plus en plus les producteurs locaux leur donne un espoir de garantie économique. Nous avons besoin des haies bocagères, oui ; on dit qu'il s'agit d'herbage. Malheureusement, le constat de 2017 est réel. C'est la première fois depuis plus de quinze ans que le cheptel laitier sarthois diminue de presque 10 %. L'orientation est négative. De quel levier disposons-nous ? Pouvons-nous soutenir le projet des haies bocagères en retenant des actions que nous menions auparavant ? Que se passera-t-il ? Les cheptels partent et ne reviendront jamais. Je sais de quoi je parle puisque je serai concerné dans

très peu de temps. Les surfaces en herbe qui couvraient 30 ou 40 % de l'exploitation se retrouveront en culture, voire les terres ne seront pas toujours labourées, elles recevront d'autres usages. Cela changera en partie le paysage. Le principal serait de maintenir cette action. Dès lors que l'on place l'économie au plan local, nous sommes en appui pour maintenir ce qui est en place. Ensuite, les usages évoluent dans le monde agricole, dans le monde industriel et dans l'artisanat. Nous assurons des suivis de stations d'épuration, des contrôles des bassins. Nous sommes tous élus au plan local, municipal, communautaire et nous intervenons à ce niveau. Nous sommes cohérents dans le cadre de nos différentes actions.

Nous avons vu ce qui s'est produit il y a une dizaine de jours. Bien au-delà de notre espace naturel que l'on veut mettre en avant, nous sommes présents. Même si nous ne pouvons agir sur de tels événements, je rejoins les propos de Daniel Chevalier ce matin : il convient de nouer des partenariats même s'il ne s'agit pas d'une compétence départementale à part entière. La complémentarité de tous permettra de progresser et surtout de réussir.

M. LORNE. Je reviens sur les propos de Mme Debost, forts intéressants d'ailleurs, sur la tentation de sanctuariser des espaces sans que pour autant ce ne soit productif. Je pense que quelques espaces doivent être sanctuarisés car ils sont exceptionnels par nature. On ne veut pas les perdre. C'est le cas, par exemple, du pierrier qui est parfaitement illustré sur la plaquette Natura 2000.

Le zonage Natura 2000, aussi bizarre que cela puisse paraître, est fait sans concertation avec les propriétaires. Il est décidé et s'applique. Or cela peut avoir une incidence réelle sur la liberté liée à la propriété puisque certains propriétaires forestiers qui avaient des landes sèches ou humides ou des zones dégradées feuillues ne peuvent plus planter de résineux. Une lande ne rapporte rien, excepté par le biais de la chasse si l'on a le droit de chasse. Une plantation de résineux se fait avec des essences respectueuses des sols et peut être un rapport, y compris pour la collectivité. Il y a là quelque chose d'anormal ; c'est pourquoi ces classements sont mal ressentis, car les propriétaires, à juste raison, s'estiment spoliés. Il me semble que l'on devrait gérer la chose à juste raison et d'une façon un peu différente.

Aujourd'hui, lorsqu'on reboise, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires en forêt alors qu'on les utilisait une fois tous les soixante ou cent ans selon la durée de vie du peuplement. C'était acceptable par rapport à ce qui était utilisé en agriculture tous les ans et même parfois plusieurs fois par an. Cela peut conduire à des échecs de plantations qui sont dommageables.

Nous aurions pu raison garder. Préserver les sols forestiers et l'environnement est une bonne chose, mais reboiser un hectare de terre plus ou moins laissé en friche présente un intérêt en termes de captation de carbone et d'absorption d'eau.

J'ai pris des exemples de diversité et de biodiversité. Aujourd'hui, nous sommes tombés dans un autre excès, qui est dogmatique : on interdit l'utilisation de tout produit phytosanitaire. Parfois, il est nécessaire d'aider la nature avec modération. Ces produits peuvent être utilisés une fois tous les cent ans. Je vous sens réticente, mais ne pas les utiliser à l'échelle d'une parcelle forestière est quelque peu compliqué, croyez-moi ! C'est le praticien qui vous parle. Installer des chênes sur une pâture envahie de chiendent est quasiment impossible si le chiendent n'est pas traité. Nous sommes confrontés à une réalité. Il s'agit de procéder avec des produits bien choisis à ce traitement une fois tous les cent ans. Ce qui est dommage c'est de systématiser l'interdiction des produits phytosanitaires, car il y en a de plus ou moins agressifs, plus ou moins biodégradables. Un principe d'interdiction absolue et définitive des produits phytosanitaires en forêt est une erreur.

M. ROUILLON. Il faut arrêter d'avancer l'argument de la loi NOTRe. Tous les parlementaires ont voté cette loi, y compris les deux sénateurs, M. de Nicolaÿ et M. Vogel. Cela figure au *Journal Officiel*. Pour les députés, c'est plus ambigu.

La loi a été votée au moins par tous les Sénateurs. Peut-être pourrions-nous trouver un biais pour réintroduire le financement des haies des particuliers dans le cadre de la lutte contre les inondations. Nous avons bien vu que la suppression des haies par les agriculteurs dans bien des secteurs a contribué au ruissellement des eaux.

Sur le secteur de Saint-Pavace, toutes les haies ont été rasées en bordure de champ pour gagner quelques mètres de production agricole. Ce sont les particuliers, grâce à l'aide départementale qui ont compensé la perte de ces haies. Il faut trouver un biais.

Je ne suis pas convaincu par les arguments juridiques. Dans certains cas, on justifie les aides agricoles en dérogation de la loi NOTRe arguant la valorisation économique ou la valorisation du territoire. En l'espèce, s'agissant des haies, on dit que ce n'est pas possible. Je suis persuadé que dans le cadre de la lutte contre les inondations, de la valorisation du territoire ou de la valorisation économique, il est possible de justifier cette mesure. Prenons le risque. L'enjeu est si important à mon sens qu'il est sans doute intéressant de rétablir cette mesure ; nous verrons bien si nous sommes attaqués devant un tribunal. En attendant, nous aurons planté les haies !

M. BOUSSARD, rapporteur. M. Lorne a évoqué les sites Natura 2000 gérés par le Département. Les propriétaires sont bien en partenariat, ils sont insérés dans la boucle et concertés. Cela sur un plan général.

À M. Rouillon, je réponds que sur les bassins versants et les inondations, la compétence ne relève plus du Département, elle est communautaire depuis le 1^{er} janvier de cette année. Vous avez tous entendu parler de la Gemapi. Nous n'avons pas de possibilités réglementaires d'intervention, du moins sur le volet environnement-bassins versants-inondation.

Mme CANTIN. Aujourd'hui, il s'agit de pédagogie. Sans m'émouvoir du modèle que le Département a reçu alors que je n'y siégeais pas et indépendamment du Conseil pédagogique des techniciens que vous sembliez évoquer, le modèle est installé. Aujourd'hui, des particuliers peuvent, s'ils en ont la volonté, créer eux-mêmes des haies pour un coût qui ne sera pas plus élevé que ce qu'il était dans la mesure où le Département est obligé de passer un marché avec des pépinières agréées à des coûts qui, parfois, étaient plus élevés.

Le Département a montré le chemin, les modèles sont là, tous les lotisseurs se les sont appropriés. Je ne crois pas que l'absence de cette aide pour des raisons réglementaires ou de compétence empêche les particuliers de créer des haies.

Mme NICOLAS-LIBERGE. Je livre une information sur les haies. Elle s'adresse à ceux qui font partie du Parc Normandie-Maine. Le Parc lance une campagne de plantation de haies bocagères financées à 80 %. Elle s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie.

La parole est à Mme Rivron, Présidente et rapporteur de la Commission Attractivité, Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur.

Commission Attractivité, Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

FAIRE RAYONNER LA SARTHE GRÂCE À LA CULTURE, AU SPORT ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(Rapport n° 14)

Mme RIVRON, rapporteur. Le rapport est relativement court.

Je signale un budget supplémentaire de 150 000 € pour aider à l'acquisition du gymnase de la JALT en collaboration avec la ville du Mans.

Le Département accompagne l'école supérieure des Beaux-Arts du Mans à hauteur de 15 000 € pour délivrer un diplôme européen de niveau master.

Nous vous proposons également de procéder à des rénovations d'éclairage et à des espaces d'exposition, ainsi qu'à un transfert de crédit de 20 000 € du patrimoine Monuments historiques et patrimoine rural non protégé.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. HUBERT. Une observation par rapport à ce que l'on a pu dire aux équipements sportifs, notamment au sein de la commission. Les critères qui ont été avancés d'exclusive rénovation et de seule utilisation par les collégiens devront être amenés à évoluer. L'exemple de la salle de la JALT le montre. Aujourd'hui, il est procédé au diagnostic des équipements sportifs. C'est intéressant. Pour aller un peu plus loin, peut-être faudra-t-il s'interroger sur la pertinence d'un schéma des équipements sportifs.

Mme RIVRON. La Commission a proposé le vote des aides. Le taux d'équipement de la Sarthe est d'un bon niveau comparé à celui des Pays de la Loire. Il est malheureusement en déficit sur le plan des économies d'énergie ou de l'accessibilité. Des choix ont été faits par la majorité.

Si les finances sont excellentes, j'espère que l'on pensera aux équipements sportifs. Le gymnase de la Jalt, je le rappelle, est un gymnase utilisé par les collégiens. Il est mis en vente. Il est aussi très important dans le lieu géographique où il se situe. Il représente une animation sportive d'un quartier et permet une mixité sociale importante. C'est à ce titre que le Président a répondu favorablement à la demande du maire du Mans.

M. Le PRÉSIDENT. Plus personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix ce rapport. *(Adopté par 41 voix pour)*.

PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE ET SES ATOUTS TOURISTIQUES

(Rapport n° 15)

Mme RIVRON, rapporteur. Il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme supplémentaire de 50 000 € pour aider la Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille à acquérir la collection du musée de la musique mécanique située à Dollon pour un montant maximum de 50 000 €. Le Département a accompagné la Communauté de communes pour qu'une animation touristique ait lieu sur ce territoire. Dollon a une collection qui pourra être animée. Bien sûr, au titre du fonctionnement, c'est la communauté de communes qui organisera la mise en œuvre du développement touristique, accompagnée par Sarthe Développement, pour relayer les informations nécessaires.

Il vous est proposé d'adhérer à l'association des Départements et Régions cyclables pour une dépense de fonctionnement annuelle de 5 000 € TTC et de bien vouloir désigner M. Patrick Desmazières en qualité de titulaire et Mme Véronique Rivron en qualité de suppléante pour siéger et représenter le Département au sein de l'association des Départements et Régions cyclables. Nous voulons nous inscrire dans une véritable politique cyclable du Département et que la Sarthe s'enorgueillisse de faire progresser le nombre de cyclistes sur notre territoire.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

Mme HAMONOU-BOIROUX. Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux prendre la parole sans me féliciter de l'acquisition de la collection du musée de la musique. Je pense l'avoir défendu à plusieurs reprises dans cette salle.

Je me souviens de vous avoir demandé il y a environ un an de nous communiquer un inventaire des musées. Je n'emploierai plus le terme de « petits musées » qui froisse M. Beauchef. J'ai revu mes éléments de langage et je parlerai de musées à thème. Serait-il possible de nous faire part de cet inventaire ?

Mme RIVRON. Je vous remercie, Madame, de votre soutien en faveur des musées. Au mois de septembre, une étude précise aura lieu. Nous avons l'apport et le soutien d'un apprenti.

Le premier questionnaire n'était pas suffisamment précis. Nous n'avons pas les réponses et nous ne pouvions pas en tirer des résultats. Un second questionnaire a été envoyé. Au mois de septembre, nous pourrions présenter à la Commission cette étude qui, je l'espère, sera fort intéressante.

Il existe le musée du vélo, le musée de la musique mécanique, mais nous n'avons pas vocation à recréer des musées, les contextes économiques sont difficiles et il faudra travailler avec les communautés de communes.

Mme LABRETTE-MÉNAGER. Je souscris aux propos de Mme Rivron sur le vélo.

Les collégiens du collège Léo Delibes de Fresnay-sur-Sarthe sont champions de France de VTT dans le cadre de l'UNSS. C'est exceptionnel ! On peut les applaudir ! (*Applaudissements*). C'est d'autant plus exceptionnel que c'est paritaire : deux garçons, deux filles en équipe. Je les ai félicités en votre nom hier.

Les garçons ne voulaient pas faire équipe avec les filles et ce sont les filles qui les ont fait gagner !

Mme RIVRON, rapporteur. Je crois que nous pourrions faire un petit focus dans le *Journal de la Sarthe* sur cet exploit sportif !

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix ce rapport. (*Adopté par 41 voix pour*).

PROJET STRATÉGIQUE POUR LA SARTHE 2017-2021

PRÉSENTATION A MI-MANDAT

Mme RIVRON, rapporteur. Le nombre de nuitées d'hôtellerie est en hausse de 4,9 % et de 8,7 % pour les nuitées dans l'hôtellerie de plein air.

En 2018, nous avons rencontré des conditions climatiques un peu difficiles aux 24 Heures du Mans, certains loueurs privés n'ont pas rempli, mais je crois qu'au niveau des hôtels, le taux de remplissage était bon. Auparavant, au niveau de l'Office de tourisme du Mans, des propositions de logement par des privés, a connu un recul.

Des projets d'hébergement ont été accompagnés. On s'aperçoit de la valorisation de ces territoires à Luché-Pringé, Chantenay-Villieu, Le Lude, La Suze, Parcé-sur-Sarthe, Bazouges, La Flèche.

Nous rayonnons sur tout le territoire et les communautés de communes portent des projets intéressants, notamment celui du gîte de groupes équestres de Beaufay. En outre, le musée des vélos sera réalisé en partenariat avec Alençon.

Nous nous proposons de faire découvrir la politique sportive aux seniors. Nous avons une politique dynamique, à destination des jeunes du Foyer de l'enfance mineurs isolés. Je salue l'implication du service des sports et Nicolas Glinche qui s'investissent tous personnellement pour faire du sport avec ces jeunes. Je remercie également les clubs accueillant la JALT, mais aussi le Samouraï, la ville du Mans. Ils arrivent souvent en tong avec rien. Nicolas Glinche leur permet de retrouver une dignité.

Ces jeunes sont scolarisés. On essaye de les faire entrer dans un club dans leur quartier pour qu'ils s'insèrent dans la vie de quartier. Le sport est un moyen d'intégration. Nous travaillons avec les services de la solidarité. Aujourd'hui, tous les services sont concernés par ce dossier qui est long, difficile. Cela dit, nous obtenons de bons résultats. Si vous avez l'occasion de vous rendre à la JALT et voir les jeunes jouer au basket, c'est un vrai plaisir. Ces jeunes oublient alors tous leurs soucis et font du sport.

Dans le domaine de la culture, le schéma départemental des enseignements artistiques rassemble 23 000 élèves. Trois cent douze communes ont été concernées en 2017 dans les 20 collectivités adhérentes aux SDEA.

La Sarthe rayonne à travers le Festival de l'Épau, avec une présentation lors des *before*. Les jeunes qui participent à un enseignement artistique accueillent les auditeurs en musique. Cela se fait en lien avec les écoles de musique.

L'Abbaye de l'Épau est fréquentée par 55 000 visiteurs en 2017. Je suis ravie de la petite interruption de séance qui vous a permis de voir l'activité de permaculture. En l'espace de deux mois, notre permacultrice qui est d'origine américaine a fait des miracles. Tout le monde a envie de cueillir des salades. Mais il n'y en a pas suffisamment pour tout le monde. Nous prévoyons cela l'année prochaine afin que chacun reparte avec sa salade !

Il convient d'investir dans l'enseignement supérieur pour relever le défi de la connaissance.

Le cofinancement annuel du Département pour des équipements pédagogiques, informatiques ou de recherche de l'Université du Mans s'élève à 342 000 €.

Le cofinancement du Département pour l'extension du bâtiment de l'ESGT s'élève à 800 000 €.

Le cofinancement du Département pour la restructuration de l'ISMANS s'élève à 450 000 €.

Dans les diagrammes, le taux d'insertion des élèves formés dans la Sarthe est excellent parce que l'université est à l'échelle humaine avec un véritable engagement des enseignants. Nous avons de très bons résultats, ce dont nous pouvons nous féliciter.

M. Le PRÉSIDENT. Voilà un bilan intéressant et complet ! Il montre le dynamisme de notre Département et notre démarche en faveur de l'attractivité.

Je remercie Mme Rivron et ses services.

La parole est à M. Vallienne, Président de la Commission Réussite éducative et citoyenneté.

PROJET STRATEGIQUE POUR LA SARTHE 2017-2021

PRÉSENTATION A MI-MANDAT

M. VALLIENNE, rapporteur. La commission a un excellent bilan à présenter. Tous les collèges sont en chantier. L'activité sera intense dans les semaines à venir ; en effet, nous profitons des vacances scolaires pour engager des travaux qu'il n'est pas aisé de réaliser lorsque les élèves sont en cours. Les travaux sont importants. En décembre 2013, nous avons voté à une très large majorité le « Plan collège performant ». Puis nous avons décidé, en 2017, de réaliser un diagnostic de l'ensemble de nos collèges qui a débouché sur une planification sous la forme d'un Plan pour 2018-2021. Mais puisque l'exercice consiste en un bilan à mi-mandat, précisons que le bilan est excellent. Il figure à la page 90 du rapport.

Cinq opérations ont été réalisées en 2015 et 2016 : au collège Reverdy à Sablé-sur-Sarthe et à Guillaume Apollinaire à Bouloire, la construction et la restauration scolaire au collège Les Alpes Mancelles à Moulins-le-Carbonnel, la rénovation du gymnase et le remplacement des menuiseries au collège Roger Vercelet au Mans et la restructuration lourde du collège Gabriel Goussault à Vibraye.

Signalons huit opérations lourdes de construction et de restructuration en cours :

- Paul Chevalier au Grand-Lucé, dont la livraison est assurée aujourd'hui. La commission a pu visiter les travaux de la cuisine. La visite a été éloquente et tout le monde l'a appréciée, de sorte que nous avons décidé que toutes les réunions de la commission Réussite éducative se tiendraient désormais dans les collèges, ce qui nous permettra de faire des visites de chantier. Il est toujours intéressant de voir les effets de nos décisions.
- Anjou à Sablé-sur-Sarthe qui est en cours de finition pour la rentrée scolaire septembre 2018. Je rappelle que les travaux s'élevaient à 14 M€.
- Alexandre Mauboussin à Mamers voit ses murs en paille pousser sans aucune difficulté.
- Bercé à Montval-sur-Loir est un projet d'envergure de 14 M€ et tout devrait être livré pour la rentrée scolaire septembre 2019.
- Je rappelle les quatre partenariats public/privé : Henri Lefeuvre à Arnage, Jean Cocteau à Coulaines, Maroc-Huchepie au Mans et Marcel-Pagnol à Noyen-sur-Sarthe. Quand vous passez près de ces sites, vous constatez que les murs s'élèvent de plus en plus rapidement.

Nous réalisons par ailleurs des travaux divers. Ces trois dernières années, nous avons rénové 220 salles de classe, 22 opérations de clôtures ont été réalisées et nous avons mis en place des alarmes attentats dans 45 collèges pour 1,5 million d'euros. Le déploiement numérique est effectif pour 27 des 57 collèges. Et puis il y a les chèques collèges à propos desquels j'ai entendu ce matin que nous avons baissé leur montant de 72 € à 50 €. Je voudrais rassurer M. Chaudun : à 72 €, nous consommions 50 % des chèques collèges, à 50 €, ils s'en consomment à hauteur de 65 %. De si faibles consommations sont un peu dommage. Nous verrons à l'avenir si l'on doit réaugmenter les chèques.

Comme l'a rappelé François Boussard, nous comptons 49 % d'utilisateurs de la restauration scolaire ; l'objectif est de passer à 70 %, ce qui représente des efforts importants.

Mes chers collègues, en termes de restauration scolaire, nous avons mis en place, l'an dernier, une formation pour nos personnels qui sont en cuisine et qui collaborent avec les chefs de cuisine. Une

douzaine d'entre eux a réussi l'examen de second de cuisine. Une nouvelle formation est en cours pour une dizaine de candidats, ce sont autant de promotions intéressantes pour nos cuisiniers.

Monsieur le Président, je n'évoquerai qu'une seule déception liée à ce bilan à mi-mandat : la perte de la compétence départementale relative au transport. C'est aussi un effet dévastateur de la loi NOTRe. Nous perdons cette proximité avec les familles qui nous réclament des arrêts. Nous n'avons plus les moyens directs d'arranger les choses, même si nous conservons quelques bonnes relations avec les services.

Je remercie l'ensemble de nos collègues, majorité et minorité confondues, du travail réalisé au sein de la commission Réussite éducative, dont les travaux se déroulent dans une excellente ambiance. Elle est soucieuse d'améliorer l'accueil des élèves. J'associe à ces remerciements toute l'équipe de professionnels que sont nos services, en particulier M. Duval qui bénéficiera d'une promotion interne. (*Applaudissements*).

Mme HEUZÉ. Avec Emmanuel Franco, nous faisons partie du conseil d'administration du collège du Vieux-Colombier. Je voudrais parler du gymnase qui a brûlé. Je siégeais hier à son conseil d'administration, à l'heure d'un match de football et d'une manifestation de la fête de la musique. Pour autant, nous avons le quorum !

J'ai reçu de nombreux remerciements pour la réactivité du Conseil départemental. Je veux toutefois alerter le Président sur un problème qui se posera à la rentrée et qui touche à la faisabilité des heures de sport des collégiens. En solution de repli, ils bénéficient de quelques heures au gymnase d'Étival-lès-Le-Mans, quelques heures au gymnase de Rouillon, mais, sur Le Mans, il n'y a aucune piste possible. J'ai lu le rapport sur les équipements et j'ai constaté un grand déficit. Alors, il faut imaginer combien la situation se tend quand on débat en dehors des compétences de chacun. J'ai interpellé le maire d'Allonnes et je voudrais que le Président, dans ses premiers contacts, avec le nouveau maire du Mans pose cette question en urgence.

Ma seconde question porte sur l'accélération de la reconstruction du gymnase. J'ai cru comprendre que des crédits avaient été votés pour une réhabilitation qui n'avait pas été entreprise. Nous espérons que l'indemnisation des assurances ne tardera pas trop. J'étais hier avec les représentants du personnel et le professeur de sport, ils sont tous catastrophés et inquiets pour la rentrée. L'association sportive n'a pas de solution. Il serait nécessaire, Monsieur le Président, de faire preuve de persuasion. Je parlerai moi-même au maire du Mans, mais il faut que le Département parle avec une voix d'autorité, celle de son Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, nous ne manquerons pas d'interpeller le maire du Mans.

M. CHAUDUN. Nous sommes arrivés à mi-mandat pour la Commission Réussite scolaire. Ce matin quand j'ai parlé des investissements, le Président s'est quelque peu enflammé, alors que le débat était jusqu'alors serein. Nous tenons simplement à rappeler que 75 M€ de dettes supplémentaires seraient dus au partenariat public-privé, à partir de 2019. Je voulais lui confirmer que tel était bien mon propos. Si nous avons cherché à dégager des marges en baissant l'endettement, c'était bien pour envisager cette somme supplémentaire qui viendra se cumuler aux 3 M€ par an en fonctionnement. Cela juste pour bien confirmer vos propos et pour signifier que nous nous étions bien compris. Cela méritait d'être rappelé.

Concernant les 50 € des chèques collègues, je ne voulais pas mettre en cause le montant, mais la méthode. Je vous rappelle que nous avons découvert le changement du montant, au hasard d'un

dossier, et que la décision avait été prise unilatéralement sans débat en Commission permanente, en commission ou en session. Rappelez-vous.

Enfin, vous évoquez un bilan de mi-mandat très positif. Je rappelle simplement que, depuis deux ans, des débats ont porté sur la mise en place et le suivi du numérique dans les collèges qui ont nécessité une médiation et une remédiation. Il convient d'être prudent car si des choses ont été faites, si des réunions se sont tenues, si vous avez réagi sur le sujet, aujourd'hui, nous n'avons pas encore tout réglé.

Il faudra se poser des questions pour les trois années à venir et bien encadrer l'intervention de la société.

M. ROUILLON. Sans me prononcer sur le montage, je signalerai que le chantier se déroule et progresse dans de bonnes conditions. À Coulaines, nous sommes ravis que les premiers collégiens investissent les premiers bâtiments dès la rentrée de septembre. Les élus sont tout à fait satisfaits du déroulement des travaux.

M. VALLIENNE, rapporteur. Madame Heuzé, oui, ce qui est arrivé au collège du Vieux-Colombier est très désagréable. Quand je rencontrerai le maire du Mans, nous évoquerons cette problématique et non pas, comme à notre habitude, la labélisation des chênes de la forêt de Bercé. Nous ferons tout pour trouver les meilleures solutions possibles. Cela étant, durant une période de l'année, les activités sportives peuvent être pratiquées à l'extérieur. Même si ce n'est pas toujours facile, nous faisons de notre mieux.

Monsieur Chaudun, je n'ai pas l'impression de m'être enflammé ce matin, mais enfin, je comprends que cela ait pu être votre impression. Vous avez parlé de la « Commission Réussite scolaire », je veux corriger, il s'agit de la « Commission Réussite éducative ». La réussite scolaire relève de la compétence des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Le numérique pose une véritable question.

Nous avons fait le point avec Martine Crnkovic et la Commission *ad hoc* qui travaille sur ce sujet et qui est composée de principaux de collèges et de professeurs. Nous ne cachons pas la réalité et nous savons très bien que la grande satisfaction n'a pas présidé à l'ensemble. L'installation a connu des difficultés. Il ne faut pas plus pointer du doigt les uns que les autres, et pas spécifiquement la société Spie. Il faut aussi parler du Rectorat, de l'Inspection académique et peut-être aussi de nos services qui ont eu une mauvaise appréciation au départ de ce projet très novateur. Bien des Départements regardent ce que nous avons pu faire car nous sommes dans l'innovation. Hier, nous avons arrêté un certain nombre de protocoles et l'on voit déjà, depuis la réunion de janvier, que la courbe des incidents est nettement décroissante alors que la courbe du nombre de collèges équipés progresse. Nous nous attachons tout particulièrement à faire en sorte que cela puisse bien fonctionner. Il serait dommage qu'un investissement de 13,5 M€ ne fonctionne pas et ne réponde pas aux attentes des collégiens et du corps enseignant. Les choses devraient nettement s'améliorer pour la rentrée de septembre.

M. Le PRÉSIDENT. Merci.

La parole est à M. Lorne, Président et rapporteur de la commission Finances, Ressources, Administration générale.

LES 108 MÉTIERS AU SERVICE DES SARTHOIS

(Rapport n° 16)

M. LORNE, rapporteur. Le premier rapport s'intitule *Les 108 métiers au service des Sarthois*. Il consiste à maîtriser la masse salariale, pour cela il existe des transformations de postes dans le cadre des AG/PI ; des transformations de postes suite à un recrutement ou à la réussite à des concours – vous en avez la liste ; le renouvellement de postes créés à durée déterminée, dont la liste figure également dans le rapport.

M. CHAUDUN. Je précise, pour faire le pont avec les propos de M. Vallienne, que les dispositifs numériques dans les collèges n'étaient pas innovants et neufs puisque cela fait longtemps que la Région des Pays de la Loire a implanté de tels dispositifs. Toutefois, la Région n'a pas fait le choix d'un prestataire extérieur dans les établissements, elle a embauché des agents dans les lycées. Cela pour indiquer qu'il existait peut-être une autre façon de voir les choses, une façon qui viendrait enrichir les compétences des agents du Département.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 16. (*Adopté par 38 voix pour*).

UN PATRIMOINE IMMOBILIER ADAPTÉ AUX ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ

(Rapport n° 17)

M. LORNE, rapporteur. Une proposition d'ajustement des moyens financiers de l'objectif vous est soumise. Ces ajustements proposés représentent 262 500 € en dépenses d'investissement, soit 2,4 % et 399 000 € en recettes d'investissement, soit une évolution de 11,4 % par rapport au budget initial.

Ces efforts consistent, au titre de l'action 1, à optimiser le patrimoine immobilier tertiaire. Pour cela il est proposé 2 500 € en autorisation de programme et crédits de paiement 2018 par rapport au budget initial pour permettre la liquidation des frais notariés liés à l'acquisition des locaux de 148 m² au premier étage de l'immeuble sis 160 avenue Bollée au Mans.

En outre, il vous est proposé d'ajuster au budget supplémentaire les recettes d'investissement de 235 000 € par rapport au budget initial suite à la vente à la société Foncier Aménagement de terrains d'une surface totale de 6 664 m² situés rue des Coteaux du Sud à Rouillon.

L'action 2 vise à entretenir les sites dédiés à l'exploitation des routes.

Le Département souhaite acquérir auprès de la société SD Production un immeuble industriel de 400 m² à Roëzé-sur-Sarthe, voisin du Centre d'exploitation technique des routes de cette commune, pour répondre aux besoins de stockage de matériel du service hydraulique et offrir au centre d'exploitation une possibilité d'évolution foncière. Cette acquisition nécessite l'inscription de 300 000 € en autorisation de programme et 260 000 € en crédits de paiement 2018.

Il est proposé au budget supplémentaire d'ajuster les recettes d'investissement de 4 000 € par rapport au budget initial, correspondant au produit de cession de l'ancien bâtiment de la DDE du Lude, voisin du Centre d'exploitation des Routes.

L'action 3 vise à valoriser le parc de casernes de gendarmerie. Il vous est proposé au budget supplémentaire d'ajuster les recettes d'investissement de 160 000 €, correspondant au produit de la cession de l'ancienne caserne de gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 17. *(Adopté par 39 voix pour).*

HABILITATION POUR AGIR EN JUSTICE COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION

(Rapport n° 18)

M. LORNE, rapporteur. Nouvelles procédures contentieuses.

Depuis la réunion du 15 mars 2018, le Département a été attrait en justice devant le tribunal administratif de Nantes pour 14 nouveaux contentieux,

- 7 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (dossiers n° 2018/5, 6, 7, 8, 10, 15, 16),
- 3 requêtes en contestation du refus d'ouverture (dossiers n° 2018/3, 13, 14),
- 2 recours contre des refus d'attribution de la Carte de Mobilité Inclusion stationnement (dossiers n° 2018/4, 11),
- 1 requête déposée par une assistante maternelle pour contester le retrait de son agrément (dossier n° 2018/9),
- 1 recours déposé dans le cadre du marché CESU- APA (Dossier n° 2018/12).

Une affaire est pendante devant la Cour centrale d'aide sociale suite au recours contre une décision de la CDAS confirmant le refus de prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD.

Le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RSA dans 17 nouveaux cas.

J'en viens au retour sur les procédures engagées.

1. Hors fraudes RSA

Depuis la dernière séance, 18 affaires ont connu un dénouement :

- RSA : 9 ont abouti au rejet de la requête dirigée contre la collectivité ; 3 ont donné lieu à l'annulation totale ou partielle de la décision du Président du Conseil départemental et il a été pris acte de 2 désistements après que la collectivité est revenue sur sa décision.
- Ressources Humaines : 1 non-lieu à statuer a été prononcé après le retrait de l'arrêté attaqué relatif à une sanction disciplinaire (pour information, l'arrêté qui s'est substitué est lui-même attaqué).
- FSL : 1 requête a été rejetée.
- Mineurs non accompagnés : 2 demandes de référé suspension contre des décisions de refus de prise en charge de MNA au titre de l'ASE ont été rejetées.

2. Fraudes au RSA

23 nouvelles affaires ont été jugées depuis la séance du budget primitif.

- 18 ont abouti à la qualification de l'infraction de fraude aux prestations, avec condamnation des auteurs.
- 2 dossiers ont donné lieu à un classement conditionnel sous réserve de remboursement.
- 3 ont donné lieu à un classement sans suite (infraction insuffisamment caractérisée).

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. J'ai promis à mon collègue Yves Calippe de souligner que sur les trois derniers mois, nous avons enregistré 18 cas de fraude au RSA sur 1 0217 bénéficiaires. Cela pour souligner les chiffres et les statistiques.

Mme ELSHOUD. Vous soulignez que les annulations contentieuses des décisions du Département sont peu nombreuses. Serait-il possible que vous procédiez à un retour sur les modifications qui

sont apportées par l'administration départementale en termes de critères ou de procédures pour prendre ces décisions administratives du Département. Quelles conséquences tirons-nous de ces annulations ?

M. LORNE, rapporteur. Nous veillerons à répondre à votre demande.

Sur les 23 affaires de fraudes au RSA qui ont été jugées, je rappelle que 18 ont abouti à des qualifications de fraudes, 2 dossiers ont abouti à un classement, mais ils sont sous réserve d'un remboursement. Trois ont donné lieu à un classement sans suite, faute de suffisante caractérisation de l'infraction. Le juge apprécie si l'infraction est flagrante.

Monsieur Chaudun, c'est un nombre effectivement très faible, mais emblématique car les fraudeurs au RSA ont la très lourde responsabilité de faire peser un soupçon de fraude sur l'ensemble des bénéficiaires. Il convient donc qu'ils soient lourdement sanctionnés car leurs agissements jettent l'opprobre sur l'ensemble des bénéficiaires honnêtes. Je sais que vous partagez mon avis.

Mme HEUZÉ. Pour reprendre ce que Yves Calippe soulignait, je précise que 18 personnes sur 10 000 représentent 0,18 %. Le problème c'est qu'en faisant figurer les chiffres, on arrive à convaincre « qu'étant au RSA, ils sont fraudeurs ». Pourrions-nous arrêter d'inscrire cela dans un bilan, car il est si difficile d'être au RSA ! En affichant le portrait d'une petite fille enlevée, on crée une psychose, alors que le pourcentage d'enfants enlevés est infiniment faible.

M. LORNE, rapporteur. J'entends bien votre remarque. Mais ne pas en parler serait indiquer que le Département fait preuve de laxisme. En parler signifie que le Département est très vigilant et qu'il fait son travail. Nous portons attention à l'argent des Sarthois ; cela permet de dédouaner l'ensemble des bénéficiaires de bonne foi qui sont salis par les quelques fraudeurs. Si les infractions sont heureusement très faibles, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas les juger. Il faut être juste, entreprendre ce travail de pédagogie ; en revanche, quand il y a fraude, on sanctionne, car cela concerne l'emploi de deniers publics. Je pense que nous nous rejoignons. Au sein de cette assemblée, nul ne souhaite stigmatiser cette population. Nous sommes intransigeants vis-à-vis des fraudeurs car il faut dédouaner tous les autres bénéficiaires.

M. CHAUDUN. Nous sommes d'accord, il faut sanctionner en cas de fraude. Mais il faut mettre en relief le faible nombre de fraudeurs par rapport au nombre de bénéficiaires. Je reconnais de votre part une évolution positive dans le discours. Le texte de votre programme mentionnait « *Renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi des versements du RSA pour lutter contre les dérives de l'assistanat* ». Le propos était tout de même un peu violent. Heureusement, il a évolué dans le bon sens et l'on voit bien par ce rapport et les 18 condamnations qu'il s'agit davantage de cas marginaux que d'une dérive du système.

Je reconnais une évolution dans le discours. Nous vous avons alerté sur le sujet et aujourd'hui le discours est plus sain.

M. Le PRÉSIDENT. C'est précisément parce que nous renforçons les contrôles que nous évitons les dérives. Le signal a été envoyé selon lequel il n'est pas facile de frauder. Voilà pourquoi nous évitons les dérapages.

Les inscriptions automatiques à partir d'un portail internet font naître une crainte. En effet, l'absence de contrôle systématique rend la tentation plus forte. Si on n'y prend garde, une dérive peut advenir. Il n'y a pas de suspicion généralisée, mais sans ces contrôles, il y aurait davantage de

dérives. Plus d'une dizaine de personnes travaillent à l'instruction des dossiers. Autant sur des cas spécifiques, on peut intervenir et donner un avis sur des défauts de constitution de dossiers, autant, pour certains cas, la volonté de gruger est manifeste. Ce contrôle s'impose ici comme ailleurs, car il s'agit d'argent public auquel il faut faire attention. Tout signal de faiblesse serait interprété comme un encouragement.

Mme LEMEUNIER. Un certain nombre de personnes aujourd'hui ne demandent pas le RSA. Il faut conserver cela à l'esprit. Si nous avons quelques fraudeurs, nous avons aussi un certain nombre de personnes qui ne font pas leur demande alors qu'elles pourraient prétendre à ce revenu social.

M. Le PRÉSIDENT. Je comprends bien, mais l'un n'empêche pas l'autre. Il n'y a pas de droits de tirage ouverts au seul motif que d'autres resteraient inutilisés !

M. LORNE, rapporteur. Je voulais faire la même réponse.
Je ne pense pas que l'on présente ce rapport au vote. Il s'agit d'une information.

M. Le PRÉSIDENT. C'est une information qui a été partagée. Nous passons au rapport n° 19.

INFORMATION RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017

(Rapport n° 19)

M. LORNE. Si vous voulez des informations sur les marchés publics, vous les trouverez sur le portail des élus et, sur demande, auprès des services et de la coordination.

M. Le PRESIDENT. C'est une information qui a été partagée. Nous passons au rapport n° 20.

PROTÉGER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU DÉPARTEMENT

(Rapport n° 20)

M. LORNE. Les moyens financiers de l'objectif « Protéger l'équilibre financier du Département » se déclinent après budget supplémentaire dans un tableau du rapport. Les ajustements proposés sont de moins 30,3 M€ en recettes, soit moins 6 % du budget initial.

En recettes d'investissements nous inscrivons moins 30,7 M€ au niveau des emprunts d'équilibre. J'appelle votre attention sur une erreur matérielle qui s'est glissée ; il convient de lire : « 30 719 232 € en moins pour les recettes d'investissement concernant ces emprunts d'équilibre. »

Pour maximaliser les recettes, il est proposé au présent budget d'ajuster les recettes de fonctionnement. +0,40 M€ par rapport à un budget initial de 438 M€, pour tenir compte :

- Des notifications en matière de dotations budgétaires :
 - 8 K€ d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit un montant 2018 de 72,1 M€, équivalent au montant perçu en 2017 ;
 - +22 K€ au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP),
 - +52 K€ d'allocations compensatrices, soit un montant 2018 de 4,30 M€, en baisse de 0,4 % par rapport au montant perçu en 2017.
- Des notifications en matière de fiscalité :
 - +500 K€ au titre de la taxe sur le foncier bâti, soit un montant 2018 de 116,40 M€, en hausse de 1,5 % par rapport au montant perçu en 2017 ;
 - 188 K€ au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), soit un montant 201 de 31,20 M€, en hausse de 8,6 % par rapport au montant perçu en 2017 ;
 - + 55 K€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le rapport n° 20. *(Adopté par 41 voix pour).*

CONTRAT FINANCIER AVEC L'ÉTAT 2018-2020

(Rapport n° 21)

M. LORNE, rapporteur. Je rappelle que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à leurs bases de dépenses réelles de fonctionnement de 2017. Pour ce faire, l'État propose la conclusion de contrats avec l'ensemble des Régions et Départements ainsi qu'avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

Ces contrats « déterminent sur le périmètre du budget principal de la collectivité et pour les exercices 2018, 2019 et 2020 :

1° Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;

2° Un objectif d'amélioration du besoin de financement ;

3° Et pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence défini au présent article, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé à 1,2 % et peut être majoré ou minoré en fonction de critères d'évolution de la population de niveau de revenu par habitant et d'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2016.

Malgré un niveau de revenu par habitant inférieur de 15 % à la moyenne et une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, le Département de la Sarthe ne bénéficie pas d'une majoration de l'objectif d'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Et l'on pourrait se dire pourquoi tant d'efforts s'ils ne sont pas reconnus ?

En cas d'écart constaté à l'objectif fixé par l'État, la loi prévoit une reprise financière à hauteur de 75 % du dépassement si un contrat a été signé entre la collectivité et l'État ou de 100 % en l'absence de contrat.

Après avoir opéré un prélèvement sans précédent sur les ressources de la collectivité départementale, soit un manque à gagner cumulé sur la période 2014-2017 de plus de 290 M€, l'État voudrait rendre vertueuses les collectivités bien davantage qu'il ne l'est lui-même.

Rappelons que le reste à charge du Département de la Sarthe au titre des compétences créées par la loi ou transférées a été évalué à 725 M€ cumulés entre 2005 et 2016 et augmenté de 317 M€ entre 2012 et 2016. L'État, quant à lui, a laissé dériver sa masse salariale de 3,9 % en 2017. Peut-être devrait-il contracter avec lui-même ! Comme indiqué dans le préambule du projet de contrat, le Département de la Sarthe s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une gestion rigoureuse et maîtrisée de ses comptes. Dès avant la signature du présent contrat, cette gestion financière responsable a porté des résultats tangibles, reconnus par la Cour et la Chambre régionale des comptes. La masse salariale est ainsi restée au même niveau pendant les trois dernières années et les dépenses courantes ont, quant à elles, augmenté de 0,3 % en moyenne annuelle.

Ces efforts ont été produits dans le cadre de la démarche d'optimisation engagée par la collectivité en 2015 avec la définition de cibles financières en termes d'épargne brute (supérieure à 8 % des recettes réelles de fonctionnement) et de dette (inférieure à 300 M€ en 5 ans et une capacité de désendettement inférieure à 8 années d'épargne brute) et l'objectif de pérenniser à

un niveau élevé l'investissement (85 M€ par an). Je rappelle que l'endettement de la collectivité a régressé de plus de 18 M€ sur la période 2015-2017.

Compte tenu de tout cela et dans la mesure où le projet de convention à joindre à la délibération n'est pas encore rédigé et dans la mesure où la discussion porte sur l'exclusion possible du périmètre de certaines dépenses, en particulier celles pour lesquelles le Département n'est qu'une boîte aux lettres – nous recevons une recette pour laquelle nous n'avons d'autres choix que de la reverser à d'autres organismes et dont le seul passage dans nos écritures pourrait impacter le fameux taux – nous proposons que le Président de notre assemblée conclue avec le préfet sur ces actions et nous vous proposons la délibération suivante : « Il est donné mandat au Président du Conseil départemental pour finaliser la négociation avec l'État relative à l'adoption du contrat financier pour la période 2018-2020 et l'autorité à le signer, le cas échéant, conformément aux différentes orientations données par l'Assemblée lors de la séance plénière du 22 juin 2018 relative au vote du budget supplémentaire 2018. » Il est bien évident que cette signature n'interviendra que si le Département à y gagner.

M. CHAUDUN. Je vous remercie de vos plaidoyers contre le contrat. Vous nous avez présenté les choses pour nous convaincre qu'il ne convenait pas de le signer en l'état. Je ne sais pas ce que vous ferez au final ; j'ai compris que vous aviez trouvé une formule pour continuer à le négocier, je n'y crois guère. Un contrat se décide à deux. Telle est sa définition juridique. En l'occurrence, nous sommes dans un contexte très différent de la lettre de cadrage. Il est hors de question d'appeler cela un contrat et de le signer. Nous ne voterons pas cette proposition en l'état. Il y a deux jours, une assemblée générale de l'ADF a dégagé une large majorité de 77 % des Départements annonçant qu'ils ne voteraient pas ce document. Et d'ailleurs plusieurs Départements ont pris des délibérations pour indiquer qu'ils ne la voteraient pas – et cela indépendamment des étiquettes politiques. Cela correspond d'ailleurs au positionnement des Régions qui souhaitent faire pression sur l'État en ne signant pas ce type de contrat. Je pense effectivement que ce n'est pas seul qu'il faut prendre la décision, ce n'est pas le Département de la Sarthe qui, seul dans son coin, peut négocier. Sur un tel dossier l'union fait la force selon le slogan et c'est avec l'ensemble des territoires qu'il faut se battre pour arrêter une position commune. Si, demain, aucun Département ne signe le pseudo-contrat, nous serons plus forts pour nous faire entendre sur le sujet de la contractualisation.

Vous avez rappelé que l'État, à maintes reprises, nous a pris pour une boîte aux lettres. L'autonomie fiscale, par ailleurs, est en berne tout comme les dotations. Nous ne pouvons accepter ce schéma.

Pour toutes ces raisons, je suis gêné de laisser quitus au Président pour négocier et éventuellement signer. Mais comme toute négociation, on ne sait jamais où elle commence et où elle s'arrête. Quel est le plancher ? Vous pensez que cela doit rapporter au Département, mais on sait très bien que cela ne sera jamais le cas. Nous avons vu que le Préfet n'a pas délégation de l'État pour négocier des contrats par Département.

M. LORNE, rapporteur. Je me permets de vous interrompre : la convention n'a pas pour objet de « rapporter au Département », mais que ce dernier soit moins pénalisé. Si cela devait être pénalisant pour le Département, signer cette convention ne serait pas responsable de notre part.

Sur la forme, vous avez raison, je trouve ce contrat condamnable. Cela dit, son objectif compte et doit nous conduire. La différence n'est pas neutre. S'il reste une marge de négociation, je fais

toute confiance au Président pour juger ce qui serait le mieux pour nos finances, mais en tout état de cause, cela ne nous rapportera pas, cela peut, au mieux, nous pénaliser moins.

M. CHAUDUN. Quand on entre dans la recherche du « moindre mal », cela donne la mauvaise impression que l'on serait prêt « à se coucher ». Il faut être solidaire des Départements voisins. Naturellement, je sais que Dominique Le Mèner négociera au mieux. Là n'est pas le sujet, mais si nous sommes *a priori* capables de limiter les dépenses supplémentaires à 1,2 % – ne l'avons-nous pas démontré ces deux dernières années ? –, il n'y a aucune raison d'être pénalisés. Dès lors, il n'y a aucune raison de nous mettre le couteau sous la gorge. Nous allons nous abstenir et vous laisser discuter, car ce n'est pas un sujet déterminant. Franchement, il faudrait que tous les Départements de France et toutes les Régions s'opposent à cette mesure de contrat.

M. LEPROUST. Je partage ces propos et je me suis déjà exprimé sur ce sujet ce matin. Toutefois, la formulation de la délibération indique que 77 % des Départements, huit jours avant la date butoir du 1^{er} juillet, ne signeront pas en l'état. Si nous voulons peser dans ce débat, il faudrait que la délibération mentionne que la Sarthe ne signera pas en l'état ce projet de contrat mais qu'il reste huit jours pour essayer d'obtenir un contrat. Après, Monsieur le Président, vous utiliserez les pouvoirs que vous donne votre majorité. Nous sommes tous des élus responsables, mais, au-delà de notre assemblée, envoyons un signal aux autres Départements. Il faut jusqu'au terme prévu faire pression sur le Gouvernement. Cela ne se réglera pas entre le Président et le Préfet, cela se réglera entre les Départements, les Régions et l'État. On peut avoir des avis différents, cela n'a rien de dramatique, mais jusqu'au bout, il faut faire pression sur l'État. Ne lâchons pas cet esprit de corps qui apparaît pour de bonnes raisons aujourd'hui. Il faudrait modifier la délibération qui laisse la porte ouverte.

M. Le PRÉSIDENT. Je voudrais vous livrer des éléments d'information. Je n'attends rien de l'État, je connais la situation des finances publiques nationales. J'ai indiqué ce matin que l'on pouvait souscrire au principe selon lequel les plus gros budgets de notre pays devaient faire des efforts pour dépenser moins. Je rappelle que la plus grande part du budget de l'État est celle des dotations aux collectivités locales et pas aux plus petites, et pas aux Départements ! L'idée selon laquelle il faut freiner la dépense publique et réduire les dépenses des collectivités ne provoque pas de blocage chez moi. J'y souscris plutôt. Le problème est celui de l'incertitude dans laquelle nous vivons. Je l'ai dit ce matin, nous sommes face à une quadrature du cercle. À chaque fois que nous consentons des efforts, de nouveaux mouvements apparaissent. Alors, certes, aujourd'hui, on nous propose d'être mis à l'abri, mais je n'ai sur ce point aucune illusion. À nouveau, l'État se proposera de rajouter des charges aux Départements.

Qu'est ce qui fait bouger un peu les positions ? J'étais présent à l'Assemblée générale des Départements de France. Le pourcentage de 77 % est un peu gonflé, il y avait des absents, ce qui incite à être prudents sur la communication de l'Association des Départements de France qui livre ces pourcentages.

Il faut regarder qui s'exprime. En réalité, nombre de Président s'interrogeaient sur une situation très simple. Comme l'a rappelé M. Lorne, qu'avons-nous à perdre ? Si l'on nous impose des pénalités de 75 % ou 100 %, j'ai tendance à penser que 75 % sont bien mieux que 100 %. Qu'est-ce qui a fait changer d'avis le Président de l'Association des Départements de France ? La présence d'une « carotte », les 0,2 % d'augmentation des 4,5 % de taxe départementale de frais de mutation.

Vous nous avez reproché ce matin, Monsieur Chaudun, d'avoir augmenté cette part, mais nous étions dans une quasi-obligation de faire face aux charges que nous imposait l'État. Si nous ne signons pas les conventions, nous ne bénéficierons pas d'une augmentation de 0,2 %. Cette proposition me convient dans la mesure où nous sommes convenus de ne plus toucher à la fiscalité. Je ne suis pas rétif à l'idée de faire avec ce que l'on a, car l'État tout aussi bien est contraint de faire avec ce qu'il a. S'il s'agit de nous donner 0,2 % de plus et de nous augmenter d'autant via un transfert de charges, je n'y suis pas favorable.

Le second sujet sur lequel j'ai manifesté un désaccord porte sur la péréquation à partir de ces 0,2 % pensée par l'ADF en fonction de plusieurs critères. Si jamais nous devions augmenter notre fiscalité, il faudrait que le produit lié reste dans notre caisse !

J'ai entendu l'argumentation de certains de nos collègues qui pensent que cela permettra aux Départements les plus riches de redistribuer aux autres moins bien dotés. Je n'y crois absolument pas. La situation n'est pas aussi claire et simple qu'il y paraît. Aujourd'hui, nous avons engagé des discussions à propos du désarrimage d'un certain nombre de dépenses que nous payons pour le compte d'autrui et pour lesquelles l'État nous demande d'assurer le transfert. Évidemment, exclure ces dépenses du périmètre est un préalable. Si, en revanche, l'objectif consiste à garder 1,2 %, ce qui n'est pas garanti en raison de l'augmentation possible de nos allocations de solidarité qui restent fortes, voire en raison de l'attitude des États-Unis sur le marché européen qui n'est pas sans conséquences, si nous subissions une reprise de l'inflation, si le prix de l'énergie partait fortement à la hausse, si une nouvelle crise se produisait sur le continent européen... nous aurions bien des raisons de nous retrouver confrontés à cette question.

L'État gère-t-il nos affaires ? Non, nous conservons une croissance non pas de 0 % mais de 1,2 % de nos dépenses. Un objectif de 1,2 % ne paraît pas insurmontable, même si c'est difficile compte tenu de notre gestion et des incertitudes que pourrait faire peser l'État sur notre gestion.

Je ne rejoins pas la quarantaine de Départements – je vous rappelle qu'il y a 104 Départements et Territoires rattachés dont la Communauté urbaine de Lyon et les Territoires de Saint-Barthélémy et Saint-Martin. Une quarantaine de Départements se sont exprimés contre ce vote. Ce n'était pas aussi clair pour le reste. J'ai plutôt envie de continuer cette discussion pour obtenir le désarrimage d'un certain nombre de dépenses, mais je ne voudrais pas faire courir le risque aux Sarthois d'une pénalisation de 25 % sur les quelques M€ en cause. Je ne tiens pas à ce que ces sommes soient perdues. Voilà pourquoi je laisse la discussion ouverte et vous demande votre mandat et votre confiance.

M. CHAUDUN. L'abstention de notre groupe n'exprime pas un manque de confiance envers le Président sur sa capacité à négocier, elle se fonde sur l'économie du contrat.

M. LEPROUST. Nous allons voter contre ce qui n'est pas non plus un manque de confiance vis-à-vis du Président. Je n'ai pas besoin de répéter ce que j'ai dit précédemment.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport. (*Adopté par 26 voix pour, 2 voix contre et 13 abstentions*).

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SÉANCE DES 15 ET 16 MARS 2018**

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix les procès-verbaux de la séance des 15 et 16 mars 2018.
(Adopté à l'unanimité).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

(Rapport n° 22)

M. LORNE, rapporteur. Je vous propose de vous présenter la consolidation budgétaire des différents rapports de cette session. En premier lieu, la reprise des résultats de fin d'exercice 2017 s'affiche à hauteur de 29,4 M€. Ils se composent du cumul des résultats des exercices antérieurs, tels que repris au budget 2017, soit 22,7 M€, et du résultat propre de l'exercice 2017, soit 6,7 M€. Cet excédent doit être repris dans le cadre du présent budget supplémentaire et intégré dans l'équilibre budgétaire pour la couverture des besoins d'investissement. Il viendra diminuer le recours à l'emprunt tel que celui-ci avait été présenté au budget primitif, passant de 47,2 M€ à 16,4 M€.

En second lieu, abordons les crédits du budget supplémentaire. Les inscriptions nouvelles au budget s'élèvent globalement à 200 000 €, dont 500 000 € en fonctionnement et moins 400 000 € en investissement. En recettes, la reprise du résultat est équilibrée par une baisse du niveau d'autorisation d'emprunt.

En dépenses, les mouvements affectant la section de fonctionnement sont d'un montant global de 530 000 €. Ils concernent principalement le domaine de la solidarité et le développement territorial, soit l'inscription de dépenses supplémentaires liées à l'accueil des mineurs en grande difficulté, 400 000 €, et les inscriptions nouvelles relatives au développement de l'offre commune : le financement d'une analyse et de prestations dans le domaine de l'eau et l'accompagnement à la mise en conformité du RGPD pour 100 000 €.

En recettes, les mouvements concernent principalement le domaine de la solidarité et des infrastructures. Ils intègrent également quelques ajustements, en particulier en matière de fiscalité et de dotations. Le montant global de ces inscriptions nouvelles est de 1,8 million d'euros. Ils se décomposent ainsi :

- 500 000 € de reversement de contribution du SDIS,
- 400 000 € de réajustement au titre des dotations de la fiscalité,
- 300 000 € au titre du renforcement de l'accompagnement social pour l'accès ou le maintien des personnes dans le logement,
- 300 000 € de reversement du parc départemental suite aux résultats positifs de l'exercice 2017,
- 300 000 € au titre du Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion.

En dépenses, les principaux mouvements affectant la section d'investissement visent à consolider les crédits au budget primitif tout en tenant compte de l'état d'avancement des projets en cours et de leurs aléas. Le montant des dépenses s'établit à - 400 000 € qui se décomposent ainsi :

- - 1 million d'euros dans le domaine de la modernisation des réseaux électriques, suite à la diminution des opérations de renforcement,
- 300 000 € pour l'attractivité, participation en faveur de la Jalt, opération de restauration et de numérisation d'archives, acquisition du musée de la musique mécanique,
- 300 000 € pour financer l'acquisition d'un local technique à Rozé-sur-Sarthe afin de répondre aux besoins de stockage du matériel du service hydraulique,
- 100 000 € d'augmentation des équipements de la route afin de tenir compte de l'incidence de la baisse de vitesse, que nous avons évoquée.

Pour l'investissement, le montant des recettes s'établit à - 400 000 € et se décline comme suit :

- - 800 000 € correspondant à la diminution d'opérations de renforcement,
- 400 000 € d'optimisation du patrimoine avec la cession d'un terrain à Rouillon et d'une gendarmerie à Baumont-sur-Sarthe,
- 100 000 € générés par la vente via "Web enchères" de matériel réformé.

Ainsi donc, le besoin de financement par l'emprunt à l'issue du BS 2018 s'établit à 16,4 M€, soit une diminution de 30,8 M€ par rapport au BP.

Au titre des autorisations de programmes, il vous est proposé quelques ajustements :

- 300 000 € au titre des bâtiments départementaux,
- 200 000 € d'équipements et interventions sportifs,
- 200 000 € dans le domaine de l'hydraulique,
- 100 000 € au titre de l'infrastructure routière,
- 100 000 € au titre des équipements et interventions touristiques, auxquels il convient d'ajouter les créations et compléments d'autorisation de programme liés aux conséquences des intempéries,
- 150 000 € au titre des aides exceptionnelles liées aux inondations,
- 500 000 € pour les grosses réparations de chaussée.

Au-delà des ajustements techniques, les autorisations de programme non engagées dans les limites fixées par le règlement budgétaire et financier sont considérées comme caduques, soit un ajustement de - 41,2 M€ opérés à ce budget supplémentaire.

Globalement, le budget du Département est peu modifié dans son montant comme dans sa structure. Il est porté à 619 M€, dont 492 millions en dépenses de fonctionnement et 127 millions en dépenses d'investissement, soit une variation de + 0,1 % par rapport au budget initial.

Au final l'équilibre global est le suivant :

- en fonctionnement : 491 849 458 de dépenses et 567 027 295 € de recettes.
- en investissement : 126 701 211 de dépenses et 51 523 373 € de recettes.

Pour un total de 618 550 668 € en dépenses comme en recettes.

M. CHAUDUN. Comme pour le budget primitif, nous voterons contre.

M. LEPROUST. Nous ferons de même.

M. Le PRÉSIDENT. Je mets aux voix le rapport. *(Adopté par 26 voix pour et 15 voix contre).*

Monsieur Leproust, nous avons bien entendu votre préoccupation de ce matin qui a été aussi entendue par la presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Secrétaire de séance,

M. Thierry LEMONNIER



Le Président,

M. Dominique Le MÈNER

